DÉPARTEMENT DES ARTS, LANGUES ET LITTÉRATURES

Faculté des lettres et sciences humaines

Université de Sherbrooke

Derrière chaque masculin générique se cache une femme : quelques représentations de la féminisation linguistique dans la presse québécoise

Par

MYLÈNE ROY

Bachelière ès Arts

Mémoire présenté pour l'obtention du grade de Maitre ès Arts (M.A.)
en études françaises avec cheminement en linguistique

Sherbrooke

Septembre 2021

Composition du jury

Derrière chaque masculin générique se cache une femme : quelques représentations de la féminisation linguistique dans la presse québécoise

Par
Mylène Roy

Ce mémoire a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Nadine Vincent, directrice de recherche
(Département de communication, Université de Sherbrooke)

Geneviève Bernard-Barbeau, évaluatrice
(Département de lettres et communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières)

Wim Remysen, évaluateur
(Département des arts, langues et littératures, Université de Sherbrooke)

Résumé

Ce mémoire propose de rendre compte des représentations les plus fréquentes à l'égard du phénomène de la féminisation linguistique dans les discours de presse. Cette analyse se penche plus précisément sur quatre quotidiens de la presse québécoise entre janvier 2007 et juin 2019 soit *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Journal de Montréal* et *La Tribune*. Les discours de presse, pouvant être porteurs d'autorité, exercent une certaine influence sur les perceptions du public en ce qui a trait aux phénomènes présentés. Ils peuvent ainsi être le reflet du discours dominant ou tenter d'y déroger. Le mémoire permet d'observer ces discours métalinguistiques à savoir où en sont les différents enjeux concernant la féminisation linguistique, de quelle façon sont représentées les diverses stratégies qui l'entourent, sur lesquels on s'attarde davantage et quels groupes s'expriment sur le sujet.

Mots-clés

Féminisation linguistique, féminisation des titres, féminisation des textes, rédaction non sexiste, écriture inclusive, rédaction épicène, accord de proximité, féminins ostentatoires, autrice, représentations linguistiques, discours de presse, discours métalinguistique

Table des matières

Composition du jury i
Résumé ii
Mots-clés ii
Table des matières iii
Liste des tableaux vi
Remerciements vii
Introduction 1
Chapitre 1 : Glossaire, mise en contexte et état de la question 3
1.1. Glossaire 3
1.1.1. Accord de majorité 4
1.1.2. Accord de proximité 5
1.1.3. Doublets complets 6
1.1.4. Doublets abrégés 6
1.1.5. Écriture inclusive/rédaction inclusive 7
1.1.6. Épicène 8
1.1.7. Féminin inclusif 9
1.1.8. Féminin ostentatoire 10
1.1.9. Féminisation des textes 10
1.1.10. Féminisation des titres 12
1.1.11. Féminisation lexicale 12
1.1.12. Féminisation linguistique 13
1.1.13. Neutre 13
1.1.14. Non binaire 14
1.1.15. Parité linguistique 14
1.1.16. Rédaction épicène 15
1.1.17. Rédaction non sexiste 15
1.1.18. Sexisme linguistique 16
1.2. Mise en contexte 17
1.2.1. Brève histoire de la féminisation linguistique 17
1.2.2. (Ré)actualisation du phénomène 19
1.3. État de la question 21
1.3.1. Féminisation de la langue et de la société 22

1.3.1.1. La féminisation linguistique pour visibiliser les femmes 22
1.3.1.2. Lien entre genre grammatical et genre social 24
1.3.2. Lourdeur de textes, lisibilité et intelligibilité 26
1.3.3. Les discours publics 27
1.3.4. L'usage au Québec 29
1.3.4.1. Féminisation des titres 29
1.3.4.2. Féminisation des textes 31
Chapitre 2 : Problématique, objectifs, cadre conceptuel et méthodologie 35
2.1. Problématique 35
2.2. Objectifs 36
2.3. Cadre conceptuel 37
2.3.1. Les représentations linguistiques 37
2.4. Méthodologie 39
Chapitre 3 : Analyse du corpus 44
3.1. La féminisation linguistique dans le corpus 44
3.1.1. Les quotidiens et types d'articles 44
3.1.2. Les phénomènes abordés 49
3.1.3. Les personnes qui interviennent 52
3.2. Les représentations de la féminisation linguistique 55
3.2.1. Le féminisme ou l'égalité 55
3.2.2. Le caractère social de la féminisation 60
3.2.3. Association des genres grammaticaux et sociaux 62
3.3. Les représentations de la féminisation des titres 64
3.3.1. L'avance du Québec 64
3.3.2. Une spécificité du Québec 66
3.3.3. Une avancée 68
3.3.4. L'écart avec la France 69
3.3.5. Une pratique implantée 71
3.3.5.1. Au Québec 71
3.3.5.2. Dans la francophonie 73
3.3.5.3. Les formes implantées 75
3.3.6. La résolution de l'Académie française 77
3.3.7. Les féminins ostentatoires 78
3.3.7.1. Le cas d'*autrice* 80

3.4. Les représentations de la féminisation des textes 83
3.4.1. Une pratique en usage 84
3.4.2. Le militantisme 86
3.4.3. La lisibilité et l'intelligibilité 87
3.4.4. Pas une lutte prioritaire 89
3.4.5. Les doublets 90
3.4.6. Les doublets abrégés 92
3.4.7. Les termes épicènes et neutres 95
3.4.8. L'accord de proximité 97
3.5. Synthèse 100
Chapitre 4 : Discussions 102
4.1. La féminisation linguistique et les mouvements sociaux 102
4.2. La féminisation des titres, une pratique perçue positivement 105
4.3. La féminisation des titres, toujours d'actualité 106
4.4. Une revitalisation des pratiques 108
4.5. Des pratiques habituelles 111
4.6. Une pratique dans l'air du temps 114
Conclusion 116
Bibliographie 121
1. Corpus 121
2. Références 128

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'articles par quotidien…….45

Tableau 2 : Types d'articles présents dans le corpus…….46

Tableau 3 : Types d'articles par quotidien …….……..48

Tableau 4 : Opinions présentées par quotidien…….….. 49

Tableau 5 : Sujets abordés par quotidien……..50

Tableau 6 : Sujets abordés par année(s)……....51

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier Nadine Vincent, ma directrice de recherche. Merci pour tes révisions attentives, tes conseils, ton écoute et pour tous les échanges gratifiants, qui dépassent bien largement le sujet de mon mémoire. Merci pour le soutien dans les moments plus difficiles et stressants, pour ton approche profondément humaine et pour le temps que tu m'as accordé sans compter, cela m'a permis d'accomplir ce projet et de continuer même quand je ne croyais plus y arriver.

Merci également aux membres de mon jury, Geneviève Bernard-Barbeau et Wim Remysen. Merci pour le temps que vous avez alloué aux relectures, vos commentaires toujours justes et pertinents ont apporté beaucoup à la réalisation de ce mémoire.

Merci à mes parents qui, même sans vraiment savoir où je me dirigeais, m'ont toujours encouragée à suivre ma voie. J'aime profondément ce que je fais et ce mémoire en est la preuve, merci de m'avoir permis d'être ici.

Merci aux Crifuquiens et Crifuquiennes, je me suis sentie à ma place à vos côtés. Un merci tout particulier à Ada, Paméla et Josiane, qui ont partagé mes joies, mes peines, mes frustrations et, bien sûr, de nombreux chocolats. Vous avez fait de ce parcours quelque chose de significatif et mémorable.

Merci à mes amis et amies, vous avez rendu ma vie meilleure tout au long de ma maitrise. Merci à Étienne, pour ton amitié et pour avoir assuré la révision de mon mémoire dans les délais les moins raisonnables. Un merci spécial à Sarah, Virginie, Mélanie, Anthony, Janie et Alexandra, vous m'avez grandement aidée à cheminer en tant que personne pendant ce processus et je vous en suis reconnaissante.

Introduction

J'ai découvert les stratégies de féminisation linguistique à l'intérieur des murs d'une association étudiante qui présentait cette pratique comme relevant des valeurs féministes qu'elle entendait défendre. Ajouter le féminin aux côtés du masculin de façon systématique, l'utilisation de doublets abrégés ou encore de termes neutres sont des stratégies de rédaction que j'ai côtoyées à maintes reprises pendant mes études. Cela dit, il était clair que ces principes étaient appliqués de façon inégale dans les différentes associations étudiantes et qu'en dehors de ce milieu, on ne les voyait qu'occasionnellement. Ce constat m'a amenée à me questionner sur l'utilisation de la féminisation linguistique dans les sphères non militantes ainsi que sur la façon dont la pratique est présentée, à savoir si on l'associe à des valeurs féministes même lorsqu'il n'est pas question de revendications à cet égard.

L'Office québécois de la langue française (OQLF) a plusieurs ressources à cet effet, notamment la *Banque de dépannage linguistique* (BDL) qui conseille d'éviter l'utilisation du masculin générique le plus souvent possible (BDL, 2019b). L'Université de Sherbrooke compte également un guide de féminisation des textes entré en vigueur en 2008 qui reprend les stratégies conseillées par l'OQLF[1]. Ces principes ne sont cependant pas employés systématiquement dans les documents institutionnels. On peut donc observer une volonté de faire apparaitre les femmes dans les textes, mais, dans l'application, il semble y avoir d'autres considérations qui entrent en jeu. Cet effort de féminisation semble également présent dans certaines sphères médiatiques où il est possible d'entendre des dédoublements de noms, par exemple, à la radio ou à la télévision, mais toujours de façon inégale. C'est une pratique qui

[1] Des guides facultaires ont aussi été publiés récemment notamment à la Faculté des lettres et sciences humaines et à la Faculté des sciences.

semble donc faire partie de l'usage dans une certaine mesure, mais qui n'est pas aussi généralisée que la féminisation des titres.

Un travail de recherche sur la féminisation des titres a également soulevé un constat important pour l'avènement de ce mémoire : les titres féminins sont en usage depuis environ une quarantaine d'années seulement au Québec et connaissent encore de la résistance en France (Dumais, 2008 ; Viennot *et al*., 2015). Ce principe m'apparaissait aller de soi, mais il semble que ça n'ait pas toujours été le cas et, qu'en plus, ce soit une question débattue dans l'actualité à certains égards.

C'est en voulant observer comment la féminisation linguistique est perçue dans les différentes sphères de la société et ce qu'on en dit de façon générale que j'en suis arrivée à choisir les discours de presse comme objet d'analyse. La presse écrite offre bien souvent un espace discursif en ce qui a trait à la langue française (Remysen, 2016), ce qui permet de retrouver divers points de vue tout en situant les débats qui entourent cette question.

Ce mémoire propose donc de rendre compte des représentations qui reviennent le plus fréquemment à l'égard de la féminisation linguistique entre janvier 2007 et juin 2019 dans quatre quotidiens de la presse québécoise. Le premier chapitre du mémoire présentera les définitions de chacun des termes liés à la féminisation linguistique sous forme de glossaire. Il mettra ensuite en contexte le phénomène en faisant un bref survol de son histoire et en situant les enjeux actuels. L'état des savoirs actuels sera présenté par la suite. Le second chapitre posera la problématique, et les objectifs qui la sous-tendent seront explicités. Les concepts clés qui encadrent la recherche et la méthodologie vont clore le chapitre. Le troisième chapitre sera consacré aux représentations elles-mêmes et aux constats qui en émanent. Le quatrième chapitre sera, quant à lui, alloué aux discussions concernant les résultats, ce qui mènera, finalement, aux conclusions.

Chapitre 1 : Glossaire, mise en contexte et état de la question

Le présent chapitre débutera par un glossaire comprenant les définitions de chacun des concepts entourant le phénomène de la féminisation linguistique afin de permettre une meilleure compréhension en ce qui a trait aux termes utilisés dans le cadre du mémoire. Il contextualisera ensuite le mémoire en rappelant les jalons historiques de la féminisation linguistique tout en montrant que le sujet est toujours pertinent à l'heure actuelle. Finalement, les travaux qui ont précédé cette recherche et les idées importantes qui ont circulé à l'égard du phénomène seront également présentés.

1.1. Glossaire

Dans le cadre de recherches préliminaires, j'ai constaté que les définitions des termes se rattachant à la féminisation linguistique ne font pas consensus ni dans la presse ni dans les différentes institutions qui traitent du sujet. Il existe donc un flou par rapport à certains termes qui peuvent être confondus vu la multiplicité d'emplois qui en est faite. À des fins de compréhension, je propose un glossaire qui définit chacune des notions. Ces dernières seront utilisées au sens défini dans le glossaire tout au long du mémoire[2]. Pour chaque entrée, un bref survol des sens que peut prendre chacun des phénomènes ainsi que les termes alternatifs sera présenté. Les définitions seront ensuite formulées.

C'est au terme de plusieurs lectures que j'en suis venue à définir les notions de la façon suivante. J'ai consulté plusieurs guides, notamment celui de la revue étudiante *FéminÉtudes*[3] de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) qui a publié *Le*

[2] Je définis ici les notions et stratégies de rédaction qui se rapportent à la féminisation des titres et des textes. Comme ces stratégies peuvent être employées à la fois par des institutions, des groupes féministes et des groupes LGBTQIA2+, il m'apparaissait pertinent d'observer la multiplicité des points de vue.

[3] La revue *FéminÉtudes* est née d'une initiative étudiante et est soutenue par l'IREF. Il s'agit d'une source féministe.

langage n'est pas neutre. Petit guide de rédaction féministe (2014) ; le guide du groupe LGBTQIA+ de l'UQAM, *Petit guide des enjeux LGBTQIA+*[4] *à l'université*[5](2017) ; ainsi que le guide de féminisation de l'UQAM, le guide de rédaction épicène de l'Université de Sherbrooke et le guide d'écriture inclusive de l'Université de Montréal[6]. C'est également à l'aide du guide officiel de l'Office québécois de la langue française (OQLF), *Avoir bon genre à l'écrit : Guide de rédaction épicène* que j'ai pu trouver des éléments définitoires. Les définitions sont également teintées des celles employées dans les milieux associatifs, que j'ai côtoyés pendant plusieurs années. Quelques articles ont, d'autre part, influencé mes définitions, notamment celui d'Alpheratz[7] (2018a), celui d'Elizabeth Dawes[8] (2003), et les articles thématiques publiés sur le site internet de l'OQLF[9].

1.1.1. Accord de majorité

Ce type d'accord est une pratique associée à la féminisation des textes. Les institutions comme l'OQLF et les universités ne rendent pas compte de cette stratégie de féminisation et ne se prononcent pas non plus à son endroit. C'est plutôt dans les cercles féministes qu'on retrouve des revendications quant à son utilisation.

Dans ce mémoire, l'*accord de majorité* désigne une règle d'accord syntaxique utilisée comme stratégie de féminisation des textes selon laquelle, lorsque les genres féminin et masculin sont tous deux présents dans une phrase, l'accord se fait en fonction du genre

[4] L'acronyme pour désigner la diversité de genre, d'orientation et d'identité sexuelles est celui utilisé dans le guide en question, il diffère ainsi de celui utilisé dans le cadre de ce mémoire qui est plutôt LGBTQIA2+.
[5] Il s'agit d'une source militante qui revendique l'inclusion des personnes non binaires.
[6] Les termes employés pour les guides universitaires se basent ici sur les dénominations que les universités ont elles-mêmes utilisées pour qualifier leur guide.
[7]Alpheratz est une personne non binaire spécialiste du français inclusif et du genre neutre qui enseigne la linguistique, la sémiotique et la communication à Sorbonne Université.
[8] Dawes est professeure en études françaises à l'Université de Winnipeg au moment de rédiger cet article scientifique.
[9] Il s'agit, bien sûr, d'une liste non exhaustive, certaines autres sources citées directement dans les entrées et les documents qui seront l'objet de l'état de la question ayant également influencé directement ou indirectement mes définitions.

grammatical qui constitue la majorité des sujets. Ex. : Il y a *13 filles* et *8 garçons* qui sont *allées* à la piscine.

1.1.2. Accord de proximité

Ce type d'accord, aussi appelé *règle de proximité*, vise, selon l'OQLF, à mettre le masculin le plus près du verbe ou de l'adjectif à accorder lorsqu'il y a présence des deux genres de sorte qu'il n'y ait pas de discordance de genre (BDL, 2018b), par exemple : *Les professeures et professeurs sont tenus de se présenter à la séance d'informations*. C'est aussi en ce sens que le terme est entendu à l'Université de Sherbrooke et à l'Université de Montréal. L'OQLF mentionne que l'accord de proximité, en français ancien (avant le XVIIe siècle où l'accord au masculin s'est généralisé), pouvait se faire au féminin également, une pratique que l'on voit réapparaître (ex. : *Les professeurs et professeures sont tenues de se présenter à la séance d'informations*). L'OQLF précise que cette pratique est cependant considérée comme marginale, même si elle n'est pas fautive (BDL, 2018b). Chez certains groupes féministes, l'accord de proximité consiste à accorder l'adjectif ou le verbe avec le nom le plus près auquel il se rapporte (Lessard et Zaccour, 2017b : 81). C'est ce dernier élément qui constitue l'essence de ma définition, car lorsqu'on traite de ce type d'accord dans les discours de presse, c'est en ce sens qu'on l'entend.

Dans ce mémoire, l'*accord de proximité* désigne une règle d'accord syntaxique utilisée comme stratégie de féminisation des textes selon laquelle, lorsqu'il y a présence des deux genres dans une phrase, c'est le nom le plus près de l'adjectif ou du verbe auquel il se rapporte qui donne l'accord. Ex. : *Les étudiants et les étudiantes* sont *conviées* à la cérémonie annuelle de la collation des grades.

1.1.3. Doublets complets

Le terme *doublets* ne comporte pas de réelle confusion quant au sens. Par contre, il existe plus d'une appellation faisant référence à ce même phénomène. Les formes masculine et féminine coordonnées sont aussi appelées *double flexion totale* par Alpheratz (2018a), *féminisation par dédoublement* par *FéminÉtudes* (Berthelet, 2014) et font partie des stratégies revendiquées par certains groupes LGBTQIA2+[10] sous le terme *inclusif*. Les doublets sont l'une des techniques de féminisation des textes préconisées par l'OQLF, je reprends d'ailleurs le terme que ce dernier emploie pour nommer ce phénomène.

Dans ce mémoire, les *doublets complets* désignent un procédé de féminisation des textes qui implique d'écrire en toutes lettres les appellations masculines et féminines dans les textes par le principe de coordination[11]. Ex. : *les étudiantes et les étudiants* ou *l'auteur et l'autrice*.

1.1.4. Doublets abrégés

Il peut exister un flou entourant cette technique de rédaction, à cause des termes multiples qui sont employés pour désigner ce phénomène. On observe souvent, dans les médias, le terme *graphies tronquées* ou *formes tronquées*. Ils sont aussi appelés *double flexion partielle* par Alpheratz (2018a), *féminisation par extension* par *FéminÉtudes* (Berthelet, 2014) et font partie des techniques utilisées par certains groupes LGBTQIA2+ comme de *l'inclusif*[12]. Les doublets abrégés constituent également, le plus souvent, ce à quoi l'on fait référence lorsque l'on parle d'*écriture inclusive* dans les médias (OQLF, 2018), on

[10] Le sigle LGBTQIA2+ désigne les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queers, intersexes, asexuelles, aromantiques, bispirituelles et les autres groupes appartenant à la diversité de genre, d'identité et d'orientation sexuelle.
[11] Lorsque l'on parle de textes, ces derniers représentent aussi bien des textes écrits que des discours oraux.
[12] Voir *Petit guide des enjeux LGBTQIA+ à l'université* (2017).

réduit même très souvent cette dernière au point médian. Je reprends ici encore le terme qu'emploie l'OQLF à cet égard.

Dans ce mémoire, les *doublets abrégés* désignent un procédé de féminisation des textes formé par la réduction d'un doublet complet, donc l'ajout d'un suffixe féminin à la forme masculine complète pour indiquer la forme féminine, en faisant l'utilisation d'un signe de ponctuation ou d'un caractère spécifique (majuscule, point médian, barre oblique, trait d'union, virgule, point, parenthèses, crochets, etc.)[13]. Ex. : *les étudiant·e·s, les étudiant(e)s, les étudiantEs.*

1.1.5. Écriture inclusive/rédaction inclusive

Comme je l'ai mentionné dans l'entrée *doublets abrégés*, on emploie souvent le terme *écriture inclusive* pour désigner la méthode que constitue l'utilisation de ces derniers. C'est notamment le cas d'Alpheratz (2018a), qui emploie le terme *double flexion partielle* (synonyme de doublets abrégés) comme équivalent d'*écriture inclusive*. Alpheratz distingue ainsi *écriture inclusive* et *français inclusif*, qui regroupe également des techniques de féminisation des textes comme les doublets complets. Dans les pays d'Europe francophone, on considère généralement que l'écriture inclusive est constituée, en plus de la féminisation lexicale, des doublets abrégés et complets, de l'utilisation de l'accord de proximité (ou de majorité) (BDL, 2018c). De cette façon, l'écriture inclusive est l'équivalent de féminisation des textes puisqu'il est question de l'inclusion des femmes uniquement.

Cependant, au Québec, le terme *écriture inclusive* peut être employé de façon à intégrer les personnes non binaires ou encore, de façon plus englobante, en s'attardant à la diversité des groupes (BDL, 2018c). Il arrive que l'écriture inclusive soit un moyen de

[13] La définition est inspirée de celle que donne l'OQLF.

remettre en question les structures hétéronormatives (Tardif, *Le Devoir*, 2018) ou encore d'inclure certains groupes par l'emploi d'un vocabulaire non discriminant (Facal, *Le Journal de Montréal*, 2019). À la question du genre s'ajoutent donc l'ethnie, les capacités physiques et mentales, l'âge, l'orientation sexuelle, la classe sociale, etc. C'est en considérant ces éléments, la définition qu'en fait le guide du groupe LGBTQIA+ de l'UQAM et en reprenant la notion *d'intersectionnalité*[14] que j'en suis arrivée à définir le terme de la façon suivante.

Dans ce mémoire, l'*écriture inclusive* désigne un type de rédaction qui se veut non discriminante à tous les égards. Elle est généralement non binaire et regroupe plusieurs méthodes telles que l'utilisation de doublets abrégés, de termes neutres et épicènes, de néologismes non binaires et d'euphémismes. Ex. : *les personnes de petite taille, des étudiant·e·s en situation de handicap.*

1.1.6. Épicène

Cet adjectif peut être utilisé pour désigner des mots ou, plus largement, un type de rédaction. Dans ce dernier cas, le mot *épicène* peut prendre un sens différent que lorsqu'il désigne des noms, des adjectifs ou des pronoms, ce qui m'amène à traiter les deux séparément sous les entrées *épicène* et *rédaction épicène*. Si des institutions comme l'Université de Sherbrooke, l'UQAM et l'OQLF utilisent le terme *épicène* pour désigner des mots qui gardent la même forme au masculin et au féminin, des groupes plus militants, comme c'est le cas du guide LGBTQIA+ de l'UQAM, présentent l'épicène comme des mots qui n'apposent pas de genre en particulier (ex. : *auxiliaire, artiste, personne*). Ces mots peuvent donc varier dans le genre ou avoir un genre unique qui n'a pas d'incidence sur le genre de la personne désignée, le but étant d'inclure les personnes non binaires.

[14] Cette notion renvoie à l'accumulation des oppressions et des discriminations que peut vivre une personne, que ce soit par rapport au genre, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à l'ethnie, à la classe sociale, aux capacités physiques et mentales, etc.

Le guide de *FéminÉtudes*, de son côté, reconnait deux emplois au terme *épicène* soit les *formules épicènes d'apparence neutre* et les *formules épicènes autonomes* (Berthelet, 2014). Les premières sont les noms communs qui correspondent à ce que l'OQLF définit comme des mots épicènes (ex. : *collègue, partenaire*, *spécialiste*, etc.). Les secondes représentent des noms communs ayant leur propre genre qui n'ont pas de lien avec le genre des personnes qu'ils désignent (Berthelet, 2014 : 4-5), par exemple *un individu*, *une sentinelle*, *une victime*.

Dans ce mémoire, le terme *épicène* désigne les mots qui ne permettent pas de distinction de genre ou qui gardent la même forme au masculin et au féminin. Ex. : *un ou une élève, les enfants, les journalistes*.

1.1.7. Féminin inclusif

Ce type de rédaction est proposé chez des groupes généralement plus militants, qui défendent des intérêts féministes et revendiquent la présence des femmes dans les textes. Des groupes majoritairement féminins en font également l'usage (infirmières, éducatrices en garderie, etc.). Grammaticalement, ce serait le pendant féminin du masculin générique. Cette méthode est proposée notamment dans *Grammaire non sexiste de la langue française, le masculin ne l'emporte plus!* (Lessard et Zaccour, 2017b) sous l'appellation *générique féminin* ou *féminin générique*. Je reprends le terme *féminin inclusif* de *FéminÉtudes* ainsi que les éléments définitoires sur lesquels elle se base.

Dans ce mémoire, le *féminin inclusif* désigne un type de rédaction selon lequel le genre féminin inclut également le genre masculin. Le féminin est donc employé pour désigner à la fois le masculin et le féminin, sans discrimination de genre. On distingue le féminin inclusif de l'accord de majorité, par le fait que l'accord se fait toujours au féminin,

peu importe le genre qui constitue la majorité du groupe. Ex. : *les infirmières* – pour *infirmiers et infirmières.*

1.1.8. Féminin ostentatoire

La notion de *féminin ostentatoire* ou de *féminisation ostentatoire* est apportée par Lessard et Zaccour (2017b). Elle désigne « la forme féminine qui se distingue le plus à l'oral » lorsqu'il y a plusieurs choix de titres féminins possibles (Lessard et Zaccour, 2017b : 33). Dawes (2003) utilise le terme *féminisation maximaliste* pour parler des titres qui se distinguent autant à l'oral qu'à l'écrit. Pour Lessard et Zaccour, la féminisation ostentatoire comprend également l'accord au féminin avec les doublets et l'utilisation du féminin inclusif pour les pluriels (Lessard et Zaccour, 2017b : 33). Contrairement au terme *ostentatoire*, on ne retrouve pas de péjoration dans l'expression *féminin ostentatoire* puisqu'elle est employée par certains groupes militants pour leurs revendications. Je reprends ainsi le terme de Lessard et Zaccour en gardant uniquement la portion lexicale de la notion, qui est celle abordée dans les discours de presse.

Dans ce mémoire, un *féminin ostentatoire* désigne une forme féminine qui se distingue de la forme masculine autant à l'oral qu'à l'écrit. Ex. : *autrice*, *metteuse en scène* et *poétesse* (en opposition à *auteure*, *metteure en scène* et *poète*). Le terme *féminin différenciateur* sera également employé en ce sens.

1.1.9. Féminisation des textes

L'OQLF utilise parfois l'appellation *féminisation syntaxique* pour parler de ces procédés, mais, le plus souvent, il emploie le terme *rédaction épicène* pour désigner les stratégies qui visent à accorder autant de visibilité aux femmes qu'aux hommes dans les textes, notamment par l'utilisation de doublets complets, de formulations neutres et de mots épicènes (BDL, 2019b). Certains groupes féministes conçoivent la féminisation des textes

comme un moyen d'enrayer le masculin générique et des éléments patriarcaux de la langue française (Berthelet, 2014 : 1 et 3, Lessard et Zaccour, 2017b : 31). Ce dernier objectif est également partagé par des groupes LGBTQIA2+ qui ont parfois recours aux mêmes techniques pour inclure les personnes non binaires dans les textes (*Petit guide des enjeux LGBTQIA+ à l'université*, 2017 : 9).

FéminÉtudes mentionne également que la féminisation des textes a des stratégies de rédaction qui permettent d'éviter la reproduction de la binarité des genres (Berthelet, 2014 : 3). La féminisation des textes est donc considérée comme un type de rédaction englobant diverses techniques comme l'usage de doublets complets et abrégés, de tournures neutres, de mots épicènes, de l'accord de proximité et le féminin inclusif[15] par *FéminÉtudes* (Berthelet, 2014) et la *Grammaire non sexiste de la langue française* (Lessard et Zaccour, 2017b), ce sur quoi je base également ma définition.

Dans ce mémoire, la *féminisation des textes* désigne un ensemble de procédés linguistiques qui a pour but d'abandonner le genre masculin comme genre grammatical dominant et d'assurer une représentation des femmes dans les textes. Parmi ces procédés, on compte l'utilisation de doublets, qu'ils soient abrégés ou complets, de mots épicènes, de formulations neutres, du féminin inclusif, ou de règles d'accord telles que l'accord de proximité ou de majorité, donc des règles selon lesquelles le masculin n'est pas systématiquement utilisé lorsqu'il y a présence des deux genres. Le terme *rédaction non sexiste* est aussi employé en ce sens. On retrouve également l'appellation *féminisation syntaxique* qui fait référence à ces procédés.

[15] Il faut cependant mentionner que les types d'accord ne font pas l'unanimité et que certains groupes les incluent et d'autres non. Le concept de *féminisation des textes*, comme on l'a vu, englobe différentes stratégies de rédaction et varie selon les objectifs de chaque groupe.

1.1.10. Féminisation des titres

Comme la question de la féminisation des titres a connu son essor, au Québec, il y a plus d'une quarantaine d'années, on ne retrouve pas de réelle disparité entre les définitions qu'en font les institutions et les groupes militants; la notion est même souvent omise. Par contre, il m'a été possible de remarquer une confusion dans certains articles de presse avec la notion de *féminisation des textes*, que l'on semble concevoir de la même façon. Il est également important de distinguer *féminisation des titres* de *féminisation lexicale*, cette dernière représentant une notion plus large (voir section 1.3.11).

Dans ce mémoire, la *féminisation des titres* désigne un procédé lexical qui a pour but de créer une appellation féminine aux noms de métiers, aux titres, aux grades, aux fonctions et aux professions qui n'ont qu'une appellation masculine. Ex. : *un étudiant, une étudiante ; un professeur, une professeure*.

1.1.11. Féminisation lexicale

Comme spécifié sous l'entrée *féminisation des titres*, la féminisation lexicale est plus englobante que la féminisation des titres. L'OQLF utilise également le terme *formation de noms féminins* pour désigner cette notion (BDL, 2019a).

Dans ce mémoire, la *féminisation lexicale* désigne un procédé qui a pour but de créer une appellation féminine à un mot qui n'a qu'un genre masculin. La féminisation des titres en constitue une part importante, mais tout autre mot désignant des êtres vivants peut connaître une féminisation lexicale. L'ajout d'un déterminant féminin peut également constituer une féminisation lexicale. Ex. : *un membre, une membre ; un témoin, une témoin*/*une témoigne*.

1.1.12. Féminisation linguistique

Lorsqu'il est question de féminisation, de façon globale, ou de féminisation de la langue, c'est au terme *féminisation linguistique* que je vais référer. Pour définir la notion, je me suis inspirée des éléments définitoires du guide de *FéminÉtudes* et des considérations de l'OQLF. Le terme *parité linguistique* est également employé en Europe pour désigner cette réalité (Dumais, 2008).

Dans ce mémoire, la *féminisation linguistique* désigne toute intervention sur la langue qui vise à abandonner l'emploi du masculin générique tant au niveau lexical que syntaxique tout en assurant la présence des femmes dans celle-ci.

1.1.13. Neutre

L'OQLF définit le neutre comme des formulations ne comportant pas de marques relatives au genre d'une personne représentant à la fois les hommes et les femmes (BDL, 2018c). Cela inclut des tournures épicènes comme l'adjectif *charitable* (plutôt que *généreux* ou *généreuse*) ou des noms collectifs à genre unique comme *le lectorat* (BDL, 2018c). L'Office précise également que les termes *neutre* et *épicène* sont souvent employés comme synonymes. *FéminÉtudes* utilise la désignation *formules épicènes autonomes* pour parler des termes à genre unique qui désigne autant des femmes que des hommes. Alpheratz, de son côté, conçoit le neutre comme un troisième genre à part entière, qui peut être des deux genres, mais aussi être sans genre ou de genre inconnu (Alpheratz, 2018a : 13). Cela comprend cinq sous-catégories : la structure impersonnelle (par exemple *al*), l'agenre (par exemple *iel*), le genre commun (par exemple les *rédacteurices*), le genre inconnu (par exemple *touz'*) et le genre non binaire (par exemple *autrim*)[16] (Alpheratz, 2018a : 13-15).

[16] Se référer à Alpheratz (2018a) pour les définitions détaillées de chaque sous-catégorie, ce mémoire ne pouvant rendre compte de la complexité de celles-ci.

Dans ce mémoire, le terme *neutre* désigne les mots qui ne font pas de distinction de genre. Il permet de représenter tous les genres et aucun à la fois. Les noms collectifs (ex. : *la population*, *le public, la communauté étudiante*), les termes génériques (ex. : *les personnes, les gens d'affaires*), les néologismes non binaires[17] (ex. : *un/ une/ an créateurice*, *un/ une /an joueuxe*), etc. sont des mots neutres[18].

1.1.14. Non binaire

L'OQLF utilise ce terme pour désigner un style de rédaction propre aux communautés LGBTQIA2+, qui se caractérise notamment par l'utilisation de néologismes non binaires et de l'utilisation de termes neutres. Les groupes LGBTQIA2+ appellent plutôt ce type de rédaction la *neutralisation*, terme que j'ai repris dans le cadre de ce mémoire. Le terme *non binaire* désigne plutôt, dans ces groupes, l'identité de genre.

Dans ce mémoire, le terme *non binaire* ne sera pas employé pour désigner un type de rédaction, mais plutôt l'identité de genre de certaines personnes qui ne se désignent ni selon le genre masculin ni selon le genre féminin ou encore pour qualifier les néologismes auxquels les personnes appartenant à ce groupe ont recours. Ex : *iel*, *heureuxe*, *autaire*, etc.

1.1.15. Parité linguistique

Ce terme, qui n'est pas utilisé au Québec, est employé dans les nations francophones européennes comme étant l'activité équivalente à la féminisation linguistique. Le terme *parité linguistique* émerge d'une volonté politique d'égalité entre les femmes et les hommes (Dumais, 2008 : 174).

---

[17] Ils se distinguent des termes épicènes, car ils peuvent être utilisés sans distinction de genre au singulier avec les déterminants non binaires.

[18] Il est à noter que les discours de presse n'incluent pas toujours les néologismes non binaires dans la catégorie des termes neutres.

Dans ce mémoire, le terme *parité linguistique* désigne l'ensemble de procédés qui a pour but d'abandonner le masculin comme genre grammatical dominant et d'assurer une représentation des femmes dans les textes. Il s'agit d'un équivalent de la *féminisation linguistique*.

1.1.16. Rédaction épicène

L'OQLF définit cette pratique comme une façon d'écrire qui permet l'égale représentation des femmes et des hommes dans les textes (BDL, 2019b). Cela comprend notamment l'utilisation de doublets, de noms collectifs, de termes génériques et de noms et adjectifs épicènes. Le terme *épicène* prend donc son sens par extension dans cette désignation. Pour l'OQLF, *rédaction épicène* est un synonyme de *féminisation des textes* et de *rédaction non sexiste*. Les groupes militants, de leur côté, conçoivent cette stratégie de rédaction comme un moyen de dégenrer le discours et d'inclure les personnes non binaires en plus des femmes (Berthelet, 2014 ; Lessard et Zaccour, 2017b ; *Petit guide des enjeux LGBTQIA+ à l'université*, 2017). Lessard et Zaccour présentent la rédaction épicène comme un synonyme de la neutralisation, du français neutre et de la langue dégenrée (Lessard et Zaccour, 2017b : 66).

Dans ce mémoire, la *rédaction épicène* désigne le type de rédaction selon lequel il n'y a pas de distinction de genre. L'utilisation de termes neutres, de termes épicènes (principalement au pluriel), de doublets abrégés, de néologismes (ex. : *professionnèles*), sont des procédés qui permettent ce type de rédaction. Le terme *neutralisation* est employé comme synonyme.

1.1.17. Rédaction non sexiste

L'OQLF conçoit le terme *rédaction non sexiste* comme un équivalent de *féminisation des textes* et de *rédaction épicène* (BDL, 2019b). Certains groupes militants l'utilisent

également comme équivalent de la féminisation des textes, en ajoutant un élément concernant le fond soit en proposant d'éviter les expressions ou termes sexistes qui se trouvent directement dans les discours (Lessard et Zaccour, 2017b), par exemple *conne*, *nunuche* (Champagne dans Lessard et Zaccour 2017a : 27), *fille facile*, *se pogner une fille* (Dussault Frenette dans Lessard et Zaccour, 2017a : 58), etc. Comme ce dernier élément concerne davantage les discours qu'une façon de rédiger, je ne l'ai pas pris en compte pour cette définition.

Dans ce mémoire, la *rédaction non sexiste* est un terme qui désigne un type d'écriture qui utilise un ensemble de procédés qui a pour but d'abandonner le masculin comme genre grammatical dominant et d'assurer une représentation des femmes dans les textes. Ce terme est entendu dans le même sens que la *féminisation des textes*.

1.1.18. Sexisme linguistique

Le sexisme linguistique est une notion utilisée dans les cercles féministes pour témoigner des différentes façons dont la langue peut se faire le reflet du sexisme qui a cours dans la société. Des chercheuses comme Michelle Boivin (1997) montrent comment le rapport de pouvoir dans les sphères sociale et politique se transpose dans la sphère linguistique (Boivin, 1997). Les notions de violences symboliques sont également mises de l'avant (G. Ferraris, 2018 ; Lessard et Zaccour, 2017a). Pour cette définition, je me suis inspirée des éléments du livre collectif *Dictionnaire critique du sexisme linguistique*[19], de l'article de Michelle Boivin[20], « La féminisation du discours : le pourquoi » et de l'article « Désapprendre la "langue de l'autre" », de Florence Sara G. Ferraris[21].

[19] Ce collectif militant regroupe des féministes de tous horizons : chercheuses, journalistes, blogueuses, etc.
[20] Michelle Boivin est professeure à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et traductrice de la Revue *Femmes et Droit/ Canadian journal of Women and the law*.
[21] Il s'agit d'un article journalistique où intervient l'écrivaine et linguiste féministe française Florence Montreynaud.

Dans ce mémoire, le terme *sexisme linguistique* désigne une notion selon laquelle la langue témoigne d'une domination patriarcale et/ou d'une violence envers les femmes soit par sa grammaire, ses expressions, ses représentations symboliques, par l'absence de mots pour les désigner ou par leur effacement dans les textes.

1.2. Mise en contexte

1.2.1. Brève histoire de la féminisation linguistique

Le Québec s'inscrit comme précurseur en matière de féminisation linguistique, un enjeu dont il est question dès le début du XXe siècle, mais qui progresse de façon plus intensive dans les années 1970. C'est d'abord la féminisation des titres qui fait l'objet de revendications. Comme les femmes accèdent maintenant à des postes traditionnellement réservés aux hommes, un besoin se crée pour nommer leur présence au sein de leurs nouvelles fonctions. Il faut rappeler que c'est au Québec que l'on publie le premier avis sur la féminisation des titres, fonctions et noms de métiers en 1979 dans la *Gazette officielle* (Biron, 1991). Deux autres avis ont suivi en 1981 et 1984 (Dawes, 2003). Une politique officielle est également adoptée par l'Office de la langue française[22] en 1986 dans le premier guide de féminisation des titres : *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage*. Ce guide rappelle l'avis émis en 1979 et mentionne que contrairement à ce dernier, l'Office ne retient plus les féminins composés du mot *femme* et d'un substantif, par exemple *femme-ingénieur* (OLF, 1986 : 5). Le guide fait aussi mention des règles de formation des féminins et des problèmes associés à certains suffixes, notamment en ce qui a trait à l'homonymie pour les formes en *-euse* et la péjoration des formes en *-esse*. Finalement, des recommandations sont émises selon les usages les plus fréquents, on pense notamment à des féminins en *-eure*

[22] L'Office de la langue française (OLF) devient l'Office québécois de la langue française (OQLF) en 2002.

comme *professeure*, *réviseure* et *auteure* qui ne correspondent pas nécessairement à la règle de formation régulière, mais qui sont plus usités[23] (OLF, 1986).

La Suisse, de son côté, légifère sur la question en 1988 ; son premier guide suit en 1991. La Belgique émet un décret en 1993 et publie son premier guide de féminisation en 1994. Le premier guide officiel de la France arrive plus tardivement ; il est publié en 1999. Il faut tout de même mentionner que la première circulaire française à cet effet est publiée en 1986 (Dawes, 2003).

Dans les années 1990, on parle déjà de féminisation des textes au Québec puisque l'intégration des titres féminins dans les textes nécessite quelques changements syntaxiques. En 1991, l'OLF publie *Au féminin : Guide de féminisation des titres de fonction et des textes* qui rappelle les avis qui ont été émis par rapport à la féminisation des titres de fonction et présente les différentes méthodes pour féminiser les textes. La même année, l'Université du Québec à Montréal (UQAM), qui est l'institution pionnière concernant ces revendications, adopte sa politique de féminisation des textes, qui est toujours en vigueur.

Dans les années 2000, au Québec, on commence à employer davantage les termes *rédaction non sexiste* et *rédaction épicène* pour désigner les principes de la féminisation des textes. Ce dernier terme est d'ailleurs repris en 2006 par l'OQLF dans le guide *Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épicène* où sont établis les principes généraux de la féminisation des textes. Cependant, la question de la féminisation des textes stagne et l'on a davantage recours à la note justificative concernant l'emploi du masculin générique dans les administrations (Dumais, 2008). Les titres féminins sont, à cette date, un phénomène acquis au Québec selon Pierrette Vachon-l'Heureux (Dumais, 2008).

[23] Des précisions seront apportées quant aux formes en usage au Québec dans l'état de la question (voir section 1.3.4).

1.2.2. (Ré)actualisation du phénomène

Même si les revendications en matière d'inclusivité dans la langue française ont changé depuis les 20 dernières années — notamment parce que les groupes LGBTQIA2+ ont également leurs propres demandes — et que l'on a tendance à aborder la question davantage sous les appellations *rédaction non sexiste*, *rédaction épicène* ou *écriture inclusive*, il semble qu'il n'y ait toujours pas de consensus quant aux méthodes de rédaction à employer. Les débats en France, qui discutent d'enjeux que l'on croyait avoir réglés au Québec depuis quelques décennies, résonnent dans la province. Cela atteint un point où l'OQLF, l'institution qui émet les recommandations en matière de langue, change son avis sur les stratégies de féminisation syntaxique à adopter. Celui qui proscrivait l'usage de doublets abrégés, ouvre une porte à leur utilisation dans certains contextes[24]. C'est une question qui semblait résolue avec les nombreux guides et politiques qui sont en vigueur dans les institutions gouvernementales et universitaires depuis plusieurs années déjà. Pourtant, c'est un sujet qui a refait surface dans les discours métalinguistiques en 2017.

En plus de l'attention médiatique qui lui est portée, l'intérêt pour la féminisation des textes semble grandissant dans d'autres sphères. Deux juristes ont ainsi publié une grammaire non sexiste à l'automne 2017 (Lessard et Zaccour, 2017b). Cette dernière retrace l'histoire des règles d'accord en fonction du genre et des titres féminins qui ont disparu dans la langue française. On y retrouve également toutes les stratégies de féminisation des textes et de rédaction épicène. Il faut aussi mentionner que le logiciel *Antidote* a ajouté un filtre d'inclusivité dans la version sortie en 2018, *Antidote 10*, qui « signale les éléments contribuant à une représentation équitable des femmes et des hommes dans le texte, comme les noms de rôles et leurs qualificatifs et les doublets explicites ou abrégés » (Antidote, 2019).

[24] Ces contextes sont explicités dans la section 1.3.4.2.

Une volonté d'inclure la féminisation des textes dans la sphère administrative des entreprises est également présente. Certains établissements postsecondaires offrent une formation qui s'adresse aux travailleurs et travailleuses dans le but de les sensibiliser à l'importance d'une égale représentation des hommes et des femmes dans les textes. Au Cégep de Granby, la formation se nomme *Rédaction épicène et féminisation* et elle vise surtout les textes administratifs. Le fait que ce genre de formation soit dispensé dans certains établissements collégiaux en 2019 montre l'intérêt porté à la féminisation des titres et des textes dans le domaine administratif. À l'Université McGill, un cours intitulé *Traduction inclusive* est offert également, depuis l'hiver 2019, en langues française et anglaise où différentes stratégies de féminisation des textes sont utilisées (Henriquez, *Le Devoir*, 2019). Ainsi, la publication d'une grammaire non sexiste par des personnes issues du domaine juridique, l'inclusion de ces procédés rédactionnels dans un logiciel de correction, les cours à l'adresse des travailleurs et travailleuses et les cours universitaires qui se penchent sur le phénomène montrent le caractère toujours actuel de la féminisation linguistique.

De plus, comme l'on débat toujours sur la féminisation des titres en France et que les médias québécois ont donné une place importante à l'annonce de l'Académie française d'accepter la féminisation des titres en février 2019, il y a bel et bien une actualisation du phénomène. Comme la langue est en constante évolution, la féminisation de certains titres crée toujours des débats dans la province, notamment en ce qui a trait aux féminins différenciateurs comme c'est le cas pour *autrice* ou *poétesse*, qui sont des formes de plus en plus revendiquées par certaines personnes pratiquant ces professions. Cela amène, encore une fois, l'OQLF et les dictionnaires à reconnaitre et à intégrer ces usages dans leurs ouvrages. C'est donc un phénomène toujours en mouvance.

1.3. État de la question

La féminisation linguistique est un sujet qui a fait l'objet de nombreuses revendications au Québec, en France, en Suisse et en Belgique et qui a connu son lot de résistances également. Bien que ces quatre nations de la francophonie aient publié de nombreux ouvrages et étudié ces phénomènes, c'est l'état de la question au Québec qui sera traité principalement dans le cadre de ce mémoire. Comme plusieurs contextes médiatiques abordés dans la presse québécoise ont lieu en France et que l'on compare fréquemment les pratiques de la province à celles de l'Hexagone, on trouvera également des éléments témoignant des recherches qui y sont menées. La France exerce une forte influence sur le Québec en ce qui a trait à la langue. Cela s'explique par le fait que c'est la nation à laquelle on associe très souvent le français de référence puisque son poids est resté relativement plus important dans la francophonie et à cause de la tradition centralisatrice de celle-ci (Klinkenberg, 2001 : 813). Le prestige associé à l'Académie française a également un rôle à jouer dans la valorisation accordée à la variété franco-française[25].

Quelques publications importantes et des études menées dans d'autres pays seront présentées dans les cas où certains aspects ne sont pas abordés ailleurs dans la francophonie ou lorsque des spécialistes de différents horizons interviennent. La question sera, cependant, toujours traitée en fonction des idées qui ont circulé — et circulent encore — au Québec, l'objectif n'étant pas de faire un bilan des écrits de la francophonie. Ainsi, la sélection des ouvrages, articles et études permet de dégager les grandes idées associées à ce phénomène qui connait des développements différents selon les nations, mais qui suscitent tout de même un dialogue entre elles. L'état de la question permettra donc d'observer ces arguments qui

[25] Il faut cependant préciser que l'Académie française n'a pas de pouvoir décisionnel sur la langue et que son rôle aujourd'hui est surtout symbolique. Pour les recommandations en matière de langue, c'est plutôt la Commission d'enrichissement de la langue française qui est mandatée par le gouvernement français; son rôle est semblable à celui de l'OQLF au Québec.

atteignent le Québec et la théorisation que les spécialistes de la langue en font. Finalement, le choix des documents a aussi été fait pour que l'on puisse suivre, en plus des discours sur la féminisation linguistique, les pratiques qui se sont implantées — ou ont été délaissées — au fil des années au Québec.

1.3.1. Féminisation de la langue et de la société

Comme on l'a vu, la féminisation des titres répondait à un besoin de nommer les fonctions auxquels les femmes accédaient et de rendre compte des nouvelles réalités de ces dernières. L'idée selon laquelle la féminisation linguistique offre une meilleure représentation des femmes, non seulement dans la langue, mais également dans la société, se fait très présente dans le discours scientifique depuis plus d'un siècle.

Il faut cependant attendre quelques décennies avant que la question ne connaisse de plus amples revendications. Ainsi, Louky Bersianik, romancière, poète et essayiste québécoise, dans son roman *L'Euguélionne* (1976), avance que, pour que les femmes et les fonctions qu'elles occupent soient reconnues, elles devront être nommées. Elle propose donc plusieurs possibilités de féminisation de titres et de professions qui n'ont qu'un masculin. Ce roman présente, de cette façon, une première revendication appartenant au discours féministe qui sera reprise dans plusieurs publications scientifiques.

1.3.1.1. La féminisation linguistique pour visibiliser les femmes

Comme on l'a vu dans la mise en contexte, le Québec a été pionnier en matière de féminisation linguistique. C'est afin de rendre compte de la place que les femmes ont prise dans la société qu'ont émergé les premières recommandations de l'OLF en matière de féminisation des titres (OLF, 1986) puis des textes (Biron, 1991). Plusieurs ont avancé que le fait de ne pas nommer les femmes les rendait invisibles et que certaines règles grammaticales avaient aussi cet effet. C'est notamment le cas de Yaguello (1989) qui

mentionne que les termes neutres masculins et féminins n'ont pas le même rôle dans la langue : « pour les premiers, il y a toujours absorption du féminin par le masculin ; pour les seconds, il y a indétermination quant au sexe, ce qui est tout à fait différent » (Yaguello, 1989 : 130).

C'est également en ce sens qu'abonde Labrosse (1996) qui avance l'idée selon laquelle l'exclusion des femmes dans le domaine public a contribué à leur effacement dans la langue. C'est dans le même ordre d'idées que s'inscrit Boivin (1997) qui mentionne que l'utilisation du masculin comme « pseudo-neutre » tend à les rendre invisibles dans le discours. Elle avance aussi que la neutralisation du discours — ici entendu au sens d'enlever les marques relatives au sexe des personnes en utilisant le masculin comme genre non marqué — aurait pour effet d'accentuer l'occultation des femmes à des réalités qu'elles vivent majoritairement (victimes d'agressions sexuelles, prostitution, etc.) (Boivin, 1997 : 265-266).

Ainsi, la féminisation est présentée comme un moyen de rendre les femmes visibles. En effet, Lenoble-Pinson (2002) fait un compte rendu d'une table ronde convoquée, en 2000, par le directeur de l'Institut national de la langue française, Bernard Cerquiglini. Six linguistes s'y réunissent : Nicole Cholewka, Martine Coutier, Marie-Jo Mathieu, Anne-Marie Houdebine-Gravaud, Edwige Khaznadar et Marina Yaguello. L'idée selon laquelle la féminisation des titres permet de rendre les femmes plus visibles dans la langue fait partie des discussions. Houdebine-Gravaud mentionne que « le pluriel occulte souvent la visibilité des femmes » (Lenoble-Pinson, 2002 : 1062) notamment lorsqu'il y a une majorité de femmes dans un groupe, mais que le pluriel prend la forme masculine puisqu'il y a aussi des hommes.

Cette idée de rendre visibles les femmes dans les textes est également présente dans le rapport de Dumais (1988b) et l'article de Dawes (2003). Il en est de même dans *Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épicène* (2006), où la présidente-directrice générale de l'OQLF de 2005 à 2011, France Boucher, témoigne dans la préface de son désir que l'ouvrage soit la démonstration de la place que les femmes ont prise dans la société (Vachon-L'Heureux et Guénette, 2006 : 7). On mentionne également à l'intérieur du guide que ce dernier a pour but de permettre une égale représentation des hommes et des femmes dans les textes. C'est toujours ce principe qui est mis de l'avant dans les articles thématiques de la BDL (BDL, 2019b). On explicite donc une vision selon laquelle la langue doit refléter la réalité, ce qui met en lien les genres grammaticaux et sociaux.

1.3.1.2. Lien entre genre grammatical et genre social

Si la partie précédente tend à montrer que la place des femmes dans la société doit être mise de l'avant par la représentation de celles-ci dans la langue, on trouve un tout autre type de discours en parallèle qui veut que la féminisation linguistique ne soit pas nécessaire puisque le genre grammatical masculin représente à la fois les femmes et les hommes.

L'article de Piron (2019) indique que le genre grammatical est un concept utilisé, en linguistique, comme une catégorie « descriptive et classificatoire des mots » (Piron, 2019 : 112) qui est différenciée du genre biologique ou du sexe/genre social. Selon elle, « [y] déceler quoi que ce soit d'autre qu'un critère de classement (par exemple, un reflet de société ou du sexisme) serait s'éloigner de la neutralité idéologique fondamentale du vocabulaire scientifique » (Piron, 2019 : 112). À ce propos, Vincent (2003), en critiquant l'essai de Labrosse (2002), affirme que la langue ne peut être sexiste puisque « [c]e sont là des propriétés qui qualifient des individus ou des groupes humains, mais non des objets symboliques comme la langue » (Vincent, 2003 : 201).

Piron (2019) ajoute que les catégories grammaticales peuvent être interprétées différemment de leur sens prototypique. Donc, le singulier peut désigner une réalité qui représente une entité plurielle (par exemple *la famille*) et le féminin peut représenter une entité masculine (par exemple *la victime*) (Piron, 2019 : 112). C'est le contexte qui permet l'interprétation de ladite réalité. Elle admet tout de même que pour les êtres animés, on retrouve, la plupart du temps, une association entre genre grammatical et « genre naturel » (Piron, 2019 : 118).

Ce lien entre genre grammatical et genre social pour les êtres animés est explicité par nombre de spécialistes qui prônent la féminisation (Yaguello, 1978 et 1989 ; Labrosse 1996 et 2002 ; Larivière, 2000 ; Dawes, 2003 ; Viennot *et al*., 2015). À cet effet, Larivière avance que, dans les cas des êtres animés/personnes, il y a une correspondance de 95 % entre le sexe/genre et le genre grammatical (Larivière, 2000 : 111). C'est également ce que mentionne Labrosse (2002) en faisant référence aux travaux de Khaznadar (1990) qui établit que dans 93,5 % des cas, le genre grammatical correspond au genre social chez les êtres humains. Ce lien est donc observable dans la majorité des cas lorsqu'il est question de personnes.

Ainsi, on avance à de nombreuses reprises que le masculin n'est pas neutre ou générique (Yaguello, 1989 ; Labrosse 1996 et 2002 ; Boivin, 1997 ; Larivière 2000 ; Lenoble-Pinson, 2002 ; Dawes 2003 ; Alpheratz 2018a). De cette façon, Labrosse (1996) indique que, dans certains contextes, le genre masculin porte même à confusion puisqu'il inclut parfois les femmes et l'exclut à d'autres moments. Alpheratz (2018a) mentionne que ce sont des néologismes qui ne désignent ni le genre masculin ni le genre féminin qui permettraient de pallier ce problème puisqu'ils seraient réellement neutres (par exemple *autaire*). C'est également ce que propose Labrosse (1996) avec des graphies épicènes comme *émuz* ou

habituèle. Ces dernières permettraient de donner un statut égal aux deux genres dans la langue en ne faisant pas de distinction masculin/féminin.

1.3.2. Lourdeur de textes, lisibilité et intelligibilité

L'un des problèmes associés à la féminisation des textes, qui est souvent mis de l'avant par les réfractaires (Dawes, 2003), est que cette dernière nuit à la lisibilité des textes et alourdit la lecture. Il faut également mentionner que cet aspect est pris en considération même lorsqu'elle est recommandée. De cette façon, Dumais (1988b) et Lenoble-Pinson (2002) avancent que d'ajouter systématiquement la forme féminine aux côtés de la forme masculine peut alourdir le texte. C'est aussi en ce sens qu'abonde l'OQLF qui spécifie que, dans les énumérations, l'emploi des doublets peut sembler lourd (BDL, 2021). Ainsi, bien qu'il recommande l'usage des doublets, l'OQLF mentionne que la clarté du texte doit primer (Vachon-L'Heureux et Guénette, 2006), ce qui montre que l'intelligibilité peut être compromise lorsque les répétitions sont excessives.

Alpheratz (2018a), dans son article théorisant le français inclusif, parle de problèmes d'économie linguistique, cette fois, en ce qui a trait aux doublets abrégés puisqu'ils ajoutent des marques morphologiques et typographiques (Alpheratz, 2018a : 10), mais également dans le cas où l'on utilise des termes neutres comme *le corps professoral* comparativement à *les professeurs* puisque le premier est plus long à dire que le second (Alpheratz, 2018a : 12). Piron (2019) mentionne aussi que les doublets abrégés, comme procédé morphologique, transgressent les règles de suffixation et que les règles d'accord, changeant les procédés de morphosyntaxe, « touchent le fonctionnement de la langue » (Piron, 2019 : 117), ce qui explique la résistance à leur utilisation.

L'idée de lourdeur des textes et d'illisibilité associée à la féminisation des textes est reprise dans l'étude de Gygax et Gesto (2007). Celle-ci présentait quatre versions d'un texte

à quarante étudiantes et étudiants où étaient inscrites cinq professions qui pouvaient être écrites à la forme masculine, féminine, avec des doublets abrégés ou des doublets complets. La vitesse de lecture des participantes et participants était ainsi testée. Les résultats de l'étude montrent qu'il y a un ralentissement de la vitesse de lecture au premier contact avec les doublets abrégés et la forme féminine, mais que ce ralentissement est de courte durée. Malgré l'effet de lourdeur associée à la lecture de la première phrase avec ces deux stratégies de féminisation, l'étude conclut qu'il n'y a pas d'association significative entre la forme utilisée et la lourdeur du texte.

Ainsi, il semblerait qu'un lectorat habitué se trouverait gêné seulement à la première lecture d'un texte féminisé. N'empêche que la lourdeur et la lisibilité sont considérées à plusieurs reprises comme étant un obstacle à la féminisation des textes, autant par les favorables que les réfractaires.

1.3.3. Les discours publics

La section précédente a montré les arguments avancés dans les discours scientifiques en matière de féminisation linguistique. Ces considérations peuvent également être présentes dans les discours publics qui portent sur le phénomène. On a vu, notamment, qu'il n'y a pas vraiment eu de résistance à l'emploi de titres féminins au Québec. C'est ce dont fait foi Martin (2018) qui mentionne que la majorité des commentaires émis à cet effet entre 1910 et 1950 dans les journaux et les chroniques de langage se positionnent en faveur de la féminisation. L'idée de ne pas attendre l'Académie française pour féminiser et de l'accessibilité des professions typiquement masculines aux femmes semble tout à fait concevable et même nécessaire à l'époque (Martin, 2018).

En ce qui a trait à la féminisation des textes plus particulièrement, Rosier (2018) remarque que c'est une question qui a créé des polémiques, notamment en raison du fait que les

pratiques ne sont pas figées. Elle mentionne que les favorables et les réfractaires font appel à l'histoire pour justifier leur position. C'est le cas, entre autres, pour l'accord de proximité qui a été en usage avant le XVIIe siècle. Elle montre également que les discours, et particulièrement ceux que l'on retrouve sur les réseaux sociaux, sont violents, surtout de la part des réfractaires (Rosier, 2018 et 2019). On observe par exemple des interventions où l'on ridiculise l'usage du point médian en l'utilisant de façon exagérée (Rosier 2018 et 2019). Ainsi, la féminisation linguistique, et principalement les doublets abrégés, est « accusée de "défigurer la langue", "d'écorcher les yeux", de la "charcuter", [de] "malmener la langue" » (Rosier, 2018 : 43). Vicari (2021)[26] observe le même type de discours dans les sections commentaires d'articles qui traitent du phénomène où la question de la beauté de la langue est abordée régulièrement.

Vicari (2021), tout comme Rosier (2018), parle d'une polarisation des discours entourant le sujet. Cela se trouve notamment dans les titres d'articles abordant la féminisation linguistique qui créent un clivage avec des « lexèmes tels que *divise*, *polémiques*, *débat*, *farouche adversaire* » (Vicari, 2021 : 153). Il mentionne également que les commentaires émis par le lectorat à la suite des articles affirment bien souvent que la féminisation linguistique est le fait d'un groupe militant minoritaire. On y retrouve, entre autres, des associations au féminisme ainsi qu'à la « novlangue ».

Ainsi, la question de la féminisation linguistique, dans les discours publics, est présentée comme étant polémique, principalement en contexte européen où l'on rappelle la résistance quant à la féminisation des titres en plus de trouver un clivage important dans les opinions

[26] Les études de Rosier et Vicari se penchent sur des contextes européens où les tensions sont plus présentes, mais comme les évènements qui donnent lieu à ces discours sont également abordés au Québec, il m'apparait pertinent d'observer les discussions qui ont lieu à cet effet. Cela permettra sans doute de faire un dialogue avec les éléments trouvés dans mon corpus.

véhiculées autant dans les médias que sur les réseaux sociaux. Les discours québécois, quant à eux, traitent de titres féminins, une question qui est très tôt discutée et acceptée.

1.3.4. L'usage au Québec

La présente section permettra de rendre compte où en sont les pratiques de la féminisation linguistique au Québec. La féminisation des titres et la féminisation des textes seront traitées séparément, il sera donc possible d'observer quels titres féminins se sont imposés et les raisons pour lesquelles certaines formes ont été préférées à d'autres. Pour la féminisation des textes, on verra quelles stratégies de rédaction sont préconisées et dans quelles sphères elles sont usitées. Cela permettra également, à quelques reprises, d'établir un parallèle avec la France.

1.3.4.1. Féminisation des titres

Au Québec, on constate que les jeunes générations ont un attachement à la féminisation des titres et qu'elle est acquise (Dumais, 2008). Le compte rendu de Dumais (2008) montre également que les titres féminins sont attestés dans les dictionnaires de Claude Poirier (*Dictionnaire du français plus*, 1988) et de Jean-Claude Boulanger (*Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, 1992 et 1993).

L'étude de Planelles Iváñez (1996), qui date de 25 ans, permet de constater qu'il y avait une disparité entre certaines formes (par exemple *une amateur*/*une amatrice*, *une chauffeur*/*une chauffeuse*, *une ingénieur*/*une ingénieure*, *une maire*/*une mairesse*, *une metteure en scène*/*une metteuse en scène*, etc.) et que l'usage du féminin était déjà beaucoup plus fréquent au Québec qu'en France. On observe également que les formes qui étaient usitées à l'époque se conformaient, le plus souvent, à la norme proposée par l'OLF malgré quelques cas où il y avait une forme concurrente (par exemple *chercheuse*/*chercheure*, *chroniqueuse*/*chroniqueure*, *successeuse*/*une successeur*). Cela peut s'expliquer par les

politiques d'aménagement linguistique en place qui ont eu un soutien légal (Planelles Iváñez, 1996 : 106).

Certaines formes sont ainsi préférées à d'autres. En effet, les féminins en *-euse* ne semblent pas faire l'unanimité. *Au féminin : guide de féminisation des titres de fonctions et des textes* (Biron, 1991) mentionnait déjà, il y a une trentaine d'années, qu'il y avait une certaine résistance à employer cette terminaison lorsqu'il s'agit d'une profession « de type intellectuel » (Biron, 1991 : 11). L'étude d'Arbour *et al*. (2014), 23 ans plus tard, confirme cette tendance. En effet, on observe que dans 57 % des cas, une forme en *-eure* non acceptée est utilisée au détriment des formes en *-euse* acceptées. Cette dernière donnée s'explique par la dévalorisation du suffixe *-euse* que l'on associe au pendant masculin *-eux*, aux métiers moins valorisés socialement (comme *coiffeuse* ou *vendeuse*) ou encore à des machines (*laveuse*, *balayeuse*, etc.) (Arbour *et al*. 2014 : 58). De cette façon, des formes comme *professeure*, *ingénieure* et *gouverneure* se sont imposées, mais également des mots comme *chercheure* et *réviseure* pour lesquels il existait déjà *chercheuse* et *réviseuse*.

Ainsi, Dawes (2003) indique que, au Canada, la tendance est aux formes graphiques c'est-à-dire à l'ajout d'un *-e* final pour former le féminin (par exemple *docteure*). Elle indique que cela pourrait s'expliquer par l'influence qu'exerce l'anglais, qui a adopté des formes généralement neutres (par exemple *firefighter*) (Dawes, 2003 : 209). C'est cependant la seule qui émet cette hypothèse. Le fait que le suffixe *-eure* soit peu audible semble être la raison principale de la popularité de cette finale féminine.

L'utilisation des formes en *-eure* (comme*, auteure, docteure* et *entrepreneure*) plutôt que des formes en *-trice*, en *-esse* et en *-euse* (comme *autrice, doctoresse* et *entrepreneuse*), se confirme également, et ce, malgré le fait que l'on considère les formes en *-trice* comme étant valorisées (Dawes, 2003). L'étude menée par Arbour *et al*. (2014) réitère cette tendance.

En effet, on constate qu'au Canada[27], lorsqu'il y a plusieurs formes attestées en concurrence, 95 % du temps la forme en *-eure* est préférée. Dans 1 % des cas, une forme en *-eure* non acceptée est utilisée plutôt que la forme en *-trice* acceptée. Les appellations composées du mot *femme* (par exemple *femme médecin*) sont, quant à elles, très peu utilisées et constituent moins de 1 % du corpus[28] étudié.

En mars 2019, une mise à jour sur la féminisation des titres a été faite par l'OQLF dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes. Trente articles faisant partie de la liste d'appellations au masculin et au féminin ont été revus, ce qui rend notamment compte du fait que le féminin *autrice* est maintenant accepté au même titre que *auteure* (BDL, 2019d). Ainsi, il semble y avoir un usage de plus en plus fréquent de certaines appellations féminines différenciées du masculin, ce qui s'inscrit à contre-courant de ce qui a été observé depuis les premières recommandations à cet effet. Il a tout de même été possible de voir quelques avis en ce sens, notamment pour le terme *autrice* chez Larivière (2005) puisqu'il correspond aux règles de formation des féminins dont la base masculine est *-teur* (BDL, 2019d).

1.3.4.2. Féminisation des textes

En matière de féminisation des textes, le président de l'OLF de 1990 à 1995, Jean-Claude Rondeau, précise dans le guide *Au féminin : Guide de féminisation des titres de fonction et des textes* (Biron, 1991) que ce dernier a pour but de répondre aux questionnements du public à savoir comment féminiser des textes – particulièrement dans les conventions collectives –, mais que cette pratique reste facultative (Biron, 1991 : 5). Tout comme le guide de Dumais (1988a), *Au féminin* recommande l'usage des doublets complets

[27] L'étude analyse un corpus qui dépasse le Québec et s'étend ainsi aux journaux franco-canadiens.
[28] Il est à noter que le corpus, qui comprend des textes de la presse imprimée, des transcriptions d'émissions radiophoniques et télévisuelles, des études et des rapports, s'étend de 1980 à 2013, ce qui ne permet pas d'évaluer une évolution dans l'usage des formes féminines, mais plutôt d'en dégager une tendance générale.

et des termes génériques ou neutres (Biron, 1991 : 14). Les doublets abrégés sont, quant à eux, une stratégie à éviter. L'OQLF abonde dans le même sens, 25 ans plus tard, dans *Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épicène* (2006). On y suggère notamment d'utiliser les doublets complets ainsi que d'avoir recours à des mots épicènes ou encore à des noms génériques ou collectifs. On y mentionne que l'accord de proximité doit se faire en mettant le masculin le plus près du verbe ou de l'adjectif. L'OQLF précise également que l'accord de proximité, au sens où l'on accorde l'adjectif ou le verbe avec le nom le plus près qu'il soit masculin ou féminin, bien qu'il existait avant le XVIIe, reste marginal et peut porter à confusion, car la valeur générique du féminin n'est pas reconnue (Vachon-L'Heureux et Guénette, 2006 et BDL, 2018b).

La féminisation des conventions collectives dans le milieu de l'éducation montre que les principes diffèrent selon les administrations (Dumais, 1988b). En effet, on voit dans le rapport de recherche que six conventions collectives sur 25 ont été féminisées. Ainsi, on peut observer que trois des conventions ont écrit les noms et pronoms avec des doublets complets soit Concordia, la Centrale de l'enseignement du Québec et le Syndicat gouvernement du Québec (SPGQ). L'UQAM et l'UQAR utilisent le trait d'union et l'Université de Sherbrooke présente les finales féminines entre parenthèses. Les doublets abrégés étaient donc aussi utilisés que les doublets complets il y a 33 ans. Dumais conclut que la féminisation des textes dans les conventions collectives est un mouvement en marche, il suffit de trouver des solutions systématiques pour féminiser l'ensemble de celles-ci.

Vingt ans plus tard, Dumais (2008) fait un compte rendu entourant la question de la féminisation linguistique qui montre que l'utilisation de doublets se fait de plus en plus présente au Québec. Pierrette Vachon-L'Heureux mentionne, cependant, que la féminisation des textes ne connait pas l'évolution escomptée et qu'elle n'est pas pratiquée dans les

administrations, qui préfèrent avoir recours à la note justifiant le masculin générique (Dumais, 2008). Il en est autrement aujourd'hui, où la pratique connait un regain de popularité, on l'a vu dans les dernières années avec la parution de nombreux guides universitaires qui reprennent les principes généraux de l'OQLF et les formations qui sont dispensées à cet effet à l'intention des administrations.

À la fin de l'année 2017, l'OQLF a assoupli les règles sur l'usage des doublets abrégés de sorte qu'il accepte maintenant leur utilisation lorsque l'espace de rédaction est restreint, par exemple dans un tableau, dans un formulaire, sur des plateformes de microblogage ou encore dans les écrits télégraphiques (BDL, 2018a). C'est dans le but de « favoriser la féminisation du plus grand nombre d'écrits » que ces mesures ont été adoptées (BDL, 2018a). Par contre, lorsqu'il est question de textes qui ne connaissent pas de restriction dans l'espace, l'OQLF indique qu'il faut opter pour une rédaction neutre ou faire l'utilisation des doublets complets.

Deux décennies plus tôt, Labrosse (1996) proposait de rendre épicènes certains mots et adjectifs qui sont oralement ambivalents (sur le modèle de *professionnèle*). Elle suggérait notamment de reprendre l'innovation que Françoise Marois avait proposée en 1987 pour nommer à la fois les hommes et les femmes, soit le pronom *illes*. Il faudra cependant attendre en 2019 pour que l'OQLF rende compte de ce type de pratique (revendiqué par des groupes LGBTQIA2+), mais il est précisé que ces stratégies ne sont pas recommandées et que l'organisme promeut la généralisation de la féminisation des textes (BDL, 2019c).

Au terme de ces lectures, on peut constater que la féminisation linguistique a évolué rapidement au Québec. On observe ainsi que le mouvement de féminisation des titres s'est généralisé tandis que la féminisation des textes s'est enclenchée dans les universités et restée davantage dans les documents administratifs, de façon inégale, et connait une certaine

stagnation dans les années 2000. La position révisée de l'OQLF par rapport aux doublets abrégés ainsi que la proposition de formes féminines différenciées concurrentes aux féminins déjà attestés semblent, cependant, annoncer un renouveau quant aux pratiques.

L'idée de transposer dans la langue la place que les femmes occupent dans la société revient très souvent, notamment à cause du rapport qui est établi entre genre grammatical et genre social. Cela amène à remettre en question la valeur générique du masculin, d'un côté, ou à réitérer son rôle de catégorie classificatoire, de l'autre. Des considérations d'ordre syntaxique sont également prises en compte afin de ne pas nuire à la lecture. Ces aspects sont également abordés dans les discours métalinguistiques qui portent sur le phénomène, dans la presse ou sur les réseaux sociaux, où le caractère polémique occupe beaucoup d'espace médiatique. La question de la féminisation linguistique est donc complexe et relève de considérations d'ordres idéologique, politique, social et linguistique.

Ce chapitre comprend la problématique générale où les considérations théoriques qui la sous-tendent seront présentées, ce qui mènera à la question principale de cette recherche. Suivront les objectifs et concepts importants pour la compréhension de la démarche. Finalement, les balises qui délimiteront la recherche seront posées.

2.1. Problématique

La présence de discours métalinguistiques abonde dans les médias québécois : la langue est un sujet qui fait couler beaucoup d'encre dans la presse vu son statut politique et sa valeur hautement identitaire. Le nombre important d'articles démontre une influence et un rapport d'autorité des médias en ce qui a trait à la langue (Boudreau, 2016) de sorte que les idées et les représentations qui circulent dans les médias peuvent être légitimées par ceux-ci et ainsi s'inscrire comme discours dominant dans la société (Remysen, 2016). En effet, les idées émises dans les articles de presse peuvent se répandre assez facilement dans les discours sur la langue puisque l'on considère généralement ce qui est écrit dans la presse comme étant vrai (Boudreau, 2016). Cela influence les perceptions de la population concernant certains phénomènes linguistiques comme la valorisation ou la stigmatisation de certains traits régionaux (Boudreau et Urbain, 2014) ; le rapport identitaire évalué en fonction de certains traits langagiers (Remysen, 2012) ; les représentations des normes linguistiques dans les dictionnaires (Remysen, 2013) ; les qualités accordées à la langue (Molinari, 2013), etc. Les discours de presse peuvent donc être hautement idéologiques et ainsi contribuer à renforcer certaines conceptions de la langue (Remysen, 2016).

La féminisation linguistique ne fait pas exception à cette propension d'idées dans la presse écrite. Lorsqu'un évènement survient en France ou au Québec par rapport à ce

phénomène, l'actualité ne manque pas d'en parler. Pensons notamment à la publication du manuel scolaire *Questionner le monde* aux éditions Hatier — maison d'édition française —, qui a fait l'usage de doublets abrégés comme méthode de féminisation des textes, ce qui a créé un tollé dans la presse québécoise et française en septembre 2017. La publication de la grammaire non sexiste en septembre 2017 et l'annonce de l'Académie française d'accepter la féminisation des titres en février 2019 ont également fait couler beaucoup d'encre dans les médias de la province. De cette façon, les évènements qui ont trait à la langue sont couverts par les médias québécois et relancent souvent les débats quant aux phénomènes en question. C'est notamment à la suite des débats entourant les doublets abrégés en 2017 que l'OQLF a permis leur utilisation dans certains contextes.

C'est à la lumière de ces informations que je me pencherai sur les discours métalinguistiques concernant la féminisation linguistique dans le but de répondre à la question suivante : Quelles représentations peut-on observer en ce qui a trait à la féminisation linguistique dans quatre quotidiens de la presse écrite québécoise entre janvier 2007 et juin 2019 ?

2.2. Objectifs

Plusieurs questionnements et objectifs sous-tendent cette recherche. Les principaux objectifs sont d'analyser les discours métalinguistiques pour en dégager les principales représentations de la féminisation linguistique dans les quatre quotidiens québécois ; d'observer si les discours tenus à leur endroit sont généralement en faveur ou en défaveur de cette pratique ; d'observer s'il y a un consensus quant aux méthodes de féminisation des textes préconisées ; d'observer qui s'exprime sur le sujet, qui cherche à avoir une influence sur le phénomène et qui l'on fait intervenir en matière d'autorité linguistique.

2.3. Cadre conceptuel

De prime abord, il importe de distinguer les représentations (socio)linguistiques des idéologies linguistiques qui sont des notions qui se rapprochent et dont les frontières ne sont pas toujours définies clairement. Comme le mentionne Boudreau (2009), historiquement, en linguistique, le terme *idéologie* est employé davantage dans le champ de la sociolinguistique anglo-saxonne alors que le terme *représentation* se fait plus présent chez les francophones. Ces termes ne sont cependant pas des synonymes et ne seront pas entendus en ce sens dans le cadre de ce mémoire. Doise (1985) en fait la distinction suivante : « par rapport à des systèmes idéologiques, les représentations sociales doivent [...] être étudiées comme des sous-systèmes ayant cependant un fonctionnement qui leur est propre et qui les fait également fonctionner dans d'autres champs ou systèmes » (Doise, 1985 : 252). Cette distinction faite, je ne garde que la notion de *représentation linguistique* pour la présente recherche, car elle constitue l'objet d'analyse principal.

2.3.1. Les représentations linguistiques

La notion de *représentation* provient essentiellement de la sociologie et de la psychologie sociale (Boyer, 1990). C'est une notion qui est très polysémique. En effet, l'évolution des différents sens en linguistique est notamment due au fait qu'elle est étudiée de pair avec les notions de discours et d'interaction verbale (Py, 2004). Maurer (1998) présente les représentations comme quelque chose qui s'observe en linguistique par la mise en discours, mais qui relève aussi du domaine de l'extralinguistique. Cette dimension extralinguistique concerne la représentation mentale, donc avant que celle-ci n'ait été saisie de l'activité linguistique. C'est ce que Bourdieu nomme des « actes de perception et d'appréciation, de connaissance et de reconnaissance où les agents investissent leurs intérêts présupposés » (Bourdieu, 2001 : 281-282). Les représentations, donc les images mentales

d'une réalité donnée, ne peuvent être étudiées qu'à partir des manifestations (notamment par la mise en discours) auxquelles elles donnent lieu.

Ainsi, la représentation comprend deux niveaux : le cognitif et le linguistique (Maurer, 1998). De cette façon, on peut vouloir étudier le système d'interprétation du monde en dehors de sa mise en mots, mais l'objet peut tout de même être linguistique (images des langues ou de locuteurs et locutrices, etc.) (Maurer, 1998 : 22). On peut également vouloir étudier la mise en représentation par le langage où la représentation passe par le discours (Maurer, 1998 : 22). L'activité linguistique de représentation repose donc sur « l'acte de nomination » (Maurer 1998 : 36).

La représentation linguistique peut ainsi être considérée comme une mise en spectacle qui est indissociable de l'acte de communication (Maurer, 1998). Cet aspect est particulièrement important lorsqu'on est en contexte médiatique puisque, comme on l'a vu, les discours de presse peuvent être porteur d'autorité et l'on peut, de cette façon, chercher à exercer une influence sur la façon dont est perçu le phénomène linguistique dont il est question, les travaux de Bourdieu (2001) par rapport à ce phénomène le montrent bien.

À cet effet, Boyer mentionne que :

> […] la représentation se cultive ostensiblement en terrain polémique, conflictuel. Le discours ouvertement porté par/porteur de(s) représentations sociolinguistiques est toujours de nature dialogique, polyphonique. Elles affleurent ou s'exhibent dans l'interaction, à travers réticences ou résistances, contradictions et distanciations. Et il y a bien des événements qui provoquent la manifestation, clivée le plus souvent, des représentations sociolinguistiques (Boyer, 1990 : 113).

En ce sens, Boudreau (2009) mentionne que les représentations linguistiques ont une dimension individuelle ou collective, dépendamment de si l'on considère les représentations d'une personne ou d'une communauté, qui s'inscrit à l'intérieur de rapports sociaux

(Boudreau, 2009). Dubois (1993) aborde également ces deux aspects des représentations soit leur construction individuelle qui est singulière et subjective ainsi que ce qui relève de « l'ordre des connaissances comme constructions sociales en particulier des savoirs partagés dans la connaissance et l'usage des langues » (Dubois, 1993 : 120 citée dans Maurer, 1998). Les représentations sont ainsi construites sur l'expression d'une intersubjectivité par sa qualité dialogique, selon Maurer (1998 : 36).

C'est en tenant compte de ces considérations concernant les représentations linguistiques et en reprenant la définition que propose Boudreau (2009) qu'elles seront entendues, c'est-à-dire de la façon suivante : « les images, les opinions, les préjugés qui circulent sur les langues et qui sont partagés, inégalement, par un ensemble de locuteurs dans une communauté donnée » (Boudreau, 2009 : 441). Ainsi, les représentations linguistiques relèvent d'un caractère social et varient entre les personnes et les communautés.

2.4. Méthodologie

L'analyse a été faite dans quatre journaux de la presse québécoise francophone : *La Presse*, *Le Devoir*, *La Tribune* et le *Journal de Montréal*[29]. Ces journaux ont été sélectionnés puisqu'il s'agit de quatre quotidiens qui rejoignent des publics différents et qui appartiennent à des groupes médiatiques distincts.

La Presse était détenue par Gesca jusqu'en 2018 lorsque le quotidien est devenu une structure sans but lucratif dont une fiducie d'utilité sociale est l'unique actionnaire (Levasseur, 2018). *La Presse* est le journal en ligne le plus lu au Québec et détenait le second rang lorsqu'il était imprimé (Boisvert, 2018). Il rejoint donc un large lectorat dont la majorité est âgée de 25 à 54 ans et près du tiers (32 %) sont des universitaires (*La Presse*, 2011). *Le*

[29] Les articles qui ont été publiés sur le site *cyberpresse.ca* et dont l'information concernant la publication d'origine n'est pas disponible ont été considérés comme étant publiés dans *La Presse* puisque le site lui est associé.

Devoir est indépendant et est considéré comme étant le journal intellectuel de la province, avec un lectorat hautement scolarisé dont 40 % se situent dans la tranche d'âge de 25 à 49 ans (Myles, 2016). *La Tribune* appartenait à Gesca avant de faire partie du Groupe Capitales Médias créé en 2015 (Groupe Capitales Médias, 2015), puis d'une coopérative de solidarité en décembre 2019 (Groupe Capitales Médias, 2019). Comme il s'agit d'un journal régional, il se distingue par son lectorat estrien (Baillargeon, 2010). Le *Journal de Montréal* appartient à Québecor et représente le journal « grand public », étant le journal imprimé le plus lu dans la province (Boisvert, 2018). Près du tiers (29 %) de son lectorat est constitué de personnes âgées de 50 à 60 ans (*Le Journal de Montréal*, 2019). Ainsi, ces journaux ayant des lignes éditoriales distinctes et des publics cibles différents, ils offriront sans doute des discours diversifiés à l'égard de la féminisation linguistique.

Comme je l'ai mentionné dans la problématique, la langue est un sujet très discuté dans les discours de presse, qui peuvent être porteurs d'une certaine autorité. La sortie de guides linguistiques peut constituer une ressource importante pour alimenter ces discours. C'est pourquoi l'analyse du corpus s'étend de janvier 2007 à juin 2019. J'ai fait le choix de débuter le corpus en 2007, car, même si l'Office québécois de la langue française publie *Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épicène* en 2006, on ne parle pas de la sortie du guide ou de ces principes dans les médias[30]. Comme plusieurs guides et politiques se basent sur cette publication en matière d'inclusivité[31] et que c'est un moment où les principes de la féminisation ont été mis à jour, elle me semble tout de même être un point d'ancrage

[30] Des recherches préliminaires ont permis d'établir qu'aucun article en 2006 ou en 2007 n'aborde la sortie du guide de L'OQLF. Comme, à la fin des années 2010, on ne manque pas de parler de la sortie de guides militants ou encore de la position révisée de l'OQLF par rapport à certains de ces principes de rédaction, cela laissait croire qu'il en serait de même pour ce guide. Ce n'est pourtant pas le cas. Il faut également mentionner que les articles qui traitent de la féminisation des textes entre 2007 et 2013 sont plutôt rares, ce qui confirme le choix de débuter le corpus en 2007 plutôt qu'en 2006.

[31] C'est notamment le cas des guides sur la rédaction inclusive de la Faculté de sciences et la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke et celui de l'Université de Montréal.

important pour les stratégies de féminisation au Québec. Le corpus s'étend jusqu'en juin 2019 de façon à inclure les réactions suscitées par la décision de l'Académie française d'accepter la féminisation des titres à la fin de février 2019. Cibler cette période permet ainsi de rendre compte des discours métalinguistiques sur la féminisation linguistique au XXIe siècle dans la presse écrite québécoise.

Le corpus a été formé avec la banque de données *Eureka*. Les mots clés *féminisation des titres*, *féminisation des textes*, *féminisation linguistique*, *féminisation des noms*, *rédaction épicène*, *écriture épicène*, *écriture inclusive, rédaction inclusive*, *rédaction non sexiste*, *autrice*[32], *accord de proximité et féminiser* ont été utilisés pour la recherche. Comme les définitions de la féminisation des textes peuvent varier d'un article à l'autre (voir section 1.3.9) et que les termes utilisés ne correspondent pas nécessairement aux définitions réalisées dans le cadre de cette recherche, avoir recours à ces termes comme mots clés permet de couvrir l'ensemble des stratégies de féminisation qui m'intéressent.

Les articles qui ont trait uniquement à la neutralisation du langage seront écartés puisque l'enjeu dont il est question est celui de la présence des femmes dans les textes, ce qui tend à être absent lorsqu'il est question de neutralisation. En effet, la rédaction neutre vise davantage à éviter de reproduire la binarité des genres dans la langue et à y inclure les personnes non binaires. Les femmes y sont également incluses, mais l'objectif de les rendre visibles n'est pas nécessairement présent comme c'est le cas pour la féminisation des textes. Par contre, comme les groupes LGBTQIA2+ ont des visées communes avec la féminisation des textes en ce qui a trait à la langue — notamment d'enrayer le genre masculin comme genre neutre et de rendre la langue plus inclusive — et que quelques techniques se recoupent,

[32] Le terme *autrice* a été retenu pour les mots clés, car c'est le féminin le plus souvent abordé lorsqu'il est question de féminins ostentatoires.

les articles qui traitent de neutralisation et présentent des stratégies communes à la féminisation des textes ont été retenus.

Cinq types d'articles ont été pris en compte pour cette recherche, soit les éditoriaux, les chroniques, les articles informatifs, les critiques culturelles ainsi que les lettres d'opinion, qu'elles proviennent de spécialistes du domaine de la langue, de domaines connexes, d'universitaires ne détenant pas d'expertise sur le sujet ou encore du lectorat non spécialisé[33]. Des entrevues font également partie du corpus, mais ces dernières ont été classées soit dans la catégorie des articles informatifs s'il n'était pas possible de déceler l'opinion du ou de la journaliste, soit dans la catégorie des chroniques si la personne qui fait l'entrevue laisse clairement voir son opinion par rapport au phénomène abordé ou que sa contribution habituelle au quotidien est constituée de chroniques.

Dans le premier cas, il est intéressant de se pencher sur les éditoriaux puisqu'ils permettent de dégager la ligne de pensée de l'éditorialiste qui ne détient pas forcément d'expertise en ce qui a trait au phénomène abordé, ce qui peut constituer un discours d'autorité assumé. Les chroniques permettent également de situer clairement l'opinion du chroniqueur ou de la chroniqueuse, ce qui est intéressant considérant que ce ne sont généralement pas des spécialistes de la question; on peut donc retrouver une opinion qui se situe près des représentations largement partagées. Comme mentionné précédemment, les journalistes qui s'expriment peuvent faire figure d'autorité (Boudreau, 2016), ce qui est pertinent à retenir lorsque l'on analyse des représentations.

Les articles informatifs, de leur côté, ont généralement un ton plus neutre. Malgré cela, on peut parfois déceler quelques éléments qui permettent de dégager de la subjectivité

[33] Cela exclut, toutefois, les commentaires du lectorat à la suite des articles.

souvent inconsciente des journalistes par rapport au phénomène dont il est question. C'est pour cette raison qu'une attention particulière sera portée aux spécialistes — ou autres personnes — à qui l'on fait appel pour appuyer les différents points de vue ou pour présenter des faits. Les critiques culturelles, bien qu'elles ne concernent pas toujours directement les phénomènes linguistiques, permettent souvent d'observer des commentaires métalinguistiques ou des opinions de personnes ayant une formation dans le domaine des lettres notamment, ce qui peut conférer une certaine légitimité à leurs propos.

Finalement, les lettres d'opinion permettent, lorsqu'elles sont écrites par des spécialistes du domaine de la langue, d'ajouter un poids symbolique à l'opinion véhiculée puisqu'on leur confère nécessairement une autorité par rapport au sujet abordé. Lorsqu'elles sont rédigées par des personnes issues d'autres domaines ou du lectorat non spécialisé, il est intéressant d'observer comment le discours est légitimé, mais aussi de considérer ces opinions comme représentant un ressenti de locuteur ou de locutrice par rapport au phénomène, donc, qui risque fortement de correspondre au discours dominant. De cette façon, il sera sans doute possible de voir comment les différentes parties dialoguent entre elles[34].

[34] Les données concernant le corpus se trouveront au chapitre 3 dans la section 3.1.1.

Les représentations à l'égard des phénomènes entourant la féminisation linguistique sont nombreuses et diffèrent d'une stratégie de rédaction à l'autre. C'est pour cette raison que ce chapitre sera divisé selon différents aspects, à savoir la féminisation des titres, ce qui comprend les féminins dits ostentatoires, et plus précisément le cas du mot *autrice*, ainsi que les stratégies de féminisation des textes.

Avant de procéder à l'analyse des différentes représentations que l'on retrouve dans le corpus, je ferai un survol du nombre d'articles que l'on retrouve par quotidien, des types d'articles les plus présents ainsi que des phénomènes dont on traite majoritairement et des opinions à l'égard de ceux-ci. Je me pencherai ensuite sur les personnes qui interviennent et celles que l'on fait intervenir à titre de spécialiste sur la question. La partie suivante permettra donc de brosser un portrait global de ce qui se trouve à l'intérieur du corpus.

3.1. La féminisation linguistique dans le corpus

3.1.1. Les quotidiens et types d'articles

Comme on peut l'observer dans le tableau 1, le corpus comporte 131 articles dont 57 (43,5 %) proviennent du *Devoir,* 29 (22,1 %) de *La Presse*, 25 (19,1 %) du *Journal de Montréal* et 20 (15,3 %) de *La Tribune*.

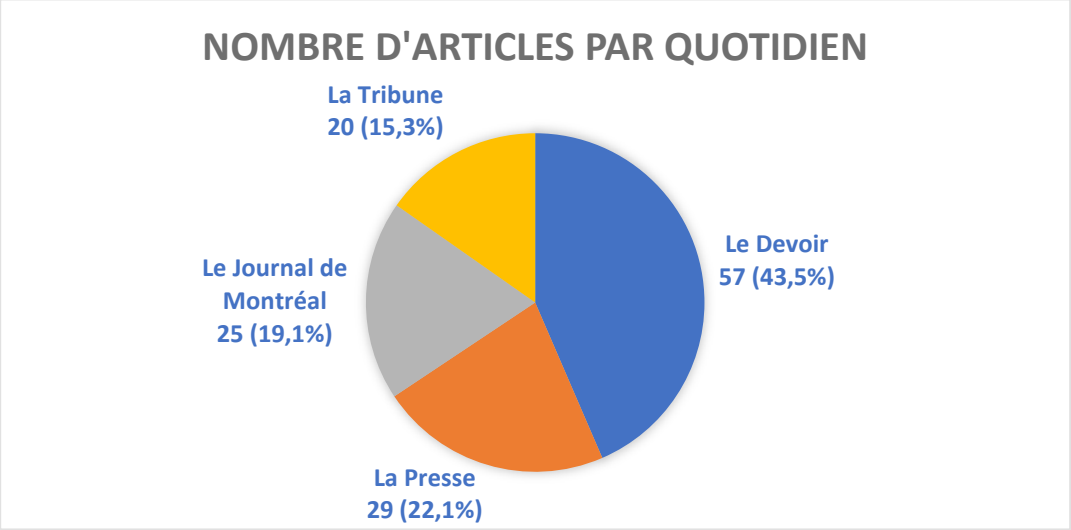

Tableau 1 : *Nombre d'articles par quotidien*

Le tableau 2 montre que 57 de ces articles (43,5 %) sont classés comme étant informatifs ; 45 articles (34,3 %) font partie des chroniques ; 23 articles (17,6 %) constituent des lettres d'opinion (dont sept ont été rédigées par des spécialistes, huit par des universitaires non spécialistes de la langue ou d'un domaine connexe et huit autres proviennent du lectorat non spécialisé) ; deux articles (1,5 %) sont des éditoriaux et quatre articles (3,0 %) sont des critiques culturelles (voir tableau 3 pour le classement par quotidien). Ces dernières sont majoritairement des critiques de livres où l'on retrouve des commentaires métalinguistiques sur un phénomène entourant la féminisation.

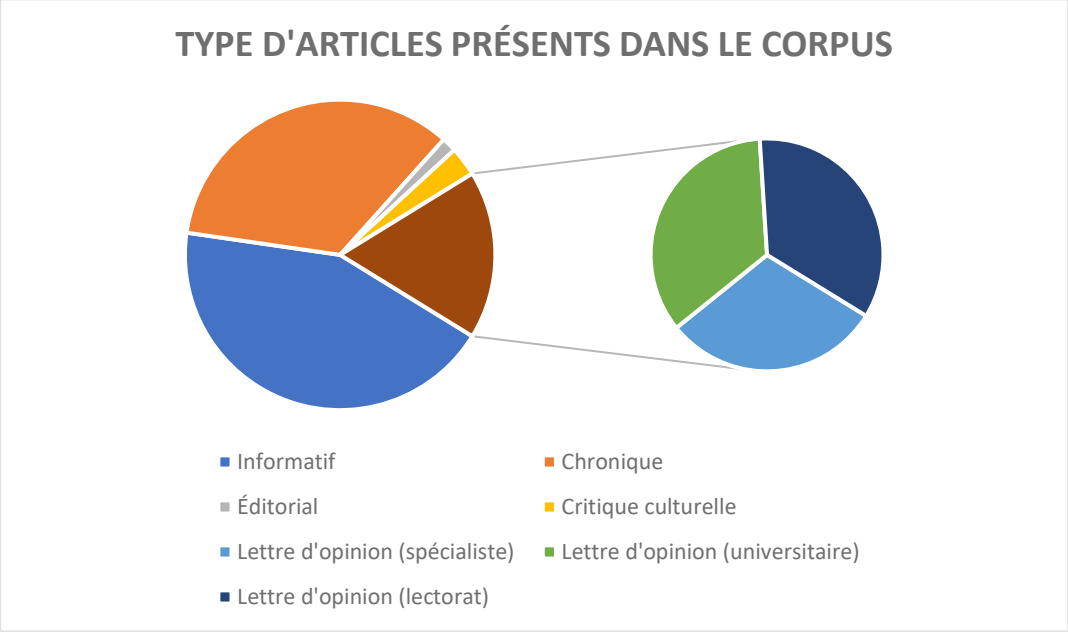

Tableau 2 *: Types d'articles présents dans le corpus*

On peut ainsi constater que lorsque l'on traite de féminisation linguistique, c'est majoritairement pour se prononcer sur la question étant donné que 74 articles constituent un genre où l'opinion de la personne qui rédige est présente (éditoriaux, chroniques, critiques et lettres d'opinion). Cela représente 56,5 % du corpus comparativement aux 57 articles informatifs qui en constituent 43,5 %.

Si l'on se penche sur le type d'articles par quotidien (voir tableau 3), on note que les articles informatifs sont au nombre de 29 dans *Le Devoir*, ce qui représente 50,9 % de son corpus. Les autres quotidiens présentent un écart considérable en raison du nombre d'articles moins élevé dans leur corpus respectif. *La Presse* en compte 14, ce qui représente 48,3 % des articles qu'elle contient. *Le Journal de Montréal* en dénombre neuf, ce qui représente 36 % de son corpus. *La Tribune* comprend cinq articles informatifs, ce qui représente 25 % de son corpus.

Le Journal de Montréal est le quotidien dans lequel il y a le plus de chroniques, celles-ci étant au nombre de 14, ce qui représente 56 % de tous ses articles. *Le Devoir* et *La Tribune*

en ont tous deux une douzaine soit 21 % et 60 % de leur corpus respectif. *La Presse*, de son côté, en compte sept soit 24,1 % des articles qui y sont contenus.

Il y a également plus de lettres d'opinion dans *Le Devoir*, celles-ci étant au nombre de 12 soit 21 % de son corpus. Six d'entre elles ont été rédigées par des universitaires non spécialistes en matière de langue ou dans un domaine connexe (10,5 % de son corpus), deux par une personne spécialiste (3,5 % de son corpus) et quatre (7 % de son corpus) par le lectorat non spécialisé. *La Presse* en compte six, ce qui représente 20,7 % de ses articles. Quatre proviennent de spécialistes (13,8 % de son corpus) et deux d'universitaires n'ayant pas de formation dans le domaine de la linguistique ou d'un autre domaine lié à la langue (6,9 % de son corpus). Deux lettres d'opinion ont été publiées dans *Le Journal de Montréal* soit 8 % du sous-corpus. Celles-ci ont été rédigées par des non-spécialistes. *La Tribune,* de son côté, compte trois lettres d'opinion, ce qui représente 15 % de son corpus. L'une provient d'une spécialiste (5 % de son corpus) et les deux autres du lectorat général (10 % de son corpus).

Le Devoir et *La Presse* comptent chacun un éditorial soit 1,8 % et 3,4 % de leur corpus respectif. Finalement, *Le Devoir* compte trois critiques littéraires ou culturelles et *La Presse* une, ce qui représente 5,3 % et 3,4 % de leurs articles.

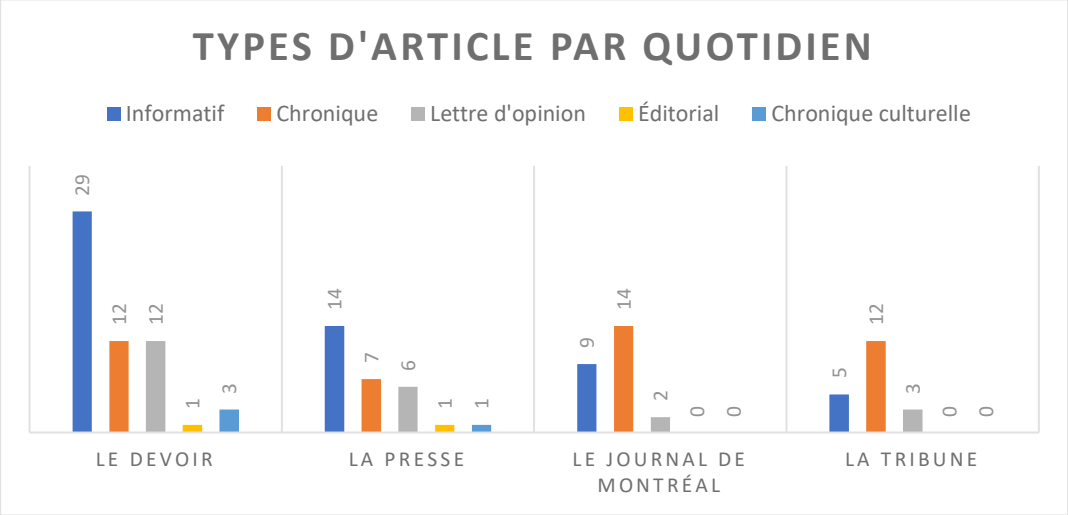

Tableau 3 : *Types d'articles par quotidien*

Cela permet de constater qu'il y a davantage de discussions en ce qui a trait à la féminisation linguistique dans *Le Devoir* et que le quotidien est celui qui aborde ces questions le plus souvent. On constate également que ce sont majoritairement des universitaires ou des spécialistes qui y écrivent des lettres d'opinion. Il en va de même pour *La Presse*, qui, comme on l'a vu, rejoint aussi un public ayant généralement un haut niveau d'éducation. *Le Journal de Montréal* et *La Tribune* font, de leur côté, davantage de place aux chroniques[35] et les lettres d'opinion proviennent généralement de lecteurs ou de lectrices non spécialistes. Ainsi, l'opinion prend beaucoup de place lorsque le sujet de la féminisation linguistique est abordé, il n'est donc pas exagéré d'affirmer que la presse écrite comporte de nombreux débats à cet effet.

De plus, comme il est possible de l'observer dans le tableau 4, 40 articles (30,5 %) présentent des opinions favorables uniquement aux phénomènes abordés. Vingt-quatre (24) articles (18,3 %) présentent des opinions défavorables uniquement. Trente (30) articles (23 %) présentent plus d'un point de vue ou des opinions mitigées. Finalement, il y a 37

[35] Il est important de noter que plusieurs des chroniques contenues dans *La Tribune* répondent à des questions du lectorat concernant la féminisation, ce qui augmente considérablement le volume d'articles du quotidien.

articles (28,2 %) où l'on ne se prononce pas ou qui ne permettent pas de déceler d'opinion par rapport aux phénomènes dont il est question[36]. Ce sont donc 93 articles au total qui émettent une ou des opinion(s) sur la féminisation linguistique soit 71 % du corpus.

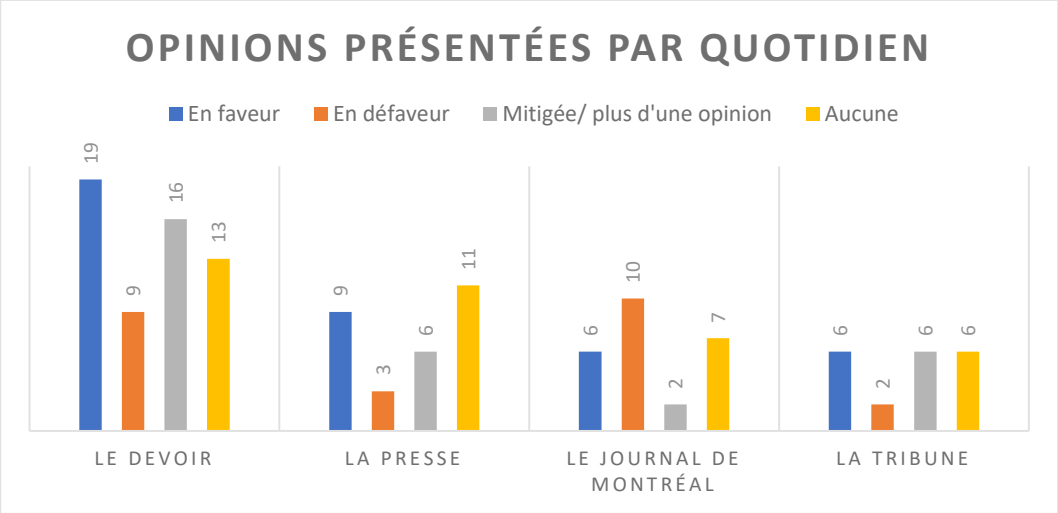

Tableau 4 : *Opinions présentées par quotidien*

3.1.2. Les phénomènes abordés

Tout d'abord, il importe de mentionner que les chiffres présentés dans cette partie ne correspondent pas, en pourcentage, au nombre entier d'articles du corpus puisqu'un article peut traiter de plusieurs de ces aspects de la féminisation linguistique. Je précise également que j'ai traité de l'accord de proximité comme un phénomène distinct de la féminisation des textes puisqu'il n'est pas toujours abordé lorsqu'on parle de cette dernière. Ainsi, 90 articles (68,7 %) traitent de féminisation des titres, 59 articles (45 %) de féminisation des textes, cinq articles (3,8 %) de rédaction épicène, quatre articles (3,1 %) d'écriture inclusive, 13 articles (9,9 %) de l'accord de proximité et un article (0,76 %) de féminisation de la langue sans autre

[36] Il faut noter que les articles qui ne présentent pas d'opinion ne sont pas nécessairement les articles informatifs. En effet, on retrouve, dans le corpus, des articles informatifs qui montrent une opinion en particulier ou plusieurs points de vue. Certaines chroniques sont parfois plus descriptives ou se prononcent sur un autre phénomène que la féminisation linguistique, même si celle-ci est abordée.

précision. Finalement, 12 articles (9,2 %) traitent des féminins ostentatoires dont 11 (8,4 %) abordent le féminin *autrice*[37]. Ces chiffres sont répartis par quotidien dans le tableau 5.

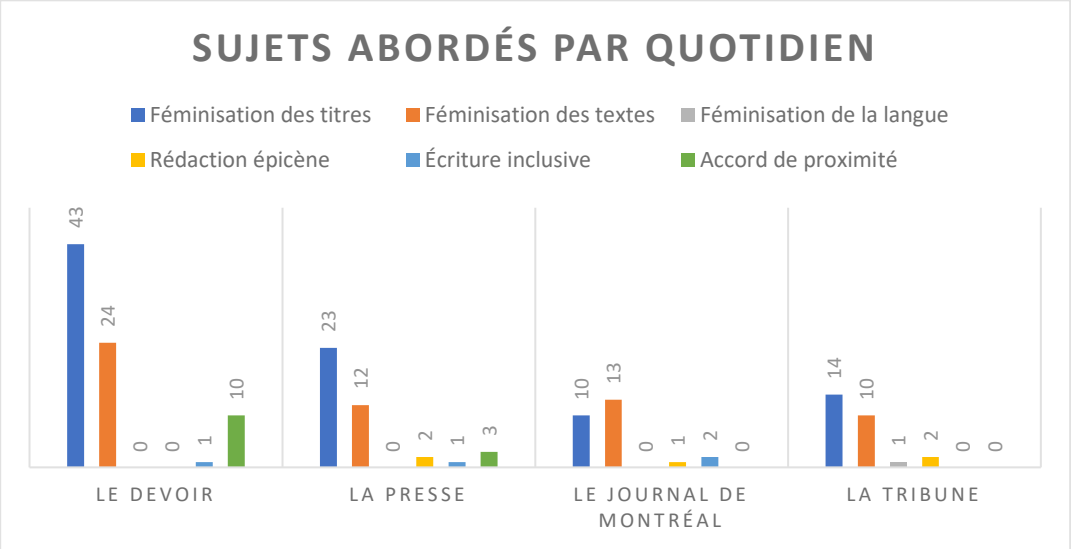

Tableau 5 : *Sujets abordés par quotidien*

L'on commence à parler davantage de féminisation des textes en 2017. Avant cela, la question est présente à trois reprises entre 2007 et 2012 et cinq fois entre 2013 et 2014 (voir tableau 6). De plus, même si plus d'articles traitent de féminisation des textes en 2017 (soit 25 articles), il y en a presque tout autant qui traitent de féminisation des titres (soit 23 articles). Cette tendance se poursuit également en 2018 alors que 11 articles traitent de féminisation des titres et 12 de féminisation des textes. En 2019, la féminisation des titres est abordée plus souvent que la féminisation des textes soit dans 12 et 10 articles respectivement comme on le voit dans le tableau 6.

À partir de 2018, on voit quelques articles qui abordent la question de la rédaction épicène par rapport à l'inclusion des personnes trans et non binaires. Cela fait en sorte que l'on compare les pratiques avec la féminisation des textes. On se prononce donc moins sur

[37] Je ne rends cependant pas compte de ces deux dernières données dans le tableau étant donné que cela fait partie de la féminisation des titres.

cette dernière, mais elle est tout de même abordée en comparaison avec les nouvelles revendications en matière d'inclusivité.

En ce qui a trait à l'accord de proximité, il est mentionné une fois en 2012, mais on l'aborde majoritairement en 2017 où neuf des 13 articles qui en traitent se retrouvent, les trois autres articles sont tous parus en 2018. Même si c'est un aspect de la féminisation des textes qui est parfois omis, on en parle davantage à partir du moment où les débats sur la question sont plus nombreux et plus élaborés.

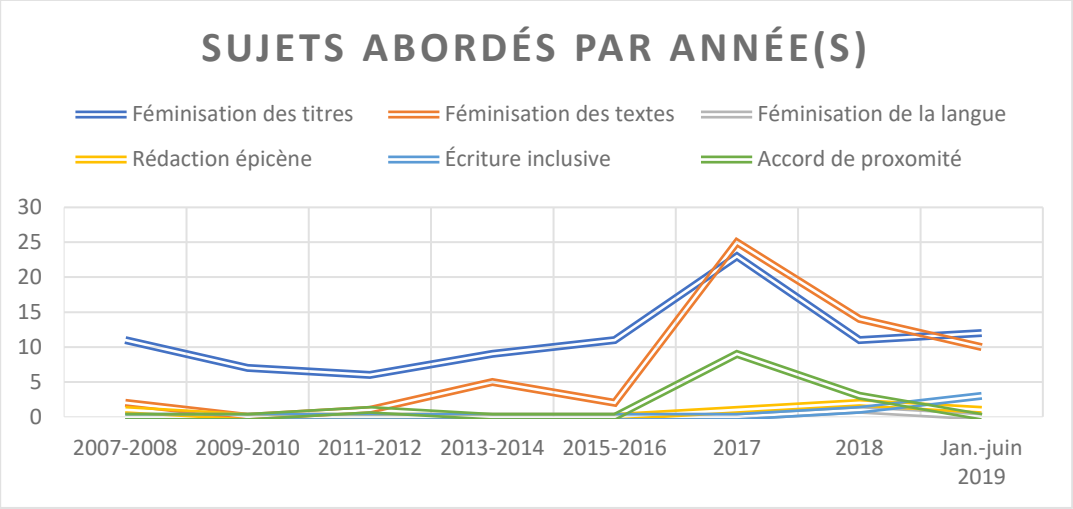

Tableau 6 : *Sujets abordés par année(s)*[38]

La féminisation des titres et la féminisation des textes restent donc les phénomènes les plus abordés dans le corpus. La question des féminins ostentatoires amène un nouvel aspect sur cet enjeu et on constate que ce sont les termes *auteure* et *autrice* qui occupent la majorité de l'espace médiatique accordé au phénomène. On remarque également que, le plus souvent, on ne traite pas de l'accord de proximité lorsqu'il est question de féminisation des textes bien qu'il prenne une plus grande place à partir de 2017.

[38] Les premières années sont regroupées par deux vu le petit nombre d'articles.

3.1.3. Les personnes qui interviennent

Comme on l'a vu, la féminisation linguistique est un sujet sur lequel de nombreux articles émettent des opinions. Il importe donc d'observer qui prend la parole et à qui l'on confère une expertise pour s'exprimer sur le sujet. On note d'abord que le corpus est assez hétérogène, mais certaines personnes ont une présence plus accrue. Cette partie rendra compte d'abord de ces personnes qui interviennent à plusieurs reprises puis des spécialistes à qui l'on fait appel sur cette question.

Le journaliste Steve Bergeron a signé 11 chroniques dans *La Tribune* à travers tout le corpus. Il est donc celui qui se prononce le plus souvent sur la question. Il fait notamment appel à l'OQLF et ses ressources (*Banque de dépannage linguistique* et *Grand dictionnaire terminologique*) pour appuyer ses propos. On observe aussi que certaines de ses chroniques répondent à des questions du lectorat concernant la féminisation, ce qui montre qu'on lui accorde une certaine expertise en matière de langue.

Cinq articles proviennent de l'Agence France-Presse, un journaliste de l'agence a également rédigé un article et un autre est co-signé avec *Le Devoir*. Il est intéressant de le noter puisque ce sont des articles informatifs, mais aussi parce qu'ils offrent une perspective française sur les phénomènes abordés. On retrouve ensuite six chroniques de Christian Rioux ; ses articles sont basés principalement sur ses opinions de la langue française. Étant correspondant du *Devoir* en France, il offre, lui aussi, une vision plus française de la féminisation. Sophie Durocher (*Journal de Montréal*) et Jean-Benoît Nadeau (*Le Devoir*) ont chacune et chacun rédigé cinq chroniques. La première est reconnue pour ses opinions plus conservatrices tandis que le second aborde généralement les phénomènes entourant la langue d'un point de vue plus descriptiviste.

Michaël Lessard et Suzanne Zaccour ont rédigé deux lettres d'opinion sur la question (Lessard et Zaccour, *Le Devoir*, 2017a et 2017b) et on les fait intervenir dans deux articles (Lalonde, *Le Devoir*, 2017b et Paré, *Le Journal de Montréal*, 2017) pour parler de leurs livres, *Grammaire non sexiste de la langue française. Le masculin ne l'emporte plus !* (M Éditeur, 2017) et *Dictionnaire critique du sexisme linguistique* (Somme Toute, 2017), qui portent sur la féminisation et l'inclusion. Deux autres articles mentionnent leur travail ou s'y attardent (Moreau, *Le Devoir*, 2017 et Ashley, *La Presse*, 2018). Leur présence dans le corpus n'est donc pas négligeable et présente un discours militant, ce qui est rarement le cas des chroniques.

Les apports sont ensuite plus minimes. On note ainsi que Richard Martineau (*Le Journal de Montréal*), Marie-Hélène Alarie (*Le Devoir*), Marc Cassivi (*La Presse*), Nathalie Collard (*La Presse*), Silvia Galipeau (*La Presse*) et Catherine Lalonde (*Le Devoir*) abordent le sujet dans trois articles respectivement. Mathieu Bock-Côté signe deux chroniques dans *Le Journal de Montréal* et on le fait intervenir dans un article (Caillou, *Le Devoir*, 2017). On constate donc que, bien que le corpus soit hétérogène, les personnes qui interviennent le plus souvent sont des chroniqueurs et des chroniqueuses.

Parmi les spécialistes de la féminisation linguistique[39], Marie-Éva de Villers[40] a écrit deux lettres d'opinion (*La Tribune* et *La Presse*) et elle intervient dans deux autres articles (Teisceira-Lessard, *La Presse*, 2018b et Dion-Viens, *Le Journal de Montréal*, 2018). Un article la présente également comme « [celle à qui] l'on doit, en 1979, l'avis de l'Office de la langue française du Québec prônant la féminisation des désignations de fonctions »

[39] Les spécialistes de la féminisation linguistique prônent généralement son utilisation, ce qui n'empêche pas une diversité d'opinions quant aux stratégies de féminisation à adopter, mais il se peut que leur discours, bien qu'il soit scientifique, puisse également être militant à certains égards.
[40] Marie-Éva de Villers est l'une des pionnières de la féminisation linguistique au Québec. Elle a notamment rédigé le premier avis de recommandation de l'OLF concernant la féminisation des titres en 1979.

(Buzzetti, *Le Devoir*, 2013). Céline Labrosse a rédigé une lettre d'opinion et on consulte Hélène Dumais et Louise-Laurence Larivière chacune dans un article[41] (Caillou, *Le Devoir*, 2017 et Alarie, *Le Devoir*, 2012a). Sans être linguiste, Martine Delvaux, professeure en études littéraires et féministes à l'UQAM, est toutefois une actrice importante des questions qui touchent les enjeux féministes dont fait partie la féminisation linguistique. Elle signe un article (Delvaux, *Le Devoir*, 2013) et on l'interroge à titre de spécialiste dans un autre (Galipeau*, La Presse*, 2019a).

Les linguistes Julie Auger et Jacques Ouellet, qui ont des champs d'expertise différents[42], interviennent dans deux articles de Silvia Galipeau respectivement (Galipeau, *La Presse*, 2018a, 2018b, 2018c) et offrent des points de vue opposés sur la féminisation. On demande également l'avis de Pascale Lefrançois dans un article et on rappelle cette prise de position dans un autre article (Champagne, *La Presse*, 2017 et Roux, *La Presse*, 2017).

Le porte-parole de l'OQLF, Jean-Pierre Leblanc, est également interpellé à deux reprises (Champagne, *La Presse*, 2017 et Teisceira-Lessard, *La Presse*, 2018b). On mentionne les recommandations de l'OQLF ou le fait que l'on s'appuie sur ses travaux dans 12 articles[43]. L'OQLF est donc l'une des sources expertes auxquelles on se réfère régulièrement dans le corpus. Les personnes spécialistes de la question sont bien moins sollicitées. Ainsi, quand on fait appel à l'OQLF, c'est généralement pour réitérer sa position concernant la féminisation des textes et les stratégies de rédaction à utiliser lorsqu'il y a des

[41] On a vu les travaux de ces trois chercheuses dans l'état de la question.
[42] Julie Auger est sociolinguiste alors que Jacques Ouellet est grammairien.
[43] (Bergeron, *La Tribune,* 2010 ; Bergeron, *La Tribune*, 2013 ; Lessard et Zaccour, *Le Devoir*, 2017a ; Bergeron, *La Tribune,* 2017a ; Giguère, *Le Devoir*, 2017 ; Bergeron, *La Tribune*, 2017b ; Bergeron, *La Tribune*, 2017c ; Dion-Viens, *Le Journal de Montréal*, 2018 ; Bergeron, *La Tribune*, 2018b ; TVA Nouvelles, *Le Journal de Montréal*, 2019 ; Galipeau, *La Presse*, 2019a et Henriquez, *Le Devoir*, 2019).

propositions plus inusitées. On cherche ainsi à contrebalancer les nouvelles pratiques pour rappeler ce qui est déjà établi.

La présence des linguistes dans le corpus reste, somme toute, assez faible. Ce sont souvent les mêmes qui interviennent notamment dans le cas de Galipeau, qui va chercher les points de tension dans les débats. C'est d'ailleurs ce que font la plupart des journalistes à l'intérieur du corpus en présentant des voix polémiques comme Mathieu Bock-Côté ou Martine Delvaux, par exemple. Les chroniqueurs et chroniqueuses ne se servent généralement pas de l'opinion des linguistes pour valider leurs propos, sauf chez Bergeron qui situe son point de vue par rapport à ce que dit l'OQLF sans toujours s'y coller. Les interventions des spécialistes de la féminisation linguistique sont, le plus souvent, des lettres d'opinion. Cela montre qu'on cherche davantage à s'exprimer sur le phénomène qu'à trouver un appui auprès des personnes expertes, qui ajoutent elles-mêmes leur voix aux débats, la plupart du temps. Ces constats vont de pair avec le type d'article le plus fréquemment retrouvé dans le corpus : c'est l'opinion qui est mise de l'avant et non l'expertise en matière de langue.

3.2. Les représentations de la féminisation linguistique

Avant de se pencher sur les méthodes de féminisation individuellement, il importe de mentionner que certaines représentations sont communes à l'ensemble des phénomènes qui ont trait à la féminisation linguistique. J'aborderai d'abord cet aspect puisqu'il me semble pertinent d'établir ce qui lie ces stratégies de rédaction et les idées globales que l'on s'en fait.

3.2.1. Le féminisme ou l'égalité

La représentation que l'on retrouve le plus fréquemment lorsqu'il est question de tous les procédés de féminisation linguistique est l'association qui est faite avec le féminisme ou les enjeux égalitaires. En effet, 53 articles, soit 40,5 % du corpus, traitent de la visée égalitaire

ou mettent en lien les phénomènes présentés avec le féminisme que l'on soit en faveur ou en défaveur avec ceux-ci. Ce lien peut être fait de différentes façons, mais, généralement, il prend trois formes : on témoigne de la visée égalitaire des techniques de féminisation, on aborde la posture féministe qu'elles revêtent ou l'on parle de personnes qui ont fait avancer la cause féministe dont l'un des combats était la féminisation.

Lorsque l'on présente les stratégies de rédaction, on ne manque pas de nommer l'objectif qui sous-tend leur emploi soit l'atteinte de l'égalité dans la langue comme dans la société. Que l'on soit d'accord ou non avec les méthodes employées, cette visée est bien présente dans les articles comme le montre cet extrait traitant des débats qui ont cours en France en 2017 : « La méthode du point milieu est loin de faire l'unanimité, même auprès des féministes. L'objectif égalitaire, lui, rallie beaucoup plus de monde » (Baillargeon, *Le Devoir*, 2017). En plus de confirmer l'association entre féminisation linguistique et égalité, cela montre que c'est une cause rassembleuse. C'est sans doute pour cette raison que certaines personnes mettent de l'avant cet aspect afin de valoriser les pratiques de féminisation comme c'est le cas pour ce lecteur qui affirme que :

> [à] une époque où toutes nos lois, toutes nos chartes exigent l'égalité entre les hommes et les femmes, je vois difficilement qu'on puisse encore parler de règles grammaticales qui prônent la prédominance du masculin sur le féminin (Réhel, *Le Journal de Montréal*, 2013).

Cet extrait montre que, pour les personnes qui défendent la féminisation linguistique, l'égalité devrait aussi se transposer dans la langue. C'est également en ce sens que se positionnent les associations étudiantes en 2012 : « le mouvement étudiant a instauré des mesures (dont l'alternance "genrée" pour les droits de parole en assemblée et une féminisation des textes) dans le but de créer un environnement plus égalitaire. » (Delvaux, *Le Devoir*, 2013). On voit ici que la féminisation des textes est une façon — parmi

d'autres — pour créer un climat égalitaire. Cela apporte une nuance au sens où la langue à elle seule n'est pas perçue comme étant garante de régler les inégalités sociales et qu'elle fait plutôt partie d'une série de mesures qui permettent d'avancer vers cet objectif.

À contrario, on peut remettre en cause ces pratiques comme moyen d'atteindre l'égalité ou se questionner sur leur portée réelle, ce dont témoigne cet extrait : « Ramener systématiquement les gens dont on parle à leur sexe, n'est-ce pas plus réducteur qu'égalitaire ? » (S.A., *La Presse*, 2017). Dans le même ordre d'idées, Marc-Antoine Gervais, étudiant en droit à l'Université McGill, croit que toutes les stratégies de féminisation ne se valent pas en matière d'égalité : « Si les modifications lexicales doivent être apportées pour accorder aux dames la place qu'elles méritent, les changements structuraux ne contribuent pas à la réalisation de cet objectif » (Gervais, *Le Devoir*, 2017). Ainsi, on considère que d'associer les personnes à leur sexe ou genre social systématiquement n'est pas une solution viable aux inégalités entre les genres, c'est un aspect dont il sera également question dans la partie qui concerne les représentations de la féminisation des textes (voir section 3.4).

En plus de l'enjeu égalitaire auquel on associe la féminisation linguistique, on insiste sur le caractère féministe qu'il peut prendre, que cela soit perçu positivement ou non. De cette façon, on cite la féminisation des titres comme étant un exemple de féminisme. C'est notamment le cas lors des élections fédérales de 2015 où une candidate indépendante se dit déçue que le masculin seulement puisse apparaitre aux côtés de son nom sur les bulletins de vote alors que le mot « indépendante » était mis bien en évidence sur ses pancartes électorales : « ainsi affiché à l'endroit où figure souvent le slogan, et au-dessus de la femme alors enceinte, le petit "e" supplémentaire prenait un sens féministe, croit-elle » (Champagne, *Le Devoir*, 2015). Il en va de même lorsque l'ancienne rédactrice en chef du *Devoir*, Josée

Boileau, publie son essai *Lettres à une jeune journaliste* : « Ces lettres s'adressent bien sûr à tous les jeunes journalistes, mais mon côté féministe a été séduit par l'idée qu'ici le générique est au féminin » (Boileau citée dans Deglise, *Le Devoir*, 2016). Ainsi, sans nécessairement être une revendication féministe, on accorde à la féminisation linguistique des valeurs qui lui sont rattachées. Cela pourrait être l'une des raisons pour lesquelles certaines personnes cherchent à s'en distancier. La question du caractère militant associé à la féminisation sera abordée dans la section 3.4.2.

Cette dimension peut également être utilisée pour critiquer certaines pratiques comme on le voit avec Richard Martineau qui croit que les combats menés par les femmes du Moyen-Orient sont plus importants : « Vous êtes féministes et vous voulez faire une différence ? Défendez ces femmes ! Et lâchez vos combats petits-bourgeois, comme celui de remplacer "auteure" par "autrice" ! » (Martineau, *Le Journal de Montréal*, 2019). On cherche donc à discréditer les enjeux concernant la visibilité et l'inclusion des femmes dans la langue en les comparant à la situation des femmes du Moyen-Orient. Cela nourrit également l'idée selon laquelle les priorités en matière de luttes féministes ne se trouvent pas dans la langue. Cette idée sera élaborée lorsque j'aborderai la féminisation des textes (voir section 3.4.4).

Si les extraits précédents montrent davantage que l'on associe la féminisation à des personnes qui adhèrent à des valeurs féministes et les transposent dans la langue, les suivantes lient plutôt la féminisation linguistique au féminisme comme mouvement. C'est notamment le cas d'un lecteur du *Journal de Montréal* qui exprime son désaccord par rapport aux méthodes de féminisation des textes employées par la ministre de l'Éducation de l'époque en rappelant le caractère générique du masculin : « Le féminisme s'est insurgé contre cette universalité du masculin » (Randon, *Le Journal de Montréal*, 2008). De cette façon, c'est le féminisme lui-même qui serait l'acteur de la féminisation et en défendrait les principes.

Dans un tout autre ordre d'idées, Sophie Durocher émet le discours suivant : « J'ai toujours trouvé que la France était en retard en matière de féminisme. On n'a qu'à penser à la féminisation des titres, au fait de prendre le nom de son mari, [etc.] » (Durocher, *Le Journal de Montréal*, 2016). La féminisation des titres est donc perçue comme une lutte du mouvement féministe et le retard par rapport à l'un se répercute sur l'autre. On observe donc que le lien entre féminisme et féminisation linguistique est fait de façon assez directe.

Une autre façon dont l'association au féminisme se fait dans le corpus, c'est de présenter des figures du féminisme — souvent des femmes étant reconnues comme les mères de la féminisation — et d'inscrire leur combat pour l'utilisation de la féminisation dans les luttes féministes qu'elles ont menées. C'est ainsi que lors du décès de Louky Bersianik, on présente son roman *L'Euguélionne* comme « un grand livre féministe » qui « a marqué le début de la route vers la féminisation du langage, à une époque où l'on disait encore "Madame le ministre" » (Guillemette, *Le Devoir*, 2011). On retrouve également des similitudes dans la façon dont on présente Benoîte Groult, à sa mort, en 2016, où elle est reconnue pour son féminisme et son apport à la féminisation en France. « Celle qui dit être devenue féministe sur le tard, en 1968, alors qu'elle était âgée de 48 ans, a par la suite défendu les droits des femmes avec verve. […] Du droit à l'avortement à la féminisation des professions, elle a porté plusieurs flambeaux. » (Collard, *La Presse*, 2016). Il en va de même lorsque l'on traite du livre comprenant diverses chroniques de Lise Payette qui est publié en 2013 : « Fière féministe, Lise Payette sera aussi la première femme à se faire appeler "la" ministre et non pas "le" ministre. » (Desjardins, *Le Journal de Montréal*, 2013). En présentant ces femmes comme étant de ferventes féministes qui ont fait de la féminisation des titres — ou de la féminisation de la langue en général — leur combat, on lie ces mouvements sociaux et linguistiques.

Par l'entremise de ces associations apparait déjà clairement l'aspect social qui se rattache à la féminisation linguistique, ce dont je traiterai dans la section suivante. Cela justifie notamment l'importance médiatique qui lui est accordée et l'ampleur que le phénomène prend à certains moments puisque les enjeux ne sont pas que d'ordre linguistique.

3.2.2. Le caractère social de la féminisation

Comme on l'a vu dans la partie précédente, on associe les luttes féministes avec la féminisation linguistique de sorte que l'on accorde une valeur sociale à la langue. Cette tendance se confirme avec le fait que l'on présente les procédés de féminisation linguistique comme étant une façon de rendre compte de la place des femmes dans la langue et dans la société. On retrouve, en effet, 30 articles, soit 22,9 % du corpus, où l'on mentionne que ces phénomènes permettent de représenter les femmes, de les rendre visibles dans la langue et l'espace public. De plus, on revendique l'utilisation des titres féminins, car « [a]rrimée à notre réalité sociale, la langue en traduit l'évolution, notamment en ce qui a trait au statut de la femme » (Dagenais-Pérusse, *Le Devoir*, 2007).

Cette valeur sociale accordée à la langue montre que l'on considère qu'elle représente la société et que la place des femmes y est reflétée. Plusieurs exemples témoignent du fait que la question de la féminisation dépasse celle de la linguistique. En effet, 31 articles, soit 23,7 %, affirment ou montrent une conscience de l'aspect social ou politique qu'on lui prête. Par exemple, lorsque l'on traite des débats entourant l'utilisation du point médian en France, on mentionne qu'un groupe de 77 linguistes (dont neuf du Canada) ont publié une tribune où « [i]ls rappellent que la polémique sur l'expression du genre date de plusieurs siècles et que l'affaire a des ramifications sociopolitiques, "que cela plaise ou non" » (Baillargeon, *Le Devoir*, 2017).

C'est également ce qu'avance Catherine Leclerc, professeure au Département de langue et littérature françaises[44] à l'Université McGill, lorsqu'elle parle des défis de la traduction que peut amener la rédaction non sexiste : « [c]e débat appartient aussi à une conversation sociopolitique plus large. On vit dans une société hétérogène où il est dangereux de ne pas reconnaître une place légitime à tous nos concitoyennes et concitoyens » (Leclerc citée dans Henriquez, *Le Devoir*, 2019). Lors de la sortie des éditions 2019 du *Petit Larousse* et du *Petit Robert*, dont fait partie l'expression *écriture inclusive*, on rappelle le caractère social du phénomène. « Plus largement, les mots nouveaux du Petit Robert témoignent des discussions sociales et des à-pics et poches d'air de l'actualité récente. De nombreux vocables tournent autour des thèmes du féminisme et des questions de genre » (Lalonde, *Le Devoir*, 2018). La conscience que les considérations militantes ne sont pas que d'ordre linguistique se fait aussi présente dans l'article d'Étienne Paré lorsqu'il affirme que « [p]our eux [Zaccour et Lessard], la place de la femme est le reflet de l'importance qu'on lui donne dans la société. La question de la féminisation dépasse la linguistique » (Paré, *Le Journal de Montréal*, 2017). Ces extraits permettent d'observer que la langue et la place des femmes dans la société sont mises en lien très fréquemment.

C'est également l'aspect social qui est mis de l'avant lorsqu'on explique les résistances à l'égard de la féminisation comme le montre Julie Auger, linguiste et professeure à l'Université de Montréal, à l'annonce de la résolution de l'Académie française d'accepter la féminisation des titres : « il risque bien sûr de rester quelques irréductibles, lesquels continueront à s'opposer. "Parce que voir que les femmes ont investi des occupations réservées aux hommes autrefois, ça ne plaît pas…" » (Galipeau, *La Presse*, 2019a). Ce dernier extrait permet d'associer directement un fait social et la façon dont il se transpose

[44] Le nom du département a changé le 5 mai 2019 pour *Département des littératures et de langue française, de traduction et de création*.

dans la langue. On observe que la résistance ici n'est pas une question linguistique, mais concerne plutôt le changement de paradigme dans la société. C'est d'ailleurs ce qu'avançait Benoîte Groult lorsqu'elle disait : « Ce n'est pas la langue qui refuse [de féminiser], ce sont les têtes » (Groult citée dans Nadeau, *Le Devoir*, 2016). De cette façon, on représente à quelques reprises dans le corpus la résistance à la féminisation linguistique comme étant idéologique. À contrario, les réfractaires affirment que la lutte pour la féminisation linguistique — plus souvent la féminisation des textes puisque les titres féminins sont généralement admis — est aussi une question d'idéologie. J'y reviendrai plus précisément dans la partie concernant la féminisation des textes.

3.2.3. Association des genres grammaticaux et sociaux

La question sociale est également présente dans les débats entourant le lien qu'il y aurait ou non entre genre grammatical et sexe ou genre social, un aspect qui se trouve au cœur des préoccupations qui entourent le rapport entre langue et société. Plusieurs arguments présentés en faveur ou en défaveur de la féminisation linguistique sont basés sur l'association ou non du genre grammatical au genre social.

Si pour certaines personnes, la grammaire ne transpose pas le sexe ou le genre social dans la langue, d'autres croient qu'il y a nécessairement une corrélation lorsqu'on parle d'êtres humains. De cette façon, on affirme dans sept articles qu'il n'y a pas d'équivalence entre ces phénomènes alors qu'un seul article présente un argument qui affirme le contraire et un autre mentionne qu'il n'y a pas toujours de lien. Cela s'explique, notamment, par le fait que l'association est faite presque automatiquement, comme on a pu le voir avec les questions de l'égalité ou du féminisme et de la visibilité des femmes. On débat donc très peu à cet effet puisque cela semble acquis ou du moins, c'est un aspect que l'on aborde davantage lorsqu'on est réfractaire à la féminisation linguistique ou lorsqu'on a une opinion mitigée. C'est le cas

de Jacques Ouellet, professeur au Département de langue, linguistique et traduction à l'Université Laval, qui affirme que « [q]uand vous choisissez auteure ou autrice, vous choisissez le genre en fonction du sexe, […]. "Auteur" est masculin, mais ça n'a rien à voir avec le sexe. Dans 90 % du temps [en français], le genre ne correspond pas au sexe. » (Ouellet cité dans Galipeau, *La Presse*, 2019b). C'est aussi en ce sens qu'abonde Patrick Moreau, rédacteur en chef de la revue *Argument* et auteur de *Ces mots qui pensent à notre place* (Liber, 2017) : « Répétons-le : genre des mots et sexe sont deux réalités fort différentes ; le mot "personne" est là entre autres pour l'attester » (Moreau, *Le Devoir*, 2017). Ainsi, on cherche à diminuer les stratégies de féminisation linguistique en remettant en question les postulats selon lesquels la langue représente certaines réalités sociales.

Marie-Éva de Villers, linguiste spécialiste de la féminisation linguistique, avance plutôt l'inverse :

> il y a une corrélation très forte entre le genre naturel et le genre grammatical pour les noms des êtres animés. Une distinction s'impose quand il est question des noms des êtres animés et des êtres inanimés. « En français, quand il s'agit de personnes, le genre naturel (mâle/femelle) et le genre grammatical (masculin/féminin) sont le plus souvent associés », peut-on lire dans le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (Larousse 1994) (Villers, *La Tribune*, 2017).

Villers apporte donc une nuance importante quant aux catégories de mots dont le genre n'est pas arbitraire dans la langue, la plupart du temps. Si ces exemples semblent tous s'appliquer à la féminisation des titres, il importe de préciser que c'est un argument qui sert également à la féminisation des textes puisqu'en cherchant à montrer qu'il n'y a pas de lien, cela permet de redonner au masculin son statut de générique. Ce n'est pas un hasard non plus si ce type d'argument est présent dans le corpus à partir de 2017 seulement, car c'est le moment où l'on parle davantage de féminisation des textes et où les débats gagnent du terrain dans les médias.

Il y a donc une conscience de l'aspect social que revêt la langue et c'est sans doute pour cette raison que l'on retrouve directement des liens avec le féminisme, l'égalité ou le machisme et qu'il y a des mouvements qui cherchent à transposer les diverses réalités de genre dans la langue par une multitude de techniques. Le fait que l'on aborde la question du statut des femmes dans la société et de leur visibilité dans la langue à de multiples reprises montre bien le lien qu'entretiennent genres sociaux et grammaticaux pour bon nombre de personnes. Cela se transpose également dans les discours qui avancent que la langue a été masculinisée et les femmes effacées de celle-ci.

Cela trouve ses échos avec l'article de Julie Abbou (2019) qui présente la langue comme étant un lieu de luttes de féministes et où elle mentionne que les pratiques de féminisation reposent sur « un contexte politique de production » (Abbou, 2019). Ainsi, la vision de ce que sont le genre et la langue influence grandement les pratiques langagières à cet effet, d'où les débats sur les liens entre genre grammatical et social ainsi que sur l'efficacité de la langue à porter le combat de l'égalité.

3.3. Les représentations de la féminisation des titres

Les représentations en matière de féminisation des titres sont nombreuses, je ne nomme ici que celles observées le plus fréquemment dans le corpus. Plusieurs d'entre elles se recoupent, ce qui fait en sorte que l'on peut retrouver plus d'une de ces représentations dans la même illustration. Certaines peuvent également apparaitre comme allant de pair ou comme étant un effet direct d'une autre représentation.

3.3.1. L'avance du Québec

Comme je l'ai mentionné dans la contextualisation, les Québécoises ont été les pionnières en matière de féminisation des titres. Si Benoîte Groult, défenseuse de la féminisation des titres en France, croit que cela est dû au fait que « la langue vit au Québec

de manière beaucoup plus volontariste qu'en France » (Groult citée dans Montpetit, *Le Devoir*, 2008) et que Florence Montreynaud, linguiste et féministe française, affirme que « Au Québec, il y a plus de fantaisie, de créativité parce que vous êtes loin du centre » (Montreynaud citée dans Laurence, *La Presse*, 2018), l'avance de la province en la matière n'est jamais remise en question et est même présentée comme une fierté.

On compte 23 articles, soit 17,6 %, qui présentent le Québec comme étant à l'avant-garde ou en avance en ce qui a trait à la féminisation linguistique, mais plus particulièrement par rapport à la féminisation des titres. En effet, comme le mentionne Gabriel Martin, alors étudiant au baccalauréat en linguistique à l'UQAM : « Le Québec a été l'épicentre francophone de la diffusion de la féminisation des noms de métiers et des titres » (Martin cité dans Dauphinais-Pelletier, *La Tribune*, 2013). Cette idée est reprise par le chroniqueur Jacques Lafontaine qui aborde le phénomène en disant que « [d]ans le monde francophone, le Québec est le chef de file de la féminisation des mots » (Lafontaine, *Le Journal de Montréal*, 2014). C'est aussi cet aspect qui est mis de l'avant lorsqu'on se questionne sur l'utilisation de certains féminins : « [s]achez donc que, pour un journaliste français, Pauline Marois sera probablement le chef du Parti québécois, alors qu'ici, où la féminisation a une longueur d'avance, elle peut être la chef sans problème » (Bergeron, *La Tribune*, 2011). Il arrive également que cette représentation soit plus large, c'est-à-dire qu'elle s'étende à la féminisation des textes comme le mentionne la linguiste Hélène Dumais, dans la foulée des débats sur l'usage du point médian : « C'est une avancée, au moins [les Français] se questionnent, mais ça montre à quel point le Québec a été à l'avant-garde » (Dumais citée dans Caillou, *Le Devoir*, 2017).

Ainsi, on ne manque pas de nommer ou de rappeler que le Québec mène le bal en matière de féminisation des titres, ce qui permet de distinguer les pratiques de la province de

celles que l'on retrouve dans les autres nations de la francophonie du Nord. Il est tout de même important de noter que l'avance détenue par le Québec sur le reste de la francophonie n'implique pas, dans ces contextes, que la féminisation des titres n'est pas pratiquée ailleurs. C'est vraiment le statut de précurseur du Québec qui est accentué, dans une logique de comparaison.

3.3.2. Une spécificité du Québec

En plus d'affirmer que le Québec a une longueur d'avance en la matière, on présente parfois la féminisation des titres comme une spécificité québécoise. Sept articles, soit 5,3 %, considèrent les titres féminins comme étant propres au Québec, et ce, jusqu'en 2016. On peut le constater lorsque Brigitte Fontaine, chanteuse et autrice française, émet le commentaire suivant : « Je ne suis pas écrivaine — je suis un écrivain ! Je sais, je sais, vous avez, au Québec, tendance à féminiser les noms » (Fontaine citée dans Renaud, *La Presse*, 2007). C'est donc reconnu, au Québec comme en France, que les titres sont féminisés dans la province. Cet extrait permet également d'inscrire le Québec et la France en contraires. On voit ainsi la résistance de l'Hexagone par rapport à la féminisation des titres comparativement au Québec qui en fait déjà l'usage. On verra cette opposition entre les deux nations de façon plus approfondie dans la section 3.3.4. Ce que l'on retient, cependant, c'est qu'elle sert l'idée que la pratique est le fait de la nation québécoise.

C'est également ce que montre la façon dont on présente Maurice Druon à sa mort en 2009. « M. Druon était notamment connu au Québec pour ses prises de position contre la féminisation des titres, telle qu'employée ici, et qu'il avait qualifié d'"absurde" » (*Le Devoir* et Agence France-Presse, 2009). En précisant que la féminisation des titres est utilisée ici, on associe cette pratique langagière au Québec. En ce sens, la chronique de Francine Pelletier

racontant un séjour en France permet aussi de faire de la féminisation un trait québécois en nommant plusieurs faits culturels qui lui sont propres.

> En ce qui me concerne, j'ai tout de suite su en arrivant dans le pays de la comtesse de Ségur que j'appartenais au Nouveau Monde. À quelque chose de moins formaté, moins stylisé, quelque chose de plus spontané, en l'occurrence délabré, mais où tout était encore possible, y compris le pâté chinois, la féminisation des titres et le rap franglais. Yes, Madame la Mairesse (Pelletier, *Le Devoir*, 2014).

Encore une fois, on met en opposition la France et le Québec, notamment en ce qui a trait à la vitalité de la langue, qui est perçue comme étant plus représentative de la modernité dans la Belle Province. La féminisation des titres est à nouveau associée au Québec en créant une distance avec la culture française où elle est présentée comme n'étant pas pratiquée.

Dans l'extrait suivant, on se concentre davantage sur les particularités que l'on associe au français québécois en citant le livre *La langue rapaillée* (Somme Toute, 2015) de la linguiste Anne-Marie Beaudoin-Bégin.

> Elle écrit : « […] C'est la langue des femmes qui reprennent la place qui leur est due, qui veulent garder leur nom, qui veulent féminiser leur titre, qui veulent se faire appeler la Mairesse et non madame le Maire. C'est la langue des gens de Québec, de Montréal, de Rimouski, de Saint-Georges, d'Alma, de Sept-Îles, de Gaspé » (Latraverse, *La Presse*, 2016).

La féminisation des titres est, de cette façon, mise en lien directement avec le français québécois par l'entremise de l'énumération de plusieurs villes québécoises. Le fait de mentionner que les Québécoises veulent féminiser les titres et l'exemplifier avec le terme *mairesse*, terme implanté uniquement dans la province, accentue également l'idée que c'est quelque chose de propre au Québec. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les deux derniers extraits utilisent cet exemple de féminin qui est également audible ; il apparait alors comme étant emblématique des usages québécois.

Ainsi, la féminisation des titres, bien qu'elle ait cours ailleurs en francophonie, est présentée comme étant spécifique au Québec puisqu'il a été le premier à en faire un usage généralisé, ce qui en fait un point de référence.

3.3.3. Une avancée

Cette pratique, je l'ai déjà mentionné, est souvent perçue comme une fierté dans la province. En effet, on considère généralement la féminisation des titres comme un apport à la société, un avancement. C'est notamment ce qu'affirme le chroniqueur Jean-Benoît Nadeau lorsqu'il mentionne que « [l]e dernier grand exemple d'ingénierie linguistique réussi a été la féminisation des titres et fonctions » (Nadeau, *Le Devoir*, 2017a). Non seulement on la présente comme une réussite, mais aussi comme une ingénierie linguistique, ce qui accentue le caractère innovateur qu'on accorde au phénomène. Le professeur et linguiste Pierre Martel abonde dans le même sens en mentionnant qu'il s'agit d'un « succès remarquable » (Martel cité dans Denis, *La Tribune*, 2008). Ces deux extraits témoignent du caractère mélioratif que l'on accorde au phénomène à presque une dizaine d'années d'intervalle. Cela montre que, très tôt, l'on a considéré cette pratique comme quelque chose qui revitalise la langue et que cette perception n'a pas changé depuis.

Lorsqu'on parle des féministes qui se sont battues pour la féminisation des titres, on retrouve également ce genre de discours :

> [o]n pense évidemment à son rôle dans la réforme du Code civil, notamment pour mettre fin à la prépondérance du nom du père et de l'époux. À son travail pour la féminisation des titres. Et c'était un thème au cœur de ses téléromans. À travers tout ça, Lise Payette a fait avancer les choses (Lortie, *La Presse*, 2018).

Ainsi, la féminisation des titres est perçue comme un changement important, non seulement pour la langue, mais aussi en matière de féminisme. C'est une amélioration qui a

été faite sur plus d'un plan et qui rejoint l'idée qu'il y a des considérations linguistiques associées aux enjeux féministes. On peut donc affirmer que dans le corpus étudié, la féminisation des titres est généralement vue d'un bon œil et comme un véritable apport à la langue et à la société.

3.3.4. L'écart avec la France

De même que le Québec est présenté comme étant à l'avant-garde, la France, de son côté, est plutôt présentée comme étant en retard sur la province et connaissant beaucoup d'opposition quant à la féminisation des titres. Il faut dire que Maurice Druon, ancien Secrétaire perpétuel de l'Académie française, avait critiqué l'usage de titres féminins en émettant les propos suivants à l'égard du phénomène au cours d'un débat sur RF1 : « Ce n'est pas au Québec que j'irai prendre des leçons de langue française » (Druon cité dans Duchesne, *La Presse*, 2007). La province a beau être fière de cette pratique linguistique, l'extrait suivant laisse entrevoir qu'il n'en est pas de même pour la France :

> Bien qu'il n'y ait pas de consensus à travers la francophonie, chez nous, il n'y a jamais eu de réelle opposition quant à la féminisation des noms de métiers, titres et fonctions. Cependant, ailleurs, et plus particulièrement en France, les réticences, voire les résistances, sont nombreuses (Émond, *Cyberpresse.ca*, 2007).

Ainsi, 17 articles (13 %) rendent compte de cet écart entre le Québec et la France et traitent des résistances de l'Hexagone et de l'Académie française comme en témoigne la façon dont on aborde le traitement dictionnairique des titres féminins : « Le Québec est le chef de file de la francophonie quant à la féminisation des titres et bon nombre de ces nouveaux mots, que nous employons aujourd'hui couramment, n'ont toujours pas fait leur entrée officielle dans les grands dictionnaires français » (Bergeron, *La Tribune*, 2012). Il en va de même lorsqu'on présente l'apport de Lise Payette en la matière : « Cette féminisation

des titres est encore une distinction avec la France, qui continue d'appeler les femmes élues "madame le député" » (Desjardins, *Le Journal de Montréal*, 2013). Si Bergeron et Desjardins offrent un point de vue québécois, on semble retrouver le même genre de discours en France : « Si le Québec a une longueur d'avance dans la féminisation de la langue, beaucoup de travail reste à faire en France » (Montreynaud citée dans Laurence, *La Presse*, 2018). Il est intéressant de noter que la résistance par rapport à la féminisation des titres est présente tout au long du corpus et qu'on la présente, la plupart du temps, comme une spécificité française.

Cette résistance est perçue comme du conservatisme, du machisme et même de la misogynie. C'est de cette façon que l'on présente la France lors du décès de Benoîte Groult : « Dans un pays où le machisme est tenace, l'écrivaine s'est battue pour imposer des termes comme la ministre, l'avocate, l'écrivaine… » (Collard, *La Presse*, 2016). Si l'on accorde ces caractéristiques à l'Hexagone, il est néanmoins important de préciser qu'on les utilise d'autant plus pour désigner l'Académie française. C'est ce que cette critique du livre *Dire ne pas dire*, vol. 2 *le bon usage de la langue française*[45], publié en 2016, permet de constater : « Le bon usage est parfois trop conservateur (refus de la féminisation des noms de métiers et de fonctions) […] » (Cornellier, *Le Devoir*, 2016). Comme l'ouvrage est rédigé par l'Académie française, on peut affirmer que le conservatisme qu'on lui trouve est le fait de celle-ci.

Lorsqu'on présente les raisons qui ont poussé l'Académie française à accepter si tardivement la féminisation des titres, on en arrive au même constat : « Pourquoi maintenant, des décennies après le Québec, mais aussi la Belgique ou la Suisse, bref une bonne partie de la Francophonie ? "Parce que l'Académie est conservatrice", répond tout de go Julie Auger,

[45] Cornellier fait référence à cet ouvrage sous l'appellation *bon usage* à ne pas confondre avec *Le Bon usage* (Goosse, 2016).

linguiste et professeure à l'Université de Montréal » (Galipeau, *La Presse*, 2019b). Dans le même ordre d'idées, Jean-Benoît Nadeau affirme que « [o]utre une misogynie évidente, l'Académie n'a digéré ni le développement de la linguistique, ni la francophonie, ni l'activisme du gouvernement » (Nadeau, *Le Devoir*, 2019a). Ainsi, plus on se rapproche de la décision de l'Académie, plus on semble lui attribuer la résistance par rapport aux titres féminins.

Cet écart, bien qu'il soit généralement présenté en abordant la question de la féminisation des titres, se constate également lorsqu'il est question de féminisation des textes : « traditionnellement à la remorque du Québec en matière de langage non sexiste, la France a fait l'objet de sarcasme et de railleries au cours des dernières décennies dès qu'il s'est agi d'apporter quelque modification que ce soit à la langue française […] » (Labrosse, *Le Devoir*, 2009).

À cela s'ajoute l'écart provoqué par les nouvelles revendications en ce qui a trait au genre dans la langue au Québec : « Alors que la France rechigne encore à écrire "Madame la ministre", un groupe militant de l'UQAM tente de convaincre le corps enseignant de passer au genre neutre […] » (Teisceira-Lessard, *La Presse*, 2018a). Ainsi, même si la France connaissait à ce moment, elle aussi, des revendications pour rendre les textes plus inclusifs, il y a une tendance à accentuer son retard en mentionnant la résistance qui avait toujours cours par rapport à la féminisation des titres.

3.3.5. Une pratique implantée

3.3.5.1. Au Québec

La féminisation des titres s'est imposée rapidement dans l'enceinte de la province, cela ne fait aucun doute. C'est d'ailleurs l'un des aspects qui est fréquemment souligné dans le corpus, soit à 23 reprises, ce qui représente 17,6 % des articles. Le plus souvent, c'est la

question du Québec qui est abordée soit en mentionnant que le phénomène est implanté soit en abordant quelles formes féminines le sont. On retrouve également des articles qui traitent du sujet en présentant l'implantation dans le reste de la francophonie notamment en France, en Suisse, en Belgique et au Cameroun.

L'implantation de la pratique se constate lorsqu'une lectrice répond à une lettre d'opinion qui affirmait que les titres féminins constituent une déchéance de la langue française : « [l]a mélancolie n'a pas lieu d'être ici, et il serait tout à fait anachronique de voir fleurir les "madame le maire", "madame le policier" ou, pourquoi pas, "madame le président" » (Dagenais-Pérusse, *Le Devoir*, 2007). Ainsi, si l'on considère que de voir réapparaitre les noms de métiers au masculin pour désigner les femmes est anachronique, c'est que les formes féminines sont présentes dans le vocabulaire courant. Cette tendance à nommer les femmes par des titres féminins se confirme par la suite comme le montre l'extrait suivant : « Prenons la féminisation des titres de fonction, très répandue chez nous. C'est sans hésitation, par exemple, que nous appelons Valérie Plante mairesse (et non maire) de Montréal et cheffe (et non chef) de Projet Montréal » (Roux, *La Presse*, 2017). De cette façon, la féminisation des titres n'apparait plus comme une question de laquelle on débat, une dizaine d'années plus tard, car la pratique est généralisée.

On retrouve aussi des commentaires d'ordre métalinguistique sur certains titres qui permettent de constater leur usage généralisé. C'est le cas lorsqu'on critique le nouveau livre de Simonette Greggio : « Il faut un certain courage pour s'attaquer au mythe Elsa Morante. Encore plus pour oser le "je" dans cette biographie romancée où l'écrivain Greggio (elle refuse de féminiser son titre) rend hommage à la grande Morante […] » (Collard, *La Presse*, 2018). Cet extrait montre à la fois la résistance en France de certaines écrivaines à se désigner au féminin et l'implantation au Québec puisque l'on doit justifier la raison pour laquelle le

titre est masculin, sans quoi l'appellation porterait à confusion ou l'on pourrait croire à une faute. La féminisation des titres est donc reconnue comme étant bien intégrée aux pratiques linguistiques à l'intérieur de la province, cela semble faire consensus.

3.3.5.2. Dans la francophonie

Bien que l'on présente le Québec comme référence en matière de féminisation des titres, on mentionne également à quelques reprises le fait que cette féminisation s'est aussi implantée dans le reste de la francophonie. C'est ce que montre l'extrait suivant, qui traite de l'entrée de Dany Laferrière à l'Académie française : « Avec la finesse qu'on lui connait, il pourrait les bousculer un peu, en ranimant par exemple le débat sur la féminisation des titres, si bien pratiquée au Québec et de plus en plus dans la francophonie, mais rejetée par Maurice Druon lorsqu'il était secrétaire perpétuel » (Descôteaux, *Le Devoir*, 2013).

Il en va de même lorsqu'on aborde le caractère polémique de la langue française notamment en ce qui a trait à la féminisation des textes. On rappelle alors les réactions qui ont suivi l'utilisation des titres féminins : « Les Québécois ont beaucoup fait rire d'eux à cette époque, mais leur norme s'est imposée rapidement en Belgique puis en Suisse parce qu'elle était en phase avec les valeurs du temps » (Nadeau, *Le Devoir*, 2017a). Lorsqu'on traite de la décision de l'Académie française d'accepter la féminisation des titres, on ne manque pas de mentionner le rôle qu'y ont joué les pratiques dans la francophonie : « c'est avant tout l'usage généralisé des titres féminisés au Québec, en Belgique, en Suisse et en France qui l'a emporté » (Villers, *La Presse*, 2019). Ainsi, on présente la féminisation des titres comme étant pratiquée autant en France que dans les autres nations francophones.

C'est de cette façon que le chroniqueur Christian Rioux, qui critique un certain moralisme dans le fait de féminiser tous les noms de métiers, affirme que « [l']entêtement [de Maurice Druon] à refuser ce qui est depuis entré dans l'usage tenait du dogmatisme »

(Rioux, *Le Devoir*, 2009). Rioux, correspondant pour *Le Devoir* en France, offre une perspective plus francocentrée et présente ainsi la féminisation des titres comme étant implantée, et ce, malgré les nombreuses résistances que connait l'Hexagone. Marie-Éva de Villers attribue aussi la résistance à l'Académie française plutôt qu'à la nation tout entière :

> Si l'Académie était véritablement greffière de l'usage comme elle le proclame constamment, il y a longtemps qu'elle aurait admis la féminisation des titres, car elle a cours depuis un bon moment. Aujourd'hui, c'est l'emploi de Madame le Ministre qui étonnerait, aussi bien ici qu'en France (Villers, *La Tribune*, 2017).

On peut donc croire que la féminisation des titres a progressé en France malgré les réticences et le retard qu'on accorde généralement à ce pays.

En ce qui a trait aux pratiques en dehors de la francophonie du Nord, Alarie présente l'exemple camerounais, dans un reportage sur la féminisation dans le cadre d'une table ronde qui réunit des spécialistes du Québec, de l'Europe et de l'Afrique. La description se trouvant sous le titre de l'article laisse croire que la féminisation des titres n'est pas intégrée aux pratiques du pays : « Madame l'inspecteur général décrit la situation camerounaise » (Alarie, *Le Devoir*, 2012b). Cependant, l'article montre plutôt que les formes féminines ne s'imposent pas de façon égale comme en témoigne Marcelline Nnomo Zanga, présidente de l'Association des femmes enseignantes du supérieur et spécialiste de la littérature et de l'écriture féministes :

> Lentement, l'idée de la féminisation fait son chemin, et, aujourd'hui, « on peut dire qu'[elle] est passée très timidement dans l'usage courant au sein de l'opinion publique […] [alors que] [l]'administration camerounaise, en particulier, adopte la neutralité des titres et considère comme épicènes les noms, titres, fonctions et grades » (Alarie, *Le Devoir*, 2012b).

Bien qu'il ne s'agisse que d'un point de vue, il est intéressant de noter où en sont les enjeux en matière de féminisation linguistique dans les nations comme le Cameroun. Il faut aussi considérer le fait que la presse québécoise se penche rarement sur les nations qui ne font pas partie de la francophonie du Nord, ce qui ne permet pas d'établir un portrait complet de leurs pratiques langagières. Il est tout de même possible de voir que les nations francophones ont connu des progressions différentes quant à la féminisation des titres, mais celle-ci s'impose, à divers degrés, dans chacune d'entre elles selon le traitement médiatique que l'on en fait dans le corpus.

3.3.5.3. Les formes implantées

Certains articles, en plus d'affirmer que la féminisation des titres est implantée, traitent des formes qui le sont. L'extrait suivant témoigne d'une différence entre les formes que prône l'Académie française et celles qui ont été retenues au Québec :

> Si l'institution, qui statue depuis 1635 et ne compte toujours que huit femmes parmi ses 40 membres [...] accepte les artisane, postière, avocate et aviatrice, c'est qu'ils sont de formation correcte et que l'emploi les a imposés. Par contre, les recteure, ingénieure et consorts sont aux yeux de l'Académie « contraires aux règles de dérivation et constituent de véritables barbarismes ». Leurs oreilles, au Québec, siffleraient (S.A., *Le Devoir*, 2014).

On présente ainsi les formes en *-eure* comme étant utilisées de façon généralisée dans la province. C'est également ce qu'affirme Catherine Lalonde, toujours en comparant les pratiques québécoises à celles préconisées par l'Académie française : « Quant à la désinence en -eure, l'une des plus décriées par l'Académie car vigoureusement remise en circulation par les Québécois, elle était courante dans la langue ancienne » (Lalonde, *Le Devoir*, 2017). C'est le même constat que fait Bergeron lorsqu'il présente les règles de formation du féminin que certains vocables ne respectent pas : « Ainsi, entrepreneur (d'entreprendre) aurait dû donner entrepreneuse ; gouverneur, gouverneuse ; procureur, procureuse... Mais ce sont

plutôt les mots entrepreneure, gouverneure et procureure qui se sont implantés » (Bergeron, *La Tribune*, 2012).

Cette tendance à favoriser les formes en *-eure* serait due aux connotations de certains féminins comme le mentionne Bergeron : « Le féminin -euse, lui, est utilisé pour désigner de nombreuses machines (laveuse, sécheuse, friteuse, moissonneuse-batteuse) ou pour féminiser les mots en -eux […]. Notre horripilation vient probablement de là » (Bergeron, *La Tribune*, 2012). Alarie présente également les féminins en *-euse* comme étant perçus négativement ; elle fait intervenir la linguiste Louise-Laurence Larivière pour expliquer le phénomène : « [p]ourtant, à l'occasion, quelques préjugés ont encore droit de cité. On pense au suffixe "euse" que certains invoquent contre la féminisation en le qualifiant de péjoratif : "Oui, on dit bien 'une niaiseuse', 'une téteuse', mais ce n'est pas le suffixe qui est péjoratif, c'est le mot au complet !" » (Alarie, *Le Devoir*, 2012a). Ce sont donc plusieurs facteurs qui influencent les pratiques au Québec. Les connotations associées à certaines finales auraient un certain rôle à jouer dans le fait que les formes en *-eure* aient été plus populaires et se soient imposées au Québec.

En plus de rendre compte de l'usage des formes féminines au Québec, il arrive également que l'on compare les différentes formes qui sont utilisées dans la francophonie comme en témoigne l'extrait suivant : « En France, le mot chef est presque exclusivement masculin. Il sera accepté au féminin par familiarité ou pour des fonctions techniques. Au Québec, on dit la chef sans aucun scrupule dans la langue soutenue. Finalement, en Suisse, l'orthographe cheffe est courante » (Bergeron, *La Tribune*, 2011). Cela permet de constater qu'il y a de la variation entre les différentes nations de la francophonie et que les formes utilisées dans la province ne se sont pas nécessairement imposées ailleurs, bien qu'elle ait été pionnière en la matière.

3.3.6. La résolution de l'Académie française

Si l'Académie française a été critiquée à maintes reprises pour ses positions conservatrices en ce qui a trait à la féminisation des titres, elle a cependant cédé sur ce point en février 2019. C'est bien de cette façon que l'acceptation des titres féminins par l'Académie est présentée : comme une abdication. Maurice Druon, ancien Secrétaire perpétuel, laissait déjà présager qu'il en serait ainsi. En effet, c'est ce que l'on constate à sa mort lorsqu'on rappelle ses propos : « Sur la féminisation, "tout le monde se couche, la droite se couche, mais les académiciens ne se coucheront pas", avait-il alors déclaré » (Agence France-Presse, *La Presse*, 2009). De cette façon, les titres des articles qui annoncent la décision de l'Académie montrent qu'elle ne semble pas avoir été prise de gaieté de cœur : « L'Académie française capitule enfin » (Villers, *La Presse*, 2019) ; « L'Académie française se résout à la féminisation des noms de métiers » (Jean-Robert, *Le Devoir*, 2019).

Des linguistes comme Julie Auger témoignent également en ce sens : « "C'est une capitulation, dit-elle. Leur influence, même en France, a beaucoup diminué, en partie à cause de leurs positions." Il faut dire que plusieurs titres (tels qu'informaticienne, procureure ou députée) ont fini par s'imposer d'eux-mêmes » (Galipeau, *La Presse*, 2019b). Un article provenant d'un journaliste de l'Agence France-Presse aborde le sujet sous le même angle en mentionnant que « [a]près avoir longtemps refusé de céder sur ce sujet, l'Académie française a donné jeudi son feu vert à la féminisation des noms de métier » (Jean-Robert, *Le Devoir*, 2019).

Cette façon de présenter la décision de l'Académie a également permis de réitérer l'avance que le Québec avait sur la question : « [l]es immortels rendent les armes et se résignent à la féminisation des titres et fonctions quatre décennies après l'avis de recommandation publié à la Gazette officielle par l'Office de la langue française » (Villers,

La Presse, 2019). On semble donc unanime sur le fait que l'Académie française a cédé sur ce choix.

La couverture médiatique de la nouvelle résolution de l'Académie montre également que c'était une décision longtemps attendue. Le titre de l'article de Jean-Benoît Nadeau « L'Académie française féminise enfin » (Nadeau, *Le Devoir*, 2019a) en témoigne par l'utilisation de l'adverbe *enfin* qui est aussi présent dans le titre de l'article de Marie-Éva de Villers mentionné plus haut (« L'Académie française capitule enfin »), ce qui accentue à la fois le retard de l'Académie et l'attente de ce changement d'horizon.

Si on semble d'accord sur le fait qu'il était temps que l'Académie féminise les titres, c'est une annonce qui a tout de même provoqué l'étonnement comme le montre cet extrait : « Le débat entourant l'écriture inclusive connaît encore de nombreux rebondissements, à l'image de la décision récente de l'Académie française » (Henriquez, *Le Devoir*, 2019). Jean-Benoît Nadeau insiste également sur le caractère inattendu de cette nouvelle : « Quelle surprise ! L'Académie française serait sur le point d'accepter la féminisation des noms de métier. Tout le monde est tombé de sa chaise. » (Nadeau, *Le Devoir*, 2019a). Ainsi, la couverture médiatique de l'évènement a davantage permis de critiquer la résistance de l'institution française que d'acclamer cet avancement.

3.3.7. Les féminins ostentatoires

Les féminins ostentatoires, qui permettent une distinction des formes féminines autant à l'oral qu'à l'écrit, comme on l'a vu, connaissent une récente popularité en ce qui a trait à la féminisation des titres. En effet, ils sont présentés dans le corpus comme étant de plus en plus revendiqués. Ainsi, 12 articles permettent d'établir que les féminins ostentatoires sont un enjeu qui se fait de plus en plus présent en matière de féminisation. C'est ce que montre l'extrait suivant, qui formule une opinion en faveur de ces formes :

> Si un « auteur » et « chercheur » existent, alors « autrice » et « chercheuse » doivent être intégrées à notre vocabulaire courant. À mon avis, la marque féminine doit se distinguer tant à l'écrit qu'à l'oral de la forme générique. « Auteure » n'institue pas une distinction audible, et ne s'acquitte dès lors pas de son rôle de marque féminine (Gervais, *Le Devoir*, 2017).

Cette volonté de distinguer le féminin du masculin se retrouve également lorsqu'on présente la nouvelle télésérie de Chantal Cadieux, *Une autre histoire* : « C'est important de montrer aux femmes une panoplie de personnages différents, insiste l'autrice — un titre trop souvent critiqué, qu'elle revendique d'ailleurs jusque dans le générique » (Ferraris, *Le Devoir*, 2019). Ainsi, ce commentaire métalinguistique permet de montrer que des autrices insistent elles-mêmes pour qu'on les nomme avec une forme différenciée[46]. J'aborderai plus en détail le cas d'*autrice* dans la section suivante.

Si les féminins ostentatoires apparaissent comme étant revendiqués, on fait aussi mention de la vision péjorative qui peut en découler. En effet, certains suffixes peuvent être dépréciés, comme on l'a vu dans l'état de la question, ce qui a mené à l'adoption de formes en *-eure* pour plusieurs féminins au Québec. L'extrait suivant montre que les formes différenciatrices visent également à déconstruire le caractère péjoratif de ces suffixes :

> « Nous, on n'a pas le pouvoir de corriger le dictionnaire ni les pages de l'Office québécois de la langue française, mais on a le pouvoir de dire "je suis chercheuse", "je suis autrice". Et si "je" deviens respectée, ça va finir par détruire la connotation négative », conclut Mme Zaccour (Lalonde, *Le Devoir*, 2017b).

[46] Il importe de mentionner que le corpus ne rend pas compte des opinions de celles en faveur de garder le terme *auteure*, ce qui a été discuté à maintes reprises dans des publications hors corpus. En effet, Céline Labrosse a signé deux lettres d'opinion sur le sujet au sein du *Devoir* (voir Labrosse, 2019 et Labrosse, 2020). Martine Delvaux a également affirmé, lors d'une entrevue à *Plus on est de fou, plus on lit*, qu'elle tenait à *auteure*, notamment parce qu'elle ne veut pas « gommer » le travail des féministes québécoises (voir Radio-Canada, 2019). Danielle Trottier s'est aussi prononcée en faveur d'*auteure* puisqu'elle juge *autrice* comme étant laid (voir Fortin, 2021). Donc, bien qu'on présente le fait que certaines se réclament du terme *autrice*, d'autres désirent être désignées par le terme *auteure*.

Ces formes sont aussi présentées comme les féminins logiques et qui auraient normalement dû s'implanter. Par contre, lorsque certains de ces féminins refont surface, cela fait en sorte qu'il y a une compétition entre deux formes. C'est ainsi que Steve Bergeron, en parlant des différentes façons dont on utilise *la mairesse*, *la maire* ou *madame le maire* affirme que « [l]a langue française est déjà trop compliquée comme ça pour commencer à tenir compte des petits caprices de chacun et chacune » (Bergeron, *La Tribune*, 2017a). Il met donc en évidence le fait que la norme ne correspond pas toujours aux revendications des unes et des autres et que cela peut entrainer la confusion de s'adapter constamment, d'où l'idée de caprice non seulement lorsqu'on parle de féminisation ostentatoire, mais également lorsqu'on refuse toute féminisation.

3.3.7.1. Le cas d'*autrice*

Si les féminins ostentatoires sont de plus en plus revendiqués, un cas en particulier a fait couler beaucoup d'encre dans les dernières années, celui du mot *autrice*. En effet, bien que quelques articles se soient attardés au phénomène de façon plus générale, c'est le terme qui a retenu l'attention et qui a été discuté dans l'opinion publique le plus fréquemment, comme on a pu le voir au début du chapitre. À cet effet, il est intéressant de noter qu'un article est titré « Auteure ou autrice ? » (Agence France-Presse, *Le Devoir*, 2018) alors qu'il traite de féminisation des textes et n'aborde pas la polémique autour de ces deux formes. Cela montre que l'on inscrit la question dans un débat plus large sur la féminisation et qu'on l'utilise pour attirer les lecteurs et lectrices.

Les représentations médiatiques montrent d'abord que le terme est réhabilité. En effet, car, comme pour l'accord de proximité, le mot *autrice* existait déjà et était utilisé il y a plusieurs siècles. Cet aspect est mis de l'avant lorsqu'on aborde la question : « [p]eut-être en effet l'avez-vous déjà remarqué : le mot autrice semble faire un formidable retour. J'ai

entendu Christian Bégin l'utiliser dans une de ses émissions. Des écrivaines le revendiquent maintenant haut et fort » (Bergeron, *La Tribune*, 2018a). Ces écrivaines, comme Judith Lussier le fait dans l'extrait qui suit, montrent bien la motivation derrière l'emploi du terme : « L'argument contre le mot autrice c'est que ça "sonne drôle". C'est donc un argument ultra-facile à démonter. Dès que tu expliques les raisons symboliques de cette réappropriation d'un mot qui existait au XVIe siècle, les gens comprennent » (Cassivi, *La Presse*, 2019). Ainsi, le mot *autrice* est présenté comme une revendication, mais aussi comme une reprise symbolique.

Cette intervention de Judith Lussier présente également le caractère déprécié du mot *autrice* soit l'euphonie, qui est l'une des raisons à l'opposition de son utilisation. En effet, les réactions que Sophie Bienvenu a eues lorsqu'elle a commencé à utiliser le terme témoignent du fait qu'il n'était pas apprécié pour son esthétisme : « Ç'a été super mal reçu, se souvient-elle. Auprès de tout le monde. Et pas juste des masculinistes. Même par mes amis linguistes, qui me disaient qu'au Québec, on dit "auteure" et qu'"autrice", c'est dégueu… » (Bienvenu citée dans Galipeau, *La Presse*, 2019c). Cela montre aussi que c'est une forme qui était peu usitée, ce que Julie Auger et Jacques Ouellet confirment dans ce même article. Le fait que la forme ne soit pas encore implantée peut donc déranger l'oreille vu son caractère inhabituel. Un autre article limite d'ailleurs ce débat aux qualités esthétiques que les deux féminins peuvent avoir, ce qui laisse croire que la question en soi est plutôt futile comme on l'observe dans cet extrait : « Tôt ou tard, vous aboutirez dans le cul-de-sac de la féminisation des titres, à comparer les mérites esthétiques des termes "auteure" et "autrice" et à rire des Français qui n'élisent pas de mairesse puisqu'il s'agit de la femme du maire. Soupir. » (S.A., *La Presse*, 2017). Il est à noter que l'argument esthétique peut cacher d'autres considérations d'ordre idéologique, par exemple.

Cette idée que le choix entre les féminins *auteure* et *autrice* n'est pas un enjeu primordial revient une seconde fois dans le corpus, cette fois, non pas pour le caractère esthétique, mais plutôt pour le caractère différenciateur lui-même. En effet, David Doyon, auteur d'une lettre d'opinion, critique ainsi la gauche qui revendique le féminin ostentatoire :

> Prenons un exemple : le mot « autrice » qui devrait remplacer le mot « auteure », selon des militants, qui, selon moi, cherchent des poux et choisissent mal leurs batailles. Je n'affirmerai pas qu'il est promu par la gauche radicale, mais il l'est par une gauche identitaire qui cherche à mettre l'accent sur les différences plutôt que de faire la promotion de ce qui nous rassemble. (Doyon, *Le Devoir*, 2019).

Ainsi, ce que l'on reproche aux personnes qui militent pour l'utilisation du terme *autrice*, c'est spécifiquement l'une des raisons qui est mise de l'avant par celles-ci, soit le fait qu'on veut montrer la présence des femmes par une différence audible.

C'est dans cette démarche que s'inscrivent Zaccour et Lessard qui défendent l'utilisation des féminins ostentatoires. Les raisons derrière cette revendication sont également d'ordre symbolique : « [e]t l'invisibilité, à l'oral, du féminin dans auteure fatigue les deux féministes. Une invisibilité qui, inconsciemment, renforcerait "l'idée que ce sont toujours des hommes qui écrivent", enchaîne Mme Zaccour » (Lalonde, *Le Devoir*, 2017b). Ainsi, il y a une volonté de dire les femmes, qui ne semble pas satisfaisante pour tout le monde avec le terme *auteure*. Cette idée d'invisibilisation se retrouve également dans le milieu du théâtre : « Même cheminement féministe de la part d'Annick Lefebvre, autrice de ColoniséEs, présentée au Théâtre d'Aujourd'hui jusqu'à la semaine dernière, qui a adopté le terme il y a deux ans. " 'Auteure' nous invisibilise quand on l'utilise, dénonce-t-elle au bout du fil" » (Galipeau, *La Presse*, 2019c).

Mises à part les raisons symboliques, on aborde aussi l'aspect selon lequel le féminin logique *d'auteur* est en fait *autrice*. Il s'agit moins d'un plaidoyer pour la réhabilitation du terme que de se conformer aux règles de formation de la langue française. C'est ainsi que Bergeron affirme que « [l]ogiquement, c'est autrice qui aurait dû s'imposer, comme actrice, lectrice ou directrice, surtout que le mot existait déjà en latin sous la forme auctrix. Il ne s'est toutefois pas ancré dans l'usage, sauf en Suisse, où on l'emploie sans complexe (il est dans le Petit Robert) » (Bergeron, *La Tribune*, 2018a). L'extrait permet de mettre en lumière le fait que le féminin correspond effectivement à un suffixe utilisé en français pour de nombreux féminins, même si ce n'est pas la forme qui s'est implantée au Québec. Le parallèle avec la Suisse montre aussi que la forme est attestée ailleurs dans la francophonie et que la forme n'est donc pas irrégulière.

Ainsi, Bergeron résume bien les raisons qui font en sorte qu'*autrice* est revendiqué : « […] l'on souhaite aujourd'hui revenir à autrice parce que c'est plus logique, que le féminin y est audible et qu'on ne le trouve plus aussi laid qu'avant […] » (Bergeron, *La Tribune*, 2018a). La présence des femmes reste donc l'enjeu principal en ce qui a trait à ce titre féminin et le fait qu'il corresponde à la formation régulière permet d'appuyer cette « lutte ». Par contre, la résistance s'explique incontestablement par le fait que ce n'est pas la forme qui était implantée depuis des années, ce qui amène à la fois des considérations d'ordre esthétique et des questionnements sur la pertinence de ramener le vocable et de créer une concurrence avec *auteure*.

3.4. Les représentations de la féminisation des textes

Les représentations à l'égard de la féminisation des textes permettent de constater que c'est un phénomène où les voix sont plus mitigées quant à son utilisation. On le verra, les différentes stratégies de rédaction ne s'équivalent pas et ne connaissent pas le même niveau

de résistance. Les raisons pour lesquelles on critique les pratiques ne sont également pas les mêmes. Pour cette raison, je présenterai les discours tenus à l'égard de la féminisation des textes en général et ensuite je m'attarderai aux stratégies de rédaction et aux spécificités qu'on leur accorde.

3.4.1. Une pratique en usage

En ce qui a trait à la féminisation des textes, largement, on la présente comme une pratique utilisée au Québec depuis un certain temps, ce que les débats en France ont accentué : « [l]a chicane de Français autour du français a fait moins de vagues ici, où on applique l'écriture épicène ("les étudiants et les étudiantes") depuis des années » (Baillargeon, *Le Devoir*, 2017). C'est aussi ce qui est mis de l'avant lorsqu'on constate que le Gouvernement du Québec n'a pas féminisé l'un de ses documents : « Le gouvernement devrait être un modèle en ce qui concerne la langue utilisée dans les textes officiels et on comprend mal que le masculin l'emporte sur le féminin à une époque où la rédaction épicène et la féminisation des titres deviennent la norme » (Navarro, *La Presse*, 2019). Ainsi, on conçoit la féminisation des textes, au même titre que la féminisation lexicale, comme étant un usage courant, à tout le moins, dans certains contextes comme dans les documents officiels.

Des réfractaires à la pratique montrent également que la féminisation des textes est utilisée depuis longtemps.

> Je ne me souviens plus de quand date la féminisation du français au Québec, avec dans les textes « les étudiants et étudiantes » ; « les recteurs et recteures » (on ne dit pas « rectrices » pour ne pas confondre les femmes recteurs avec les plumes qu'un oiseau porte au c**), etc. (Gros d'Aillon, *Le Devoir*, 2017).

On voit donc, malgré le ton moqueur, que la pratique n'est pas nouvelle au Québec. C'est aussi ce que l'on constate lorsqu'on parle des méthodes suggérées dans un guide rédigé par un groupe LGBTQIA+ de l'UQAM : « En plus des formes fréquentes ("les étudiantes et les étudiants", "les étudiant-e-s"), le guide propose aussi d'autres moyens "moins habituels" qui "peuvent demander un temps d'entraînement pour être bien maîtrisés" » (Teisceira-Lessard, *La Presse*, 2018a).

Catherine Leclerc, qui enseigne le phénomène dans une perspective de traduction à l'Université McGill, affirme, de son côté, que la féminisation des textes est une pratique qui a cours à l'intérieur de cercles plus restreints comparativement à l'anglais « où les stratégies inclusives sont utilisées de manière très spontanée. Alors qu'en français, seules les féministes militantes utilisaient des stratégies de rédaction non sexistes » (Leclerc citée dans Henriquez, *Le Devoir*, 2019). Quatre articles mentionnent également que la féminisation des textes est pratiquée dans certaines associations étudiantes (Gélinas, *Le Devoir*, 2013 ; Delvaux, *Le Devoir*, 2013 ; Parchemal, *Le Devoir*, 2013 ; Martineau, *Le Journal de Montréal*, 2015) et un autre montre l'utilisation du féminin inclusif comme stratégie de rédaction non sexiste dans le cadre d'un colloque féministe (Letarte, *Le Devoir*, 2014). Cela appuie les propos de Leclerc au sens où ce sont davantage des groupes qui revendiquent leur posture féministe qui en font l'usage.

La féminisation des textes est donc représentée comme étant implantée au Québec à divers degrés, parfois au sein de groupes féministes ou de façon plus généralisée. Il est intéressant de noter qu'on ne considère pas le phénomène comme étant nouveau comme en témoignent les extraits. Le fait que l'on compare les pratiques québécoises à la fois aux pratiques françaises et anglophones, apporte deux perspectives différentes, soit l'avance que

la province détient sur l'Hexagone et le militantisme dont découlent ces stratégies de rédaction.

3.4.2. Le militantisme

La féminisation des textes est souvent présentée dans le corpus comme étant une pratique radicale ou militante. En effet, neuf articles représentent le phénomène de cette façon. C'est notamment le cas d'une étudiante de l'UQAM qui critique l'obligation de féminiser les discours en assemblée générale : « Cette revendication radicale n'est-elle pas l'apanage d'une minorité, s'imposant à des membres qui ne partagent pas nécessairement ce point de vue ? Cet assujettissement idéologique n'est-il pas en contradiction avec les valeurs progressistes qu'ils proclament haut et fort ? » (Gélinas, *Le Devoir*, 2013). C'est aussi ce qu'avance Mathieu Bock-Côté lorsqu'il présente la féminisation des textes comme une « tendance idéologique inarrêtable » (Caillou, *Le Devoir*, 2017). Dans un autre article, il va plus loin en affirmant que :

> Ce féminisme radical bascule dans un univers parallèle, qui veut voir dans tous les aspects de nos vies la guerre des sexes, et il ne peut tout simplement pas imaginer qu'on ne regarde pas le monde avec ses lunettes. Il milite notamment pour la fameuse écriture inclusive dont on ne devrait plus douter du caractère orwellien, tellement il idéologise intégralement le langage et s'en prend au sens des mots (Bock-Côté, *Le Journal de Montréal*, 2017).

Ce caractère orwellien et les associations à la novlangue sont établis à trois autres reprises dans le corpus, notamment lorsque le sujet bat son plein en France : « [l]e débat a aussi atteint l'Assemblée nationale, ou des députés mesurés ont établi de très fines comparaisons avec la novlangue orwellienne » (Baillargeon, *Le Devoir*, 2017). Ainsi, la féminisation des textes est parfois perçue comme étant d'abord une entreprise idéologique.

À contrario, lorsque le *Montréal Campus*, journal étudiant de l'UQAM, adopte sa politique de féminisation des textes, on ne perçoit pas la pratique de cette façon.

> Le Montréal Campus affirme dans son éditorial que cette féminisation des textes n'est pas un « geste militant », mais plutôt « un grand pas vers l'avant » et « un réveil face aux objections académiques qui freinent depuis plusieurs années le progrès de toute politique de rédaction inclusive » (TVA Nouvelles, *Le Journal de Montréal*, 2019).

On pourrait donc croire que, au Québec, on considère de plus en plus que la féminisation des textes va de soi. C'est également ce que suggère cette affirmation de Patrick Moreau : « Cette accusation de sexisme lancée contre la langue passe à l'heure actuelle pour une évidence, et la féminisation du lexique ou de la grammaire se présente par conséquent comme une avancée significative dans la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes. » (Moreau, *Le Devoir*, 2017). Bien que Moreau se positionne en défaveur de la féminisation et qu'il critique le fait que l'on accorde une valeur sexiste à la langue, il indique que cette association est courante et ne semble pas être remise en question de façon générale. Cela renforce l'idée selon laquelle la pratique n'est plus nécessairement perçue comme étant militante, même si les propos de l'auteur, eux, ne vont pas en ce sens. Ainsi, il semble y avoir un clivage dans les représentations de sorte que l'on perçoit la féminisation des textes soit comme une pratique radicale, soit comme un principe qui relève de l'égalité sans être militant pour autant.

3.4.3. La lisibilité et l'intelligibilité

Comme je l'ai mentionné dans l'état de la question, les réfractaires à la féminisation des textes la présentent souvent comme une nuisance à la lisibilité ou à l'intelligibilité. Cette idée se trouve dans le corpus à quatre reprises. Lorsque Édouard Philippe, premier ministre français, bannit la féminisation des textes officiels en France, il va en ce sens. « "Outre le respect du formalisme propre aux actes de nature juridique, les administrations relevant de l'État doivent se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques, notamment pour des raisons d'intelligibilité et de clarté de la norme", justifie-t-il » (Agence France-Presse, *Le*

Devoir, 2017). C'est aussi l'une des raisons qui fait en sorte que l'on défend la position de l'Académie française sur cette question. « En revanche je suis presque aussi réfractaire que les Immortels à la féminisation systématique, car elle rend les textes difficiles à lire » (Roux, *La Presse*, 2017). Bien que l'on ne développe que très peu sur l'argument qui veut que la lecture représente un plus grand défi lorsqu'un texte est féminisé, on peut croire que, pour les personnes qui mettent cet aspect de l'avant, le masculin générique est toujours perçu comme étant la norme et correspondant au principe d'économie linguistique.

Trois articles avancent, au contraire, que la féminisation des textes ne gêne pas la lecture. Zaccour et Lessard, qui ont publié la grammaire non sexiste, répondent de cette façon à Christian Rioux, qui a qualifié la féminisation d'inintelligible :

> L'écriture inclusive est une diversité de stratégies pour révéler la présence et l'existence des femmes. « Les professeures et professeurs », « le corps enseignant », et les « professeur-es » ne sont que quelques-unes des options […]. Il est difficile de voir comment ces formulations pourraient être perçues comme impossibles à comprendre, à enseigner ou à prononcer, à moins de faire preuve d'une bonne dose de mauvaise foi (Lessard et Zaccour, *Le Devoir*, 2017b).

Ainsi, on met de l'avant le fait qu'il y a une série de techniques qui peuvent être utilisées pour féminiser un texte et que celles-ci sont assez faciles à comprendre. L'argument de l'inintelligibilité apparait invalide pour les personnes qui défendent l'utilisation de la féminisation des textes puisqu'il semble surtout viser les doublets et doublets abrégés qui ne constituent pas les seules stratégies permettant d'inclure les femmes et ces stratégies peuvent varier à l'intérieur d'un texte. C'est donc un point sur lequel on ne s'entend pas et la question continue d'être débattue sans réellement que soient apportés d'éléments nouveaux.

3.4.4. Pas une lutte prioritaire

Comme on l'a vu précédemment, les stratégies qui ont trait à la féminisation linguistique sont très souvent associées à des luttes féministes ou pour l'égalité des genres. En ce sens, il arrive que les réfractaires présentent la féminisation comme étant inutile (trois articles) ou mentionnent que la langue ne devrait pas être un lieu où mener ces luttes (neuf articles). Bien que quelques-uns des discours tenus à cet effet soient à propos de la féminisation des titres, plus précisément en ce qui a trait aux féminins ostentatoires, la plupart de ces critiques sont dirigées vers la féminisation des textes. En effet, c'est ce que l'on constate lorsqu'on demande à Pascale Lefrançois, vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal et championne du monde d'orthographe, son avis sur l'accord de proximité et autres règles alternatives au masculin générique. Elle dit « [qu'elle] pense que des combats féministes sont encore nécessaires dans notre société, mais la grammaire n'est pas le lieu pour mener ces combats ! » (Champagne, *La Presse*, 2017). C'est également en ce sens qu'abonde John MacArthur lorsqu'il cite Djordje Kuzmanovic, ancien membre du parti La France Insoumise, qui critique le parti en mentionnant quelles devraient être les priorités en matière de luttes féministes :

> Kuzmanovic a dénoncé une tendance qui « a conduit le mouvement à s'abîmer dans les combats secondaires […] un exemple, si l'immense majorité des Français soutient la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes, la plupart d'entre eux comprennent que les priorités, dans ce domaine, renvoient à l'égalité salariale, à la réduction de la pauvreté féminine, à l'éradication des violences dont les femmes sont victimes ; et non à l'écriture inclusive » (MacArthur, *Le Devoir*, 2019).

Ainsi, bien que l'on s'entende pour dire que l'égalité est encore un enjeu qui a lieu d'être dans nos sociétés, on croit qu'il y a des luttes plus importantes à mener en la matière que de féminiser les textes. Cela trouve écho avec un aspect présent dans les discours

concernant la féminisation linguistique dont traite Rosier (2019), soit la hiérarchisation des luttes féministes. Cela a pour effet de diminuer la pratique de féminisation des textes tout en se positionnant en faveur de la cause féministe.

3.4.5. Les doublets

Lorsqu'on parle de féminisation des textes, on aborde souvent la question de la lourdeur que cela peut entrainer. En effet, les réfractaires utilisent cet argument pour justifier le fait de ne pas féminiser. On retrouve 11 articles dans le corpus qui traitent de cette question. Cette lourdeur est associée principalement aux doublets complets, vu les nombreuses répétitions qu'ils peuvent engendrer. Cet argument n'est pas unique au français, car on peut appliquer les mêmes principes à d'autres langues, notamment l'espagnol. C'est justement ce qu'avance Darío Villanueva, directeur de l'Académie royale espagnole, lorsqu'une polémique autour de cette question a lieu en Espagne. Il affirme que « [l]es langues sont régies par un principe d'économie. L'utilisation systématique des doublons [écrire ou dire le nom dans sa version masculine et féminine] détruit leur essence économique » (Agence France-Presse, *Le Devoir*, 2018). De cette façon, on indique que les doublets ne correspondent pas au principe d'économie linguistique, qui évite toute lourdeur de textes. C'est une raison qui revient régulièrement en faveur de la note justifiant l'usage du masculin générique.

C'est également en ce sens que l'on envisage les principes de rédaction qui régissent l'Union des municipalités du Québec : « Avant la prise de conscience, par exemple, il était d'usage d'avoir à l'ordre du jour une "période des citoyens". Celle-ci s'est par la suite transformée en "période des citoyens et citoyennes", ce qui manque un petit peu de légèreté » (Roulot-Ganzmann, *Le Devoir*, 2019). Ce n'est donc pas seulement les réfractaires qui avancent l'idée de lourdeur puisqu'elle est aussi prise en compte par des groupes qui la

recommandent ou l'utilisent. Cela fait partie des considérations de l'OQLF ; on verra dans la section sur les termes neutres et épicènes que c'est une question qui revient (voir section 3.4.7). Plus encore, les personnes qui revendiquent la féminisation montrent une conscience du fait qu'elle est perçue comme étant lourde, notamment en raison des doublets, ainsi qu'en témoigne cet extrait présentant un atelier sur la question : « [l]es avantages de la féminisation seront aussi abordés pour démontrer qu'elle n'est ni lourde, ni compliquée, ni inutile » (S.A., *La Tribune*, 2017). Ainsi, on cherche à montrer que la féminisation n'est pas lourde, car on sait que c'est un argument avancé contre son utilisation.

De son côté, Bergeron, bien qu'il présente toujours cette stratégie comme étant lourde, apporte une justification à son utilisation en affirmant que : « […] même si elle est plus lourde, la juxtaposition est "moralement" meilleure » (Bergeron, *La Tribune*, 2013). Ainsi, les doublets sont considérés comme la façon correcte de nommer les femmes puisqu'ils permettent de marquer la présence du féminin autant que celle du masculin. Cela semble également être une méthode utilisée afin de ne pas favoriser un genre comme le montre cette exception à la décision d'Édouard Philippe de bannir les principes de la féminisation au sein des documents administratifs : « Exception : dans les actes de recrutement et avis de vacances publiés au Journal officiel, le premier ministre demande d'utiliser des formules comme "le candidat ou la candidate" afin, cette fois, "de ne pas marquer de préférence de genre" » (Agence France-Presse, *Le Devoir*, 2017). Les doublets sont donc perçus comme la façon politiquement correcte de nommer les femmes comparativement à d'autres stratégies de rédaction. On reviendra sur cette question lorsque j'aborderai les doublets abrégés (voir section 3.4.6).

Sans qu'ils soient toujours représentés comme étant lourds, les doublets semblent aussi déranger par le fait qu'ils revendiquent la présence des femmes dans la langue. C'est

ce que suggère cet extrait de Sophie Durocher qui commente la candidature de Vincent Marissal pour Québec solidaire : « J'ai bien hâte de voir Vincent Marissal adopter le vocabulaire maniaco-inclusif de QS. Va-t-il adopter les mêmes tics de langage que GND et Amir et parler des "travailleuses et travailleurs", des "Québécoises et Québécois", des "citoyennes et citoyens" ? » (Durocher, *Le Journal de Montréal*, 2018a). Ainsi, les doublets sont dépréciés par certaines personnes de sorte qu'on cherche à décrédibiliser la pratique en l'associant à des tics de langage qui relèveraient d'une obsession pour l'inclusion des femmes.

On aborde donc la notion des doublets pour montrer les problèmes qu'ils amènent dans un texte puisque la visée de représenter les femmes est associée davantage à la féminisation linguistique dans son ensemble. Il est tout de même intéressant de noter que malgré la lourdeur, on croit que c'est la méthode qui permet le mieux de rendre les femmes visibles à l'écrit.

3.4.6. Les doublets abrégés

Les doublets abrégés sont l'aspect de la féminisation linguistique qui connait le plus de critiques. Cela fait en sorte que l'on retrouve un bon nombre de représentations à leur égard. On peut constater que c'est ce à quoi l'on fait référence, le plus souvent, lorsqu'on parle d'écriture inclusive. On peut observer dans huit articles qu'on présente le terme *écriture inclusive* comme synonyme de *doublets abrégés*. Cette association est faite, notamment, lorsqu'on traite de la situation en France comme le montre l'extrait suivant : « Le débat a atteint un paroxysme le 21 novembre lorsque le premier ministre, Édouard Philippe, ordonne aux ministres de ne pas utiliser l'écriture inclusive — les fameux points médians… » (Nadeau, *Le Devoir,* 2017b). Le lien peut être fait de façon plus subtile, par exemple, lorsque Durocher fait la mention suivante : « Déjà qu'on doive se taper l'horrible écriture inclusiv.e »

(Durocher, *Le Journal de Montréal*, 2019). On voit qu'elle utilise une méthode associée aux doublets abrégés pour parler d'écriture inclusive, et pour tourner en dérision cette stratégie de rédaction et les personnes qui l'utilisent. Cela n'est pas sans rappeler l'article de Rosier (2018) qui montre que l'utilisation du point médian à outrance pour décrédibiliser son usage est plutôt fréquent dans les discours publics, ce qui se transpose dans mon corpus.

Ce dernier élément a également des considérations d'ordre esthétique. En effet, les doublets abrégés dérangent par leur caractère peu habituel. On retrouve des représentations qui mettent de l'avant le caractère désagréable des formes dites tronquées. La blogueuse Léolane Kemmer, à l'instar de Durocher, affirme que cette stratégie de rédaction est horrible : « À mon sens, l'écriture inclusive, avec ses horribles points et tirets, robotise une langue conçue pour parler à la chair et ses profondeurs. Pour moi, c'est un sacrilège aussi impardonnable qu'une moustache au sharpie sur la Mona Lisa » (Kemmer, *Le Journal de Montréal*, 2019). La comparaison avec le fait de dessiner une moustache au célèbre portrait de Léonard de Vinci permet de renforcer cette idée que la pratique écorche les yeux : elle ruine la beauté de l'œuvre tout comme les doublets abrégés ruineraient la beauté de la langue française. On pourrait également voir dans cette comparaison une forme de purisme : toucher à la langue en utilisant les doublets abrégés constitue alors une injure à celle-ci puisque cela contrevient à la norme apprise, un aspect également abordé par Rosier (2018).

Comme on l'a vu dans la section sur la féminisation des textes en général (section 3.4.3), les réfractaires avancent souvent l'idée d'illisibilité ou d'inintelligibilité. Cette dernière revient, plus précisément, lorsqu'il est question des doublets abrégés. Marie-Éva de Villers met de l'avant le fait qu'ils sont conçus pour l'écrit seulement.

> Ancêtres du point médian qui fait couler beaucoup d'encre en ce moment, les procédés typographiques de type barre oblique ou parenthèses sont apparus dans nos textes à la fin des années 1970. S'ils permettent une économie de

mots, ces jeux d'écritures se limitent à l'écrit, car ils ne se prêtent guère à la lecture (Villers, *La Tribune*, 2017).

Ainsi, sans avancer que les doublets abrégés sont inintelligibles, on présente tout de même leurs limites, c'est-à-dire le fait que la lecture à voix haute n'est pas possible de façon spontanée. Rioux aborde également la question de l'oralité : « C'est pourquoi, à grands coups d'"électeur·trice·s" et de "ils·elles", ils n'avaient rien de plus urgent à faire que d'inventer une nouvelle grammaire impossible à enseigner et même à prononcer » (Rioux, *Le Devoir*, 2017). L'Académie française, qui voit dans cette stratégie de rédaction « un péril mortel », croit qu'elle sera un obstacle à l'apprentissage : « [l]'institution souligne qu'il est déjà difficile d'acquérir une langue, alors qu'en sera-t-il si l'usage y ajoute des formes altérées qui la rendent illisible ? » (Champagne, *La Presse*, 2017). Ainsi, on insiste sur le fait que les doublets abrégés altèrent la langue, ce qui la compliquerait davantage et aurait aussi pour effet qu'elle ne soit plus décodable.

On reproche également aux doublets abrégés de mal représenter les femmes ou de diminuer leur présence dans les textes. J'ai mentionné précédemment que les doublets complets étaient perçus comme le meilleur moyen de nommer les femmes dans les textes puisque la forme féminine est écrite en toutes lettres. Ce n'est cependant pas le cas des doublets abrégés qui ne présentent généralement que le suffixe féminin accolé au terme masculin. Cette façon de faire peut donc être perçue négativement comme en témoigne Villers : « En outre, si les femmes méritent pleinement d'être nommées, elles ne souhaitent pas être mises entre parenthèses ou tronquées » (Villers, *La Tribune*, 2017). La linguiste Hélène Dumais témoigne également en ce sens : « Ajouter un suffixe féminin à la fin du nom masculin ne présente les femmes qu'à moitié, "comme si elles étaient accessoires. Ce qu'on met entre parenthèses est toujours moins important", regrette-t-elle » (Caillou, *Le Devoir*,

2017). Ainsi, la présence des femmes se trouve diminuée par l'utilisation des doublets abrégés selon plusieurs. L'extrait suivant, qui aborde les méthodes de féminisation, en fait également état : « Les graphies tronquées sont aujourd'hui fortement déconseillées. Primo, elles minimisent l'importance du nom féminin, lequel est confiné à une seule lettre, au mieux à une terminaison. Secundo, un mot ne peut s'écrire de deux façons en même temps » (Bergeron, *La Tribune*, 2013).

Les doublets abrégés avantageraient donc toujours le masculin et sont une pratique considérée comme réductrice. Il est intéressant de noter que l'OQLF a changé ses recommandations en ce qui a trait aux doublets abrégés, quelque temps à peine après les deux premières interventions du paragraphe précédent. Bien que cela concerne les espaces restreints uniquement et que l'OQLF ne mentionne pas explicitement le rôle que les débats aient pu jouer sur ses prises de position, on voit tout de même une certaine évolution dans les pratiques.

3.4.7. Les termes épicènes et neutres

Lorsqu'on parle de féminisation des textes, les termes épicènes ou neutres sont rarement l'aspect qui fait couler le plus d'encre. En effet, il n'y a généralement pas de résistance à leur usage et les discours à leur égard sont plutôt neutres ou descriptifs. Les termes épicènes et neutres sont aussi présentés comme une solution à la lourdeur des textes que les doublets peuvent amener et répondent au besoin d'intégrer les personnes non binaires dans les textes.

On retrouve la représentation selon laquelle les formulations neutres ou les termes épicènes permettent d'éviter d'alourdir le texte dans quatre articles du corpus. C'est ce qui ressort lorsque l'on traite des différentes stratégies de féminisation à la suite des débats en France : « Il est souvent possible, par exemple, d'éviter le recours pénible aux deux genres

en employant des termes génériques. Ainsi, au lieu de parler des employées et des employés, on parlera du personnel » (Roux, *La Presse*, 2017). Cet extrait vient renforcer l'idée de lourdeur associée aux doublets, mais ne rejette pas toutes les stratégies de féminisation. Même lorsqu'on ne reconnait pas ce caractère aux doublets, on présente tout de même les termes épicènes comme le moyen le plus utilisé pour que les textes restent simples et clairs : « Pour contrer cette prétendue lourdeur, plusieurs ont recours à des mots dits épicènes » (Alarie, *Le Devoir*, 2012a). Ainsi, la journaliste, en rapportant les paroles de la linguiste Louise-Laurence Larivière sur la question, ajoute que « [c]ette écriture asexuée "n'enlève rien à la féminisation, on peut très bien dire 'le corps professoral' plutôt que 'les professeurs et les professeures' " » (Alarie, *Le Devoir*, 2012a). Cela permet de mettre de l'avant le caractère inclusif que l'on associe à cette stratégie.

C'est aussi ce que fait l'extrait suivant, lorsque l'OQLF se prononce sur les néologismes non binaires que propose un guide militant rédigé par un groupe LGBTQIA+ de l'UQAM : « "Nous, on fait la promotion de l'écriture épicène", a expliqué Jean-Pierre Le Blanc, responsable des communications. Ce mode d'écriture propose de contourner le problème en parlant de "personnes étudiantes" ou de "corps enseignant" » (Teisceira-Lessard, *La Presse*, 2018b). Inclure les personnes trans et non binaires dans les écrits, c'est également le but premier de l'Université Laval. Si elle n'a pas recours à l'utilisation de néologismes, elle favorise les termes épicènes.

> Depuis l'arrivée de la rectrice Sophie D'Amours, l'Université Laval « privilégie » désormais la rédaction épicène pour ses documents institutionnels. Selon sa porte-parole, Andrée-Anne Stewart, ce mode d'écriture vise l'utilisation de formules plus neutres, « non genrées ». Plutôt que d'écrire « les étudiants et les étudiantes », on écrira par exemple « la communauté étudiante » (Dion-Viens, *Le Journal de Montréal*, 2018).

Les formulations neutres et épicènes sont donc considérées comme une solution pour inclure à la fois les femmes et les personnes non binaires tout en respectant le plus possible les principes d'économie linguistique et en n'ajoutant pas de nouveaux mots qui pourraient déranger vu leur caractère inhabituel.

3.4.8. L'accord de proximité

La réhabilitation de l'accord de proximité est proposée par certaines personnes comme alternative à la fameuse règle grammaticale selon laquelle le masculin l'emporte sur le féminin. Cette dernière est perçue comme étant sexiste ou misogyne notamment par les groupes qui prônent un retour de la règle de proximité. En effet, deux textes d'opinion qualifient cette règle d'« héritage sexiste » (Gervais, *Le Devoir*, 2017 et Lessard et Zaccour, *Le Devoir*, 2017b). Sans la qualifier ainsi, d'autres articles montrent le fait qu'on l'associe au sexisme linguistique. « Porté par des cercles féministes mais rejetée par l'Académie française notamment, l'écriture inclusive remet en cause la règle d'accord de la langue française jugée sexiste, selon laquelle, au pluriel, le "masculin l'emporte sur le féminin" » (Agence France-Presse, *Le Devoir*, 2017). Outre le sexisme qui lui est accolé, cette règle est même considérée comme une violence à l'endroit des femmes, selon ce qu'affirme Nora Bouazzouni, une journaliste, écrivaine et traductrice française, dans l'extrait suivant : « à l'école, nous apprenions cette phrase très violente : le masculin l'emporte sur le féminin » (Bouazzouni citée dans Suraniti, *Le Devoir*, 2017).

Ainsi, pour un bon nombre de personnes qui trouvent que la règle d'accord au masculin est dotée d'un caractère sexiste, la solution est de changer la règle. C'est le cas d'enseignantes et enseignants français qui ont publié un manifeste où « [i]ls et elles prônent notamment un retour à l'ancien accord de proximité, qui commande l'accord de l'adjectif avec le genre du nom le plus proche » (Lessard et Zaccour, *Le Devoir*, 2017b). Gérard Biard,

rédacteur en chef de *Charlie Hebdo*, affirme utiliser l'accord de proximité, car il ne « voi[t] aucune logique au fait que le masculin l'emporte. [Il] considère qu'on doit veiller à ce que les mots qu'on emploie soient le plus possible proches de la société qu'on entend promouvoir » (Champagne, *La Presse*, 2017).

Pour d'autres, la solution n'est pas dans la réhabilitation de l'accord de proximité, mais plutôt dans la façon de nommer les genres grammaticaux. De ce fait, Gervais affirme que « [l]a dénomination actuelle des genres grammaticaux, impropre, force les enseignants à affirmer la primauté du masculin sur le féminin. Si on présentait plutôt le "genre non marqué" et le "genre marqué", il n'y aurait plus lieu d'exposer quelque prépondérance de genre » (Gervais, *Le Devoir*, 2017). Lefrançois croit également que le problème se trouve dans la formulation de la règle et non dans la règle elle-même. Elle propose donc cette alternative : « On pourrait dire : "Quand les donneurs d'accord sont de genres différents, l'accord doit se faire au masculin." C'est moins belliqueux » (Champagne, *La Presse*, 2017). C'est également en ce sens qu'abonde Kemmer qui réaffirme, elle aussi, la valeur générique du masculin :

> En fait, je crois que le fond du problème est cette phrase maudite, « le masculin l'emporte », fer de lance de l'écriture inclusive. […] En y regardant de plus près, toutefois, je crois que la formule est inadéquate, en plus de créer un faux problème. Car dans les faits, ce n'est jamais le masculin avec son pénis patriarcal qui l'emporte, mais le terme neutre (Kemmer, *Le Journal de Montréal*, 2019).

Ainsi, on remet en question le lien entre le genre grammatical et le genre social tout en avançant que la formulation de la règle constitue un obstacle à son utilisation. Il est aussi intéressant de noter que l'on considère que cette phrase sert l'affirmation de la prédominance du masculin dans la langue et donc du sexisme qu'on lui associe.

On peut donc observer qu'il y a, encore une fois, des visions divergentes en ce qui a trait au traitement que l'on doit réserver au masculin générique. Si dans certains cas l'accord

de proximité permet une représentation plus égale des femmes dans les textes, dans d'autres, on réitère que le genre masculin fait office de neutre et que le problème se trouve davantage dans la façon dont on enseigne la règle que dans son principe d'application.

En ce qui a trait aux représentations par rapport à l'accord de proximité spécifiquement, on retrouve notamment l'affirmation de son caractère neutre. C'est ce que met de l'avant Larivière lorsqu'elle revendique son utilisation :

> L'autre grande bataille est l'accord de proximité ou règle d'agencement. C'est une règle neutre, on ne prend pas position pour un genre ou pour l'autre, et ceux qui ne voudront pas utiliser « les travailleurs et les travailleuses manuelles » n'auront qu'à utiliser « les travailleuses et les travailleurs manuels ». Ainsi, on satisfera à la fois à la règle traditionnelle et à la règle de proximité ! (Larivière citée dans Alarie, *Le Devoir*, 2012a).

La règle est donc présentée comme un moyen de ne pas favoriser un genre dans la langue, mais aussi comme un compromis pour les personnes qui seraient réticentes à son utilisation qui peuvent simplement disposer le masculin le plus près du verbe ou de l'adjectif à accorder. C'est d'ailleurs de cette façon que l'OQLF suggère d'utiliser l'accord de proximité, en plaçant toujours le référent masculin le plus près de l'élément à accorder.

Cependant, l'avis de l'OQLF sur la question diffère grandement de celui de Larivière. C'est ce que l'on constate lorsque le porte-parole de l'organisme est interrogé sur la question : « l'accord de proximité n'est pas encouragé, bien qu'il ait existé par le passé, reconnaît M. Le Blanc, "parce qu'il demeure marginal pour le moment et peut entraîner de la confusion lors de l'interprétation de la phrase" » (Champagne, *La Presse*, 2017). On insiste sur le fait que son usage est restreint, ce qui peut nuire à la compréhension de ce type d'accord.

Cet argument est également abordé par Lessard et Zaccour qui mentionnent en quoi consiste la règle à la suite de la publication d'un manifeste à cet effet : « il nous aurait fallu

écrire “des enseignants et des enseignantes françaises”. La phrase aurait-elle été pour autant illisible ? » (Lessard et Zaccour, *Le Devoir*, 2017b). Ainsi, on conteste l’idée que l’accord de proximité est difficile à comprendre.

Les discours à l’égard de l’accord de proximité montrent donc, encore une fois, des voix contraires qui affirment soit qu’il peut nuire à la compréhension du texte et porter à confusion, soit que le principe est très simple dans son application et qu’il est plus neutre que l’accord au masculin. La vision que l’on a du masculin générique peut également influencer la façon dont est perçu l’accord de proximité. En effet, il semble que lorsque l’on considère que le masculin est neutre, la règle de proximité apparait superflue et ne correspondant pas à la norme établie. L’argument qui veut que la règle d’accord au masculin soit simplement mal formulée le montre bien. À contrario, lorsque l’on ne conçoit pas le masculin comme du neutre, l’accord de proximité apparait comme une façon égalitaire de représenter les deux genres dans la langue et d’éviter de renforcer les représentations sociales que la formulation « le masculin l’emporte sur le féminin » peut créer.

3.5. Synthèse

Somme toute, les différentes représentations de la féminisation linguistique montrent une conscience du caractère social lié à la langue, ce qui explique les nombreuses associations au féminisme et aux luttes égalitaires. Ainsi, un bon nombre d’articles témoignent du fait qu’il y a une volonté de transposer la place qu’occupent les femmes dans la société à l’intérieur de la langue pour que cette dernière soit bien le reflet de la première. Comme on l’a vu, la féminisation des titres est beaucoup moins polémique que la féminisation des textes, ce qui est dû à son implantation dans la province depuis plusieurs dizaines d’années. On s’entend donc sur le rôle précurseur que le Québec a joué en la matière, sur la contribution que cela a été pour la langue ainsi que sur le retard de la France à cet effet. La couverture

médiatique en ce qui a trait à la résolution de l'Académie française d'accepter la féminisation des titres a permis de réitérer ce retard.

Si certaines stratégies de féminisation des textes sont perçues comme étant plus représentatives des femmes, on ne manque pas de critiquer les problèmes qu'elles peuvent causer. En outre, les questions de l'économie linguistique et de la lisibilité sont très présentes dans le corpus. Je remarque également que la perception du genre masculin comme genre neutre influence les représentations de sorte que les personnes qui conçoivent que le masculin a une valeur générique ont une plus grande tendance à présenter la féminisation des textes comme une pratique qui relève d'un féminisme radical ou de la rectitude politique. Les personnes qui considèrent que le masculin n'est pas neutre, de leur côté, vont plutôt présenter ces techniques comme un moyen pour l'atteinte de l'égalité, ce qui est remis en question à plusieurs reprises, car d'autres enjeux apparaissent plus importants sur ce plan.

Finalement, l'esthétique et l'euphonie sont aussi des questions qui discutées à quelques reprises, ce qui met en lumière les réticences à l'adoption de certains féminins ou encore de certaines stratégies de féminisation des textes. Le fait d'apporter des changements de syntaxe ou de vocabulaire dérange parce que c'est inhabituel et que cela peut parfois paraitre excessif. Les discours métalinguistiques dans la presse permettent donc d'offrir un espace où discuter de ces enjeux qui soulèvent certainement les passions.

Le présent chapitre permettra de faire ressortir les points saillants de la recherche et d'approfondir certains aspects qui peuvent avoir exercé une influence sur les représentations trouvées dans le corpus. Ainsi, les résultats seront discutés de façon à mettre en lien des éléments d'actualité et théoriques.

4.1. La féminisation linguistique et les mouvements sociaux

Comme le mentionnait Yaguello (1978), « [l]a langue est […] dans une large mesure (par sa structure ou par le jeu des connotations ou de la métaphore), un *miroir culturel*[47], qui fixe les représentations symboliques et se fait l'écho des préjugés et des stéréotypes, en même temps qu'il alimente et entretienne ceux-ci » (Yaguello, 1978 : 8). C'est dans cet ordre d'idées que se sont inscrits de nombreux travaux sur la féminisation linguistique, comme on l'a vu, avec Yaguello (1989), Biron (1991), Labrosse (1996 et 2002), Boivin (1997), Larivière (2000), Dawes (2003) et Vachon-L'Heureux et Guénette (2006) qui font toutes des liens entre la langue et la société de sorte que le statut des femmes se reflèterait nécessairement dans la langue ou, à l'inverse, que la langue servirait à montrer la place des femmes.

C'est ce que l'on a pu constater dans la partie qui traite des représentations concernant la féminisation linguistique plus largement. Effectivement, on lui reconnait un caractère social de sorte qu'on l'associe au féminisme et à l'égalité, mais également à la représentation des femmes dans notre société. On observe que des mouvements sociaux mettent de l'avant ces pratiques ou sont mis en lien avec celles-ci. Ainsi, on voit que lorsque l'on aborde la question de la féminisation des textes, avant 2017, c'est, le plus souvent, par rapport à la

[47] C'est Yaguello qui souligne.

grève étudiante de 2012. En effet, c'est le seul contexte qui est récurrent dans cette partie du corpus.

Comme on l'a observé, quatre articles[48] signalent que des associations étudiantes font usage de la féminisation linguistique ou ont eu des discussions quant à son utilisation. Parmi ceux-ci, trois articles traitent de l'instauration de la féminisation des textes pendant la grève. Ces pratiques, tel que je l'ai mentionné, sont présentées comme une façon de créer un climat égalitaire et comme une avancée en matière de féminisme dans ces associations.

Bien qu'il ne serait pas juste d'affirmer qu'aujourd'hui, lorsque des stratégies de féminisation sont utilisées dans les milieux étudiants, c'est en lien avec le printemps érable et qu'elles en découlent directement, on peut tout de même croire que le mouvement a été un tournant dans leur usage de la féminisation des textes. En effet, ces revendications n'étaient sans doute pas nouvelles, mais il semble qu'elles aient été reconduites à ce moment, selon les représentations trouvées[49]. Il est d'autant plus intéressant de constater que les considérations concernant la féminisation des textes ont trouvé écho dans les médias, les pratiques associatives étant généralement utilisées à l'intérieur de cercles restreints. C'est ainsi que Blandine Parchemal, alors doctorante en philosophie à l'Université de Montréal, a présenté le mouvement étudiant comme un lieu d'apprentissage sur le féminisme : « [l]es assemblées générales ont par exemple souvent constitué un lieu exemplaire de débats et de réflexions sur la question du féminisme à travers des interrogations sur la mise en place de l'alternance homme femme et la féminisation des textes » (Parchemal, *Le Devoir*, 2013). On peut donc avancer que la grève de 2012 a eu un certain impact sur les pratiques linguistiques

[48] Bien que cela paraisse peu, il n'y a que 10 articles qui traitent de féminisation des textes avant 2017.
[49] Cela pourrait s'expliquer par le fait que, comme on l'a vu, la féminisation des textes a stagné dans les années 2000 (Dumais, 2008) et que l'usage de la note justifiant le masculin générique a primé. Les associations étudiantes n'ont pas échappé à cette tendance.

des associations étudiantes et qu'elles ont continué à progresser par la suite en fonction des mouvements sociaux.

Il importe également de mentionner que ces associations étudiantes sont souvent reconnues comme étant militantes et, on l'a vu, il y a un certain militantisme associé à la féminisation des textes. Il n'est donc pas étonnant que ce soit un milieu qui a (ré)instauré de telles pratiques à un moment qui a mobilisé beaucoup de gens pour une cause sociale. L'idée selon laquelle les pratiques linguistiques sont le miroir de la société apparait donc aller dans le sens des représentations trouvées dans le corpus.

Certaines personnes comme Steve Bergeron et Florence Montreynaud avancent également que le mouvement #MeToo — #MoiAussi au Québec ou #BalanceTonPorc en France — pourrait avoir eu une incidence sur les pratiques langagières. Comme il s'agit d'un mouvement féministe ayant pour but de libérer la parole des femmes et qu'il a aussi eu lieu en 2017, on pourrait effectivement y voir une association. Il est cependant difficile de déterminer s'il a exercé une réelle influence quant à l'engouement qu'ont connu certaines stratégies de féminisation, d'autant plus que seulement deux articles du corpus émettent cette hypothèse[50] (Bergeron, *La Tribune*, 2018a et Laurence, *La Presse*, 2018).

Il importe également de mentionner que les évènements qui ont provoqué les tollés dans la presse écrite quant à la féminisation des textes ont eu lieu tout juste avant la vague de dénonciation. En effet, les publications du manuel *Questionner le monde* et des deux livres de Lessard et Zaccour ont été médiatisés en septembre alors que #MeToo l'a été en octobre[51].

[50] Des articles hors corpus avancent également que le mouvement #MeToo a eu une incidence sur les pratiques de féminisation ou les mettent en lien puisque celui-ci a permis aux femmes de s'exprimer davantage sur les violences et le sexisme qu'elles subissent (voir Paboeuf, 2018 ; Frammery, 2020 ; Fonton, 2020 ; Boileau, 2020 ; Makereel, 2020 ; Passer, 2021 ; Baillargeon, 2021).

[51] Il importe de préciser que le mouvement #MeToo débute plusieurs années avant la vague de dénonciations qui a eu lieu en 2017, mais que c'est cette dernière qui a fait connaitre le mouvement mondialement. Lorsque je fais référence au mouvement, c'est en lien avec cette vague de dénonciation.

Il n'en demeure pas moins que les débats concernant la féminisation des textes se sont poursuivis jusqu'en décembre et que les deux mouvements ont coexisté, ce qui a pu faire en sorte qu'ils s'influencent l'un l'autre. Le corpus ne permet cependant pas d'établir de corrélation directe sur ce plan.

Quoi qu'il en soit, il semble effectivement que les luttes féministes aient gagné du terrain dans les dernières années. Les représentations à l'endroit de la féminisation linguistique ainsi que les objectifs qui sous-tendent leur utilisation montrent bel et bien une association des phénomènes. Les considérations d'Abbou (2019) selon lesquelles la langue représente un espace où ont lieu des combats féministes sont donc avérées, même si les discours tenus dans les articles ne sont pas nécessairement militants. Encore une fois, cela s'inscrit dans le même sens que les travaux où l'on considère que la langue reflète la société.

4.2. La féminisation des titres, une pratique perçue positivement

Les contextes médiatiques ont permis de l'observer à maintes reprises à travers différentes représentations : la féminisation des titres n'est pratiquement jamais remise en question, et ce, même par les personnes qui sont considérées comme étant conservatrices. Bien qu'il y ait des exceptions, on présente habituellement le phénomène comme étant une avancée significative pour la langue française et sa vitalité. Le corpus montre que le Québec se réjouit du rôle qu'il a joué en la matière et de l'avance qu'il a sur la France sur ce plan. La pratique est ainsi présentée comme étant généralisée dans la province, ce qui confirme les propos de Vachon-L'Heureux dans Dumais (2008) qui mentionne un attachement envers la féminisation des titres et le fait qu'elle est acquise.

Cela rejoint également les propos de Martin (2018) qui remarquait déjà une ouverture à cet effet au cours du XXe siècle et qui signale que la féminisation des titres est perçue comme une spécificité québécoise dans les années 1990, une représentation qui a aussi été

observée à plusieurs reprises dans le corpus. Ainsi, bon nombre de contextes de presse et de spécialistes s'entendent pour dire que la féminisation des titres est implantée largement au Québec et que les résistances proviennent majoritairement de la France et particulièrement de l'Académie française comme le montrent Viennot *et al*. (2015).

4.3. La féminisation des titres, toujours d'actualité

On aurait pu croire que la féminisation des titres serait un enjeu qui se dissiperait avec le temps étant donné l'implantation des formes féminines au Québec il y a déjà plusieurs décennies, mais il n'en est rien. Cela s'explique notamment par le fait que la féminisation des textes est souvent présentée en lien avec la féminisation des titres. En effet, on introduit le sujet en rappelant que le Québec est pionnier par rapport aux titres féminins ou comme étant la suite logique de ces derniers. Il faut également mentionner que les nombreuses comparaisons avec la France — qui connait de la résistance à cet effet sur toute l'étendue du corpus — contribuent à ce que l'on parle de féminisation des titres étant donné qu'elle n'a été acceptée par l'Académie française qu'à la fin de février 2019. Cela s'inscrit, encore une fois, de pair avec les propos de Viennot *et al*. (2015).

Plus encore, il y a un nouveau phénomène en matière de féminisation des titres. On voit apparaitre un mouvement qui veut que l'on revendique des féminins dits ostentatoires. Il semble donc y avoir un plus grand intérêt porté aux formes féminines marquées. Elles sont, à tout le moins, discutées de plus en plus dans les dernières années. Cela s'inscrit à contre-courant de ce que l'on a pu voir dans les travaux de Planelles Iváñez (1996) ; Dawes 2003 ; Arbour *et al*. (2014) et des recommandations de l'OLF (OLF, 1986) où l'on observait une tendance marquée pour les formes en *-eure*.

On a observé cette nouvelle tendance notamment avec *autrice*, qui gagne du terrain et qui est le vocable sur lequel la presse s'est majoritairement attardée. Si certaines personnes

y voient une forme de colonialisme puisque l'Académie française a affirmé que c'est le mot qui est formé correctement, d'autres y voient surtout la revendication d'un terme qui a été effacé du vocabulaire il y a des siècles. C'est en effet ce que montre Evain (2008) qui retrace les origines au latin *auctrix*. Comme on l'a vu, l'OQLF mentionne également que la règle de formation d'*autrice* est régulière (BDL, 2019d), ce qui a été mentionné à quelques reprises dans les articles. Le corpus ne permet cependant pas d'établir si les considérations de l'Académie française ont pu influencer l'utilisation du terme *autrice*[52]. Toutefois, celles qui s'en réclament dans les articles n'abordent pas cet aspect et mettent de l'avant des raisons symboliques. Ces facteurs font donc en sorte que la féminisation des titres est toujours d'actualité et qu'elle continue d'évoluer autant en France qu'au Québec.

Il faut également mentionner que le mouvement concernant la neutralisation, qui, comme on l'a vu, prend davantage de place dans l'espace médiatique à partir de 2018, fait en sorte que l'on traite légèrement moins de féminisation des textes. C'est cependant un bon moyen d'accentuer l'écart avec la France et la résistance qu'elle connait quant à la féminisation des titres. Cela permet d'aborder la question des titres féminins, de montrer que le Québec est en avance sur cette question tout en traitant de nouveaux enjeux en matière d'inclusivité.

Il y a donc plusieurs raisons qui expliquent que l'on parle toujours autant de féminisation des titres dans la presse, même si ce sont les pratiques de féminisation syntaxiques qui semblent évoluer davantage; cela s'explique sans doute par la progression qu'a connu la féminisation des titres au Québec. C'est d'ailleurs de cette évolution dont il sera question dans la prochaine partie.

[52] Il faut également mentionner que le terme *autrice* semble surtout être préféré, en France, dans le milieu universitaire et que d'autres domaines emploient davantage *auteure* (voir Lecaplain, 2019). Les pratiques de l'Hexagone ne sont donc pas aussi homogènes que ce qui nous est présenté dans le corpus.

4.4. Une revitalisation des pratiques

Bien que des spécialistes de la féminisation linguistique comme Marie-Éva de Villers et Hélène Dumais aient rappelé que cette dernière n'était pas nouvelle — et encore moins au Québec — on pourrait croire que l'on assiste à un renouveau en matière des stratégies de rédaction non sexiste. Dans les faits, il s'agit plutôt d'une réappropriation de techniques déjà existantes qui avaient été abandonnées au Québec il y a plusieurs décennies. C'est notamment le cas pour les doublets abrégés, qui sont souvent perçus comme n'étant pas appropriés pour représenter les femmes correctement et ne correspondant pas à la syntaxe française, ce qui rendrait la lecture plus difficile. Comme on l'a vu, cela s'inscrit dans les considérations de Dumais (1988a) et de l'OQLF (Biron, 1991 ; Vachon-l'Heureux et Guénette, 2006) qui recommandent d'éviter leur usage notamment pour des raisons de lisibilité. Ainsi, les critiques à l'égard de cette stratégie, que ce soit pour son caractère esthétique ou en raison du fait qu'elle soit limitée à l'écrit, rappellent les raisons pour lesquelles elles avaient été mises de côté.

D'un autre côté, certaines personnes misent justement sur cette stratégie comme méthode d'inclusion puisque les doublets abrégés permettent de ne pas apposer de genre à l'écrit. Cela fait en sorte que l'on inclut non seulement les femmes, mais également les personnes non binaires. L'argument ici n'est donc plus celui de la visibilité des femmes, mais bien celui de l'égalité des genres. Le point médian, qui est le caractère le plus souvent mis de l'avant, sert donc cet objectif, comme l'ont montré les représentations. Ainsi, comme Rosier (2018) le mentionne, on cherche à montrer que les doublets abrégés ne contreviennent pas aux règles de syntaxe en avançant que :

> la ponctuation n'est pas le reflet strict de la diction, les guillemets sont « un signe de langue écrite à part entière » (J. Authier), comme les parenthèses et les crochets ; les abréviations sont monnaie courante et ne se lisent pas

> littéralement ; les adresses mail et les liens url contiennent des signes qui se verbalisent (Rosier, 2018 : 44).

C'est en ce sens que vont quelques représentations concernant les doublets abrégés, de sorte que certains groupes les appliquent sans problème. Pensons à la *Grammaire non sexiste* de Lessard et Zaccour (2017b) qui propose cette technique — sans préférence par rapport aux autres — et à la politique de féminisation du journal étudiant de l'UQAM qui l'utilise pour les accords où les deux genres sont présents. Cela va à l'encontre de ce que l'on a pu observer dans les discours scientifiques et institutionnels. Le guide étudiant LGBTQIA+ de l'UQAM présente, de son côté, les doublets abrégés comme un moyen d'inclure les personnes non binaires, ce qui amène un nouvel argument en faveur de son utilisation. Le fait que l'OQLF ait accepté qu'ils soient employés dans les espaces restreints, dans le but de limiter l'usage du masculin générique (BDL, 2018a), est aussi perçu comme une ouverture quant à leur utilisation (Bergeron, *La Tribune*, 2017c).

On a également pu constater que de nombreux débats se concentraient principalement sur cet aspect de la féminisation des textes. En effet, l'association du terme *écriture inclusive* au point médian ou aux doublets abrégés est là pour le montrer. Cette représentation confirme ce que l'on a vu avec l'OQLF (BDL, 2018c) et Alpheratz (2018a) au sens où les doublets abrégés sont souvent présentés comme étant l'écriture inclusive elle-même plutôt qu'une stratégie relevant de celle-ci. Si l'OQLF mentionne que c'est particulièrement en Europe que l'on emploie le terme *écriture inclusive* de cette façon (BDL, 2018c), le corpus montre qu'il y a parfois une association entre les deux termes au Québec aussi.

Ainsi, on a pu voir que les critiques et la volonté de voir disparaitre ce que l'on nomme l'*écriture inclusive* proviennent davantage de cette technique, car c'est pratiquement la seule que l'on aborde quand on en parle. C'est sans doute l'aspect qui dérange le plus puisqu'il

amène un changement syntaxique qui relève du principe de la juxtaposition. Cela fait en sorte que la féminisation des textes est perçue comme quelque chose qui complique la langue française, son apprentissage et l'intelligibilité des discours, comme cela a déjà été mentionné. Il reste que c'est une question hautement symbolique et que ces arguments peuvent être utilisés parce que l'on refuse de voir un tel changement dans la langue ou encore les changements sociétaux que cela représente.

Quelques articles ont aussi avancé que cette stratégie de rédaction avait pour issue de nommer le féminin uniquement à l'oral, à cause de la présence du *-e* final, et donc « d'inverser » le sexisme qui est accordé à la langue en faveur des femmes. Cette préoccupation par rapport au statut du féminin dans la langue est mentionnée à quelques reprises, ce qui permet de réitérer le caractère discriminant du féminin et le fait que d'utiliser les doublets complets en toutes circonstances, par exemple, est d'autant plus excluant puisque le masculin perd sa posture générique. De cette façon, les deux groupes s'excluent mutuellement et le masculin ne pourrait plus englober le féminin. Ainsi, plusieurs vont rappeler la valeur générique du masculin également lorsqu'il est question de l'accord de proximité. Cela revient donc aux propos de Piron (2019) qui dit que les catégories grammaticales sont des éléments classificatoires et ne relève pas du sexisme. Il n'en demeure pas moins que les contextes dans le corpus ont montré que la conception du masculin générique est remise en question par l'association aux genres sociaux.

Un autre signe de la revitalisation des pratiques est le fait que l'on observe des revendications en ce qui concerne l'accord de proximité. Comme on l'a vu, c'est cet aspect de la féminisation des textes qui est, le plus souvent, omis lorsqu'on traite du sujet. Avant 2017, on ne l'aborde qu'une fois et c'est une spécialiste qui milite pour son utilisation qui en parle. Ainsi, le fait que cette question soit présente dans 12 articles à partir de 2017 montre

qu'il y a un nouvel intérêt pour cette pratique, qui vise à enrayer la règle du masculin qui l'emporte sur le féminin. Cela s'inscrit en contraire de ce que présente l'OQLF qui, je le rappelle, mentionnait que l'accord de proximité au féminin est marginal et peut porter à confusion (Vachon-L'Heureux et Guénette, 2006 ; BDL, 2018b). On remarque aussi que cette formulation est souvent utilisée pour promouvoir, non seulement l'accord de proximité, mais également la féminisation des textes en général.

La conscience de l'aspect social que revêt la langue joue pour beaucoup dans cette situation puisque l'on mentionne que cela influence les représentations mentales et que cela reflète directement le statut social des hommes. Plusieurs personnes qui se prononcent en défaveur de ce type d'accord affirment tout de même que la formulation de la règle pose problème. Cela confirme donc l'association qui est faite entre les genres grammaticaux et sociaux ou des êtres animés tels que le présentaient Yaguello (1978 et 1989), Labrosse (1996 et 2002), Boivin (1997), Larivière (2000), Dawes (2003) et Viennot *et al.* (2015).

4.5. Des pratiques habituelles

S'il est vrai que l'on assiste à un certain renouveau dans les pratiques de la féminisation des textes, le corpus a tout de même permis d'identifier certaines stratégies représentées comme étant déjà courantes au Québec. Ainsi, l'usage des doublets complets n'étonne pas et peut choquer lorsqu'il est absent. C'est aussi de cette façon que sont exposés les doublets complets comparativement aux néologismes non binaires, comme des formes habituelles. Cela va dans le même sens que ce que recommande l'OQLF depuis des années (Biron, 1991 ; Vachon-l'Heureux et Guénette 2006 ; BDL 2019b) et les considérations de Dumais (1988a).

Les contextes montrent que cette utilisation est faite dans certaines sphères, notamment dans le domaine administratif. On voit également qu'elle s'étend avec les

politiques ou guides adoptés à cet effet, entre autres, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Ville de Sherbrooke, dans l'affichage en technologie de l'information et en construction, etc. Si Roux (*La Presse*, 2017) et Bergeron (*La Tribune*, 2008) affirment que la féminisation des textes n'a pas sa place en journalisme, à cause de l'espace restreint qui demande de la précision et de la concision, Bergeron indique tout de même qu'il y a une plus grande ouverture qu'auparavant en ce qui a trait à l'usage de formulations neutres et épicènes (Bergeron, *La Tribune*, 2017c). Le *Montréal Campus* montre également son désir de se défaire de ces règles journalistiques en adoptant sa politique de féminisation des textes. On peut donc croire qu'il y a une certaine sensibilisation qui se fait plus présente à cet égard dans les dernières années dans divers domaines.

Cela montre que les choses ont changé depuis les années 2000 où Vachon-L'Heureux mentionnait que le recours à la note concernant l'utilisation du masculin générique était davantage le fait d'un manque de consensus quant au type de rédaction acceptable (Dumais, 2008 : 177). Les représentations observées ne permettent pas d'établir un consensus sur ce point puisque les pratiques évoluent et créent des débats, mais il semble qu'elles soient mieux intégrées et qu'on reconnaisse que certaines font partie de l'usage.

Lorsqu'il est question de termes neutres et épicènes, le caractère habituel est également mentionné. On constate ainsi qu'ils ne connaissent pas réellement de résistance puisqu'ils sont déjà intégrés à la langue. On les présente même comme une solution à la lourdeur de textes, ce qui montre que leur utilisation ne crée pas de débats. C'est aussi le moyen retenu pour intégrer les personnes non binaires notamment à l'Université Laval, car ils permettent d'inclure tout le monde sans dénotation de genre. On a d'ailleurs vu que ces stratégies sont, à plusieurs reprises, associées au terme *rédaction épicène* dans le corpus, ce qui suggère que le terme est davantage utilisé pour parler de l'intégration de ces

communautés que dans une logique de rendre les femmes visibles. Cela ne rejoint donc pas le sens que l'OQLF accorde au terme épicène puisque ce dernier prend son sens par extension et, comme on l'a vu, s'inscrit dans une logique d'égale représentation des hommes et des femmes (Vachon-L'Heureux et Guénette, 2006 ; BDL, 2018c).

Si la féminisation des textes ne semble donc pas être un usage généralisé au Québec, contrairement à la féminisation des titres, on peut cependant affirmer qu'elle s'inscrit dans ce qu'Abbou (2019) appelle une « norme mineure ». Elle fait ainsi partie de pratiques qui se sont normalisées, mais qui ne constituent pas une norme majoritaire (Abbou, 2019 : 252). Abbou indique d'ailleurs que ces pratiques relèvent de certains milieux autres que les cercles militants, on pense notamment aux communications institutionnelles comme dans les universités, les syndicats ou encore dans les administrations (Abbou, 2019 : 252). C'est effectivement ce qu'il a été possible d'observer avec les représentations présentes dans le corpus, l'énumération des domaines ayant adopté des politiques à cet effet en fait la preuve.

Klinkenberg (2001) affirme également que « la langue varie dans un même moment et dans un même lieu, en fonction des facteurs sociaux » (Klinkenberg, 2001 : 805). On pourrait ainsi considérer la féminisation linguistique comme une forme de variation puisque le genre d'une personne est un facteur social. C'est ce qu'avance Alpheratz (2018a) en qualifiant les pratiques langagières qui relèvent d'une « *conscience*[53] de genre […] fondée sur le souci de l'expression et du respect des représentations symboliques et des catégories sociales minorisées » comme étant de la variation « diaéthique » (Alpheratz, 2018a : 7). De cette façon, les considérations de genre dans la langue auraient un caractère éthique, mais constitueraient également un acte réfléchi.

[53] C'est Alpheratz qui souligne.

Ainsi, cela explique les représentations selon lesquelles la féminisation des textes est perçue comme militante ou qu'elle est d'abord issue de mouvements qui cherchent à affirmer leurs valeurs féministes puisque la féminisation est un effort fait de façon délibérée comme l'entendent de nombreux contextes présents dans le corpus. L'OQLF mentionne également que la féminisation des textes est une question d'habitude (Vachon-L'Heureux et Guénette, 2006 et BDL, 2019b) donc, le fait de recourir à ces pratiques montre bien cette conscience de vouloir représenter les femmes dans la langue.

4.6. Une pratique dans l'air du temps

Malgré ce caractère militant associé à la féminisation des textes, on a pu observer un bon nombre de discours qui considéraient que cela allait de soi de féminiser la langue quand la société promeut l'égalité. Ainsi, le *Montréal Campus* présente sa politique de féminisation des textes comme un geste qui ne relève pas du militantisme. Les différentes politiques adoptées à cet effet, par exemple à l'UMQ, ne semblent pas non plus être des revendications, mais plutôt une façon de témoigner des valeurs de la société québécoise actuelle.

Cela pourrait donc expliquer le clivage que l'on observe dans le corpus en ce qui a trait à la féminisation des textes. Alors que, d'un côté, l'on croit qu'il faut adapter la langue à la société, de l'autre, on croit qu'elle n'est pas le reflet de la société et qu'elle est régie par ses propres règles. Ainsi, on ne s'entend pas à savoir si la féminisation syntaxique est un moyen de promouvoir l'égalité, ce qui fait en sorte que l'on peut voir des représentations selon lesquelles la langue est sexiste ou encore que la féminisation des textes détient un caractère orwellien. On revient donc aux considérations de Vincent (2003) et Piron (2019) qui ne croient pas qu'il soit juste d'affirmer que la langue puisse être sexiste. Les différents guides de l'OQLF, ont cependant montré une volonté de rendre compte de la société dans la

langue (Vachon-L'Heureux et Guénette 2006 ; BDL, 2019b), il s'agit d'une question débattue depuis des années.

Plusieurs facteurs influencent donc les représentations linguistiques retrouvées dans le corpus. Les considérations sociales en font partie intégrante et sous-tendent une bonne partie des discours, que l'on soit en faveur ou en défaveur de la féminisation linguistique. Les perceptions liées à la langue de façon plus générale sont également déterminantes dans la manière dont on présente le phénomène. Ce dernier est pluridimensionnel et, comme on a pu le voir dans l'état de la question, il y a bien des arguments d'ordres idéologique, politique et social qui sont mis de l'avant.

Conclusion

Dans ce mémoire, je me suis intéressée aux représentations sur la féminisation linguistique dans la presse écrite de quatre quotidiens québécois (*La Presse*, *Le Devoir*, *Le Journal de Montréal* et *La Tribune*) entre janvier 2007 et juin 2019. L'objectif principal était de faire ressortir les représentations les plus fréquentes dans les discours de presse pour en dégager les perceptions globales qui y sont rattachées. Une attention particulière a été portée aux types d'articles, à la prise de position en faveur ou en défaveur des phénomènes ainsi qu'aux personnes qui s'expriment sur la question afin d'observer les facteurs qui influencent ces mises en représentation.

L'analyse a permis de mettre en lumière le fait que les discours sur la féminisation linguistique constituent, le plus souvent, des textes d'opinion. En ce sens, on peut affirmer que les auteurs et autrices des articles cherchent effectivement à avoir une incidence sur la façon dont est perçu ce sujet dans l'espace public à travers les représentations qu'ils et elles ont mis en place. Malgré le fait que les personnes qui sont intervenues forment un bassin assez hétérogène, il a été possible de constater que le phénomène est abordé un peu plus chez des chroniqueurs ou chroniqueuses et très peu par des linguistes, spécialistes ou non de la question. Les considérations et interventions de l'OQLF sont tout de même les plus présentes lorsqu'on parle de discours ou d'intervention spécialisée, ce qui confirme son autorité linguistique en la matière.

En ce qui a trait aux représentations elles-mêmes, on a pu observer que ces prises de parole dans la presse écrite sont généralement porteuses d'un discours social plus large qui aborde l'égalité et le statut que les femmes occupent dans la société. Il y a donc très souvent des associations entre la féminisation linguistique et le féminisme, ce qui montre une

conscience du fait que la langue et la société entretiennent un lien. À cet effet, on a vu que des mouvements sociaux peuvent trouver leur influence dans les pratiques de féminisation.

Somme toute, je croyais qu'il serait davantage question de féminisation des textes, mais il s'avère que la féminisation des titres prend toujours beaucoup de place dans l'espace médiatique. Cela s'explique notamment par le fait que l'on compare les pratiques linguistiques du Québec avec celles de la France, qui n'en est pas au même point, même si cette dernière a connu une avancée significative dans les dernières années, comme cela a été possible de le voir à l'intérieur du corpus.

En plus de constater que la presse québécoise accorde toujours une importance aux enjeux linguistiques de l'Hexagone, on a vu que, lorsque l'on parle de féminisation des textes, c'est une occasion pour rappeler le rôle du Québec en ce qui a trait à la féminisation des titres. On a également pu observer un renouveau de ce côté, avec l'avènement des revendications pour les féminins dits ostentatoires. Cet enjeu a effectivement été très abordé à partir de 2017, ce qui montre que le phénomène continue d'évoluer et qu'il y a maintenant d'autres considérations prises en compte lorsqu'il est question de la visibilité des femmes dans la langue.

C'est aussi ce que l'on a pu voir avec des stratégies de rédaction comme l'accord de proximité, qui ne fait indéniablement pas l'unanimité. On a vu que certaines personnes défendent son utilisation puisqu'il a déjà existé dans l'usage avant le XVIIe siècle. C'est également ce que l'on a pu voir avec la forme *autrice* qui était utilisée au XVIe siècle. Le corpus a permis de remarquer que des arguments qui étaient présents il y a des années déjà ressortent dans les discours lorsque ces stratégies de rédaction sont abordées.

À la lumière de ces observations, on peut affirmer qu'il y a un renouveau dans les pratiques de la féminisation linguistique, même si les discours sont similaires. En effet, la féminisation des titres ne connait pratiquement plus de résistance dans la francophonie du Nord et la féminisation des textes est souvent présentée comme un moyen d'atteindre l'égalité dans un plus grand nombre de sphères. Plusieurs d'entre elles cherchent ainsi à ne plus recourir à la note justifiant le masculin générique comme c'était le cas auparavant.

Ce mémoire comporte cependant certaines limites qui ne permettent pas de brosser un portrait complet des représentations à l'égard de la féminisation linguistique. Tout d'abord, le fait que le corpus soit composé de quatre quotidiens seulement fait en sorte que certains discours sur le phénomène ont nécessairement été omis. De plus, les débats, notamment en ce qui a trait aux termes *auteure* et *autrice*, se sont poursuivis bien après juin 2019, ce qui ne donne pas accès à certains points de vue qui penchent plutôt du côté d'*auteure*, représentation qui est presque complètement absente des articles sélectionnés. Cela a pu donner l'impression que la forme *autrice* s'est imposée dans la province sans résistance de la part de certaines féministes, ce qui est faux.

C'est également le cas pour la féminisation des textes et la neutralisation, qui ont été discutées à maintes reprises depuis la date de fin de mon corpus. La France a connu beaucoup de remous en ce qui a trait à la féminisation des textes, qui a amené le gouvernement français à légiférer une fois de plus sur cette question (Agence France-Presse, 2021). Au Québec, les débats entre féminisation et neutralisation se côtoient davantage que dans mon corpus et l'on aborde ces phénomènes de pair ou comme des enjeux parallèles.

Les discours sur la neutralisation, qui émergeaient à la fin du corpus, ont donné une plus grande place aux personnes non binaires dans les deux dernières années. Cet aspect est donc plus établi qu'il ne l'était au moment d'effectuer la recherche. Ainsi, il n'a pas été

possible d'observer comment cette pratique est présentée d'une part, de façon générale et, d'autre part, par les féministes qui défendent une visibilité maximale dans les textes.

Un biais personnel constitue également une limite à cette recherche puisque les milieux militants que j'ai côtoyés ont exercé une influence sur la façon dont je considère les phénomènes entourant la féminisation linguistique, ce qui se reflète dans les définitions que j'ai faites des stratégies de rédaction. Cela a pu affecter mes perceptions à l'égard de certaines représentations ou celles qui me sont apparues pertinentes dans le cadre de cette analyse.

***

Comme les débats se sont poursuivis après juin 2019 et que la question concernant les identités de genre prend davantage de place dans la société, il serait intéressant, pour la suite, d'analyser les représentations qu'il n'a pas été possible d'observer dans le cadre de cette recherche. On pourrait ainsi se pencher sur le mot *auteure*, pour voir si les discussions s'attardent toujours à ce cas particulier, si l'on retrouve des discours sur les féminins ostentatoires de façon plus générale ou encore s'il y a d'autres termes qui ont pu amener des hésitations (par exemple *chef*/*cheffe*, *poète*/*poétesse, enquêteuse*/*enquêtrice*, etc.).

La question de l'intégration des personnes non binaires dans les textes soulève également des enjeux tant au niveau lexical que syntaxique. On voit avec la grammaire d'Alpheratz (2018b), le nouveau guide d'écriture inclusive de *FéminÉtudes* (Agin-Blais *et al.*, 2020) et la typographie dite inclusive de Bartolini (Iaz, 2021), entre autres, que l'inclusivité est une question très présente dans certains milieux et qu'il y a une multitude de moyens pour parvenir à cet objectif. Il serait donc possible d'analyser quels arguments sont présentés en faveur et en défaveur des phénomènes à savoir si l'on peut dégager du nouveau de ce côté ou si l'on répète les mêmes discours que ceux trouvés dans mon corpus.

Finalement, comme on l'a vu, toutes les stratégies de féminisation des textes ne font pas l'unanimité auprès des personnes qui défendent son utilisation, car certaines ne seraient pas aussi efficaces pour montrer la présence des femmes. On pourrait également observer comment les féministes perçoivent les pratiques de neutralisation afin d'inclure les personnes non binaires. Cela permettrait de comparer les discours qui émanent de ces deux mouvements — celui qui tend à accentuer davantage les différences et celui qui tend à effacer les marques de genre — qui amènent sans conteste des débats à savoir qui doit être représenté et qui a voix au chapitre.

Bibliographie

1. Corpus

AGENCE FRANCE-PRESSE (2009), « Un grand défenseur de la langue française s'éteint », *La Presse*, 15 avril, p. arts_spectacles5

AGENCE FRANCE-PRESSE (2016). « Une figure du féminisme s'éteint », *La Tribune*, 22 juin, p. 28

AGENCE FRANCE-PRESSE (2017), « L'écriture inclusive bannie des textes officiels en France », *Le Devoir*, 21 novembre, [En ligne], https://www.ledevoir.com/societe/513620/langue-francaise-l-ecriture-inclusive-bannie-des-textes-officiels-en-france (page consultée le 15 février 2021)

AGENCE FRANCE-PRESSE (2018). « Polémique autour de l'écriture inclusive en Espagne », *Le Devoir*, 17 juillet, p. B7

AGENCE FRANCE-PRESSE (2019). « Auteure ou autrice ? », *Le Devoir*, 7 janvier, p. B7

ALARIE, Marie-Hélène (2012a). « Féminisation – On ne peut être neutre ! », *Le Devoir*, 16 juin, p. G4

ALARIE, Marie-Hélène (2012b). « Féminisation – Pour l'égalité des genres », *Le Devoir*, 16 juin, p. G4

ALARIE, Marie-Hélène (2014). « Langue – Usito se veut le dictionnaire d'ici », *Le Devoir*, 10 mai, p. G8

ASHLEY, Florence (2018). « Le difficile respect des personnes non binaires », *La Presse*, 22 avril, p. DÉBATS_1, DÉBATS_6

BAILLARGEON, Stéphane (2008). « Le pourfendeur des Fées ont soif est mort », *Le Devoir*, 12 février, p. A2

BAILLARGEON, Stéphane (2017). « Écriture inclusive : désaccord en genre et en nombre », *Le Devoir,* 22 décembre, p. A5

BEAUDOIN, Sarah et Marie-Danielle LAROCQUE (2018). « À quand une représentation paritaire des toponymes à Sherbrooke ? », *La Tribune*, 30 octobre, p. 11

BERGERON, Steve (2008). « Profession : épicène », *La Tribune*, 21 novembre, p. 22

BERGERON, Steve (2010). « Espérez-moi ! », *La Tribune*, 17 décembre, p. 16

BERGERON, Steve (2011). « La chève du PQ », *La Tribune*, 29 avril, p. 28

BERGERON, Steve (2012). « Assumer sa féminisation », *La Tribune*, 13 janvier, p. 12

BERGERON, Steve (2013). « Chroniqueur-euse féminisant(e) recherché/e », *La Tribune*, 20 décembre, p. 15

BERGERON, Steve (2017a). « Ce n'est pas la maire à boire », *La Tribune*, 28 janvier, p. 28

BERGERON, Steve (2017b). « Un coup de barre... oblique », *La Tribune*, 9 décembre, p. 28

BERGERON, Steve (2017c). « Graphies tronquées : l'OQLF ouvre une porte », *La Tribune*, 23 décembre, p. 18

BERGERON, Steve (2018a). « Se mettre la tête dans l'autrice », *La Tribune*, 19 mai, p. 31

BERGERON, Steve (2018b). « Des nouvelles de la chève du PQ », *La Tribune*, 12 octobre, [En ligne], https://www.latribune.ca/chroniques/des-nouvelles-de-la-cheve-du-pq-4bf7047df8ff7957434766ffe0e8a3c5 (page consultée le 2 mars 2021)

BERGERON, Steve (2019). « Un instant, les autrices ! », *La Tribune*, 6 mai, p. 10

BROUILLET, Sophie (2007). « En finir avec les sexes », *La Presse*, 6 mai, p. ARTS ET SPECTACLES

BOCK-CÔTÉ, Mathieu (2017). « Mort au patrimoine (et guerre au masculin, en passant) ! », *Le Journal de Montréal*, 28 novembre, [En ligne], http://www.journaldemontreal.com/2017/11/28/mort-au-patrimoine-et-guerre-au-masculin-en-passant (page consultée le 1er mars 2021)

BOCK-CÔTÉ, Mathieu (2019). « Sur l'indépendance, le populisme et la rectitude politique : grand entretien avec le philosophe Richard Gervais », *Le Journal de Montréal*, 26 mars, [En ligne], https://www.journaldemontreal.com/2019/03/26/sur-lindependance-le-populisme-et-la-rectitude-politique--grand-entretien-avec-le-philosophe-richard-gervais-1-1 (page consultée le 22 mars 2021)

BUZZETTI, Hélène (2013). « 21 Québécois reçoivent l'Ordre du Canada », *Le Devoir*, 31 décembre, p. A3

CAILLOU, Annabelle (2017). « L'écriture inclusive : "Ça montre à quel point le Québec a été à l'avant-garde" », *Le Devoir*, 16 novembre, p. A5

CASSIVI, Marc (2015). « Des "e" qui se perdent », *La Presse*, 9 janvier, p. ARTS 10

CASSIVI, Marc (2017). « Le dernier des inconscients », *La Presse*, 26 mars, p. Pause café_3

CASSIVI, Marc (2019). « À la défense des guerriers », *La Presse*, 18 mars, p. ARTS ET ÊTRE_1 et ART ET ÊTRE_5

CHAMPAGNE, Sara (2017). « Pourquoi le masculin devrait-il l'emporter sur le féminin ? », *La Presse*, 9 novembre, p. ACTUALITÉS_7_1

CHAMPAGNE, Sarah R. (2015). « Un bulletin "unilingue masculin" », *Le Devoir*, 25 septembre, [En ligne], https://www.ledevoir.com/.../451048/un-bulletin-unilingue-masculin page (consultée le 5 février 2021)

CLOUTIER, Mario (2018). « La femme qui n'a jamais fui », *La Presse*, 18 mars, p. ARTS_1, ARTS_2_1

COLLARD, Nathalie (2016). « Ainsi était-elle », *La Presse*, 22 juin, p. ARTS_6

COLLARD, Nathalie (2017). « Bousculer dans la joie », *La Presse*, 18 novembre, p. ARTS_10

COLLARD, Natalie (2018). « Attention, grosses pointues ! », *La Presse*, 19 août, p. ARTS_3

CORMIER, Sylvain (2017). « Autant d'elles que d'eux au festival Mile Ex End Musique Montréal », *Le Devoir*, 1er septembre, p. B5

CORNELLIER, Louis (2016). « Vitrine du livre – Dire, ne pas dire, volume 2 du bon usage de la langue française, Académie française », *Le Devoir*, 16 janvier, p. F3

CUSTEAU, Jonathan (2017). « Diane Delisle souhaite des communications neutres et inclusives », *La Tribune*, 18 mai, p. 5

DAGENAIS-PÉRUSSE, Michelle (2007). « Lettres : Déchéance ou évolution ? », *Le Devoir*, 6 février, p. A6

DAUPHINAIS-PELLETIER, Camille (2013). « Lancer un dictionnaire… à 24 ans », *La Tribune*, 11 novembre, p. 17

DEGLISE, Fabien (2016). « Éloge du journalisme », *Le Devoir*, 24 septembre, p. F2

DELVAUX, Martine (2013). « Dérapages sexistes dans la lutte étudiante », *Le Devoir*, 20 novembre, p. A1

DESCÔTEAUX, Bernard (2013). « Danny Laferrière – L'immortalité », *Le Devoir*, 14 décembre, p. B4

DESJARDINS, Martine (2013). « Je me souviens de Lise », *Le Journal de Montréal*, 17 décembre, p. 28

DENIS, Serge (2008). « Le français est-il en danger au Québec ? », *La Tribune*, 15 mars, p. 26

LE DEVOIR (2014). « Auteure, professeure, autant d'erreurs, selon l'Académie française », *Le Devoir*, 22 octobre, p. B7

LE DEVOIR ET AGENCE FRANCE-PRESSE (2009), « L'écrivain français d'origine russe Maurice Druon est mort », *Le Devoir*, 15 avril, p. B9

DION-VIENS, Daphnée (2018). « Intégration des personnes transsexuelles : l'Université Laval se tourne vers le "français neutre" », *Le Journal de Montréal*, 3 mai, [En ligne], http://www.journaldemontreal.com/2018/05/03/un-francais-plus-neutre-pour-favoriser-linclusion (page consultée le 2 mars 2021)

DOYON, David (2019). « Autrice », *Le Devoir*, 15 mars, p. A8

DOYON, Frédérique (2012). « L'effet Payette », *Le Devoir*, 8 août, p. A1

DUCHESNE, André (2007). « Ils et elles ont dit… », *La Presse*, 3 janvier, p. A8

DUROCHER, Sophie (2016). « Tannés des pubs idiotes pour les femmes ? », *Le Journal de Montréal*, 10 février, [En ligne],

https://www.journaldemontreal.com/2016/02/10/tannes-des-pubs-idiotes-pour-les-femmes (page consultée le 8 février 2021)

DUROCHER, Sophie (2018a). « Le mystère Marissal », *Le Journal de Montréal*, 29 mars, [En ligne], http://www.journaldemontreal.com/2018/03/29/le-mystere-marissal (page consultée le 2 mars 2021)

DUROCHER, Sophie (2018b). « UQAM : ceuzes et celleux qui en fument du bon ! », *Le Journal de Montréal*, 17 avril, [En ligne], http://www.journaldemontreal.com/2018/04/17/uqam-ceuzes-et-celleux-qui-en-fumentdu-bon (page consulté le 2 mars 2021)

DUROCHER, Sophie (2019). « Le ridicule ne tue pas », *Le Journal de Montréal*, 8 avril, p. 31

ÉMOND, Caroline (2007). « Quelle galère ! », *Cyberpresse.ca*, 17 février, *dans Eureka.cc*, [En ligne], https://nouveau-eureka-cc.ezproxy.usherbrooke.ca/Search/ResultMobile/0 (page consultée le 9 janvier 2021)

FACAL, Joseph (2019). « Gauchistes, expliquez-moi », *Le Journal de Montréal*, 16 mai, p. 8

FERRARIS, Florence Sara G. (2019). « À l'écran, tout comme elles », *Le Devoir*, 12 janvier, p. LeD24, LeD25

GALIPEAU, Silvia (2019a). « Le masculin ne l'emporte plus sur le féminin », *La Presse*, 13 février, p. ARTS et être_1, ARTS et être_14

GALIPEAU, Silvia (2019b). « Doctoresses et ingénieures entrent à l'Académie française », *La Presse*, 21 février, p. ARTS ET ÊTRE_12

GALIPEAU, Silvia (2019c). « Autrices et fières de l'être », *La Presse*, 24 février, p. ARTS ET ÊTRE_1, ARTS ET ÊTRE_2

GÉLINAS, Émilie (2013). « Libre opinion – Un problème fondamental », *Le Devoir*, 12 mars, p. A6

GERVAIS, Marc-Antoine (2017). « Confusion entre genre grammatical et sexe », *Le Devoir*, 12 janvier, [En ligne], https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/488926/confusion-entre-genre-grammatical-et-sexe (page consultée 15 février 2021)

GIGUÈRE, Yvan (2017). « Lettre – Pour un français plus représentatif de la femme ! », *Le Devoir*, 7 mars, p. A6

GROGUHÉ, Marissa (2018). « Les grands honneurs pour une dame de cœur », *La Presse*, 21 octobre, p. ACTUALITÉS_5_1

GROS D'AILLON, François (2017). « La féminisation de la langue française », *Le Devoir*, 22 novembre, p. A6

GUILBERT, Manon (2008). « La dernière rencontre », *Le Journal de Montréal*, 29 novembre p. W99

GUILLEMETTE, Mélissa (2011). « Louky Bersianik 1930-2011 – La littérature féministe en deuil », *Le Devoir*, 5 décembre, p. B8

HENRIQUEZ, Rose Carine (2019). « L'écriture inclusive s'invite au théâtre », *Le Devoir*, 9 mars, p. C7, C8

JEAN-ROBERT, Alain, Agence France-Presse (2019). « L'Académie française se résout à la féminisation des noms de métiers », 1er mars, *Le Devoir*, p. B5

KAESTLÉ, Olivier (2007). « Les mâles et leurs maîtresses », *La Presse*, 9 juin, p. PLUS8

KEMMER, Léolane (2019). « Discriminatoire, le français ? Vraiment ? », *Le Journal de Montréal*, 19 février, [En ligne], https://www.journaldemontreal.com/2019/02/19/discriminatoire-le-francais-vraiment (page consultée le 8 mars 2021)

LABROSSE, Céline (2009). « Un homme sur deux est une femme ? », *Le Devoir*, 13 janvier p. A6

LAFONTAINE, Jacques (2014). « Amatrice (reprise) », *Le Journal de Montréal*, 30 juin, [En ligne], http://www.journaldemontreal.com/2014/06/30/amatrice-reprise (page consultée le 2 février 2021)

LAFONTAINE, Jacques (2016). « Dépression automnale », *Le Journal de Montréal*, 17 novembre, [En ligne], https://www.journaldemontreal.com/2016/11/17/depression-automnale (page consultée le 9 février 2021)

LALONDE, Catherine (2017a). « Macho, l'Académie française ? », *Le Devoir*, 4 janvier, p. A1, A8

LALONDE, Catherine (2017b). « Le féminin en toutes lettres », *Le Devoir*, 20 septembre, p. A1, A10

LALONDE, Catherine (2018), « Louis Hamelin et Anne Dorval entrent dans "Le Robert" », *Le Devoir*, 15 mai, p. B7

LATRAVERSE, Louise (2016). « Eille ! », *La Presse*, 26 novembre, p. PAUSE WEEK-END_8

LAURENCE, Jean-Christophe (2018). « Cette langue qui fait mal aux femmes… », *La Presse*, 4 mars, p. ARTS_3

LE BAS, Paul (2018). « Femmes en TI : comment trouver sa place dans un monde d'hommes ? », *Le Journal de Montréal*, 21 août, [En ligne], https://www.journaldemontreal.com/2018/08/21/femmes-en-ti--comment-trouver-sa-place-dans-un-monde-dhommes (page consultée le 2 mars 2021)

LECAVALIER, Charles (2017). « Hélène David ouverte à "bannir patrimoine" », *Le Journal de Montréal*, 29 novembre, p. 21

LESSARD, Michaël et Suzanne ZACCOUR (2017a). « Idées – Quand la "neutralité" grammaticale rend les femmes invisibles », *Le Devoir*, 16 janvier, p. A7

LESSARD, Michaël et Suzanne ZACCOUR (2017b). « Des bancs d'école au banc des accusés, la masculin destitué », *Le Devoir*, 18 novembre, p. B9

LETARTE, Martine (2014). « Penser Créer Agir – L'UQAM accueillera un colloque international en études féministes », *Le Devoir*, 8 mars, p. H10

LORTIE, Marie-Claude (2018). « La dame de cœur », *La Presse*, 7 septembre, p. ACTALITÉS_1, ACTUALITÉS_3_2

LUSSIER, Judith (2017). « Tourne la page », *La Presse*, 31 décembre, p. DÉBATS_8

MACARTHUR, John R. (2019). « La faille jaune », *Le Devoir*, 7 janvier, p. A7

MARTINEAU, Richard (2015). « L'ABC de l'ASSÉ », *Le Journal de Montréal*, 22 mars, p. 6

MARTINEAU, Richard (2019a). « Une autre révolution à l'UQAM », *Le Journal de Montréal*, 14 février, p. 6

MARTINEAU, Richard (2019b). « Un féminisme petit-bourgeois », *Le Journal de Montréal*, 11 mars, p. 6

MATTE, Diane (2018). « Lettres des lecteurs : où sont les femmes ? », *Le Devoir*, 23 mars, p. A8

MONTPETIT, Caroline (2008). « Benoîte Groult : vivre sur tous les fronts », *Le Devoir*, 15 novembre, p. F25

MOREAU, Patrick (2017). « Libre opinion – Paradoxe et impasse du discours sur la féminisation », *Le Devoir*, 22 septembre, p. A8

NADEAU, Jean-François (2016). « Benoîte Groult 1920-2016 – Prendre conscience de son oppression », *Le Devoir*, 22 juin, p. A5

NADEAU, Jean-Benoît (2017a). « Le français est une polémique », *Le Devoir*, 30 octobre, p. A7

NADEAU, Jean-Benoît (2017b). « Le sexe de la langue », *Le Devoir*, 27 novembre, p. A7

NADEAU, Jean-Benoît (2019a). « L'Académie française féminise enfin », *Le Devoir*, 25 février, p. A7

NADEAU, Jean-Benoît (2019b). « Parlons francophone », *Le Devoir*, 25 mars, p. A7

NAVARRO, Pascale (2019). « Mauvais temps », *La Presse*, 2 avril, p. DÉBATS_1, DÉBATS_4

PARCHEMAL, Blandine (2013). « Retour sur le printemps étudiant de 2012 – Un sexisme difficile à évacuer », *Le Devoir*, 21 novembre, p. A7

PARÉ, Étienne (2017). « Pour en finir avec le mansplanning de la langue française », *Le Journal de Montréal*, 20 septembre, [En ligne], https://www.lesacdechips.com/2017/09/20/pour-en-finir-avec-le-mansplanning-de-la-langue-francaise (page consultée le 22 février 2021)

PELLETIER, Francine (2014). « Donnez-moi l'Amérique », *Le Devoir*, 3 décembre, p. A7

PRADIER, Samuel (2019). « Pénélope McQuade : "J'ai envie d'être une citoyenne plus engagée" », *Le Journal de Montréal*, 9 mars, p. 18

LA PRESSE (2017). « Comment ne pas gâcher le réveillon… », *La Presse*, 24 décembre p. DÉBATS_1, DÉBATS_2

RANDON, Yves (2008). « Le féminisme et l'enseignement », *Le Journal de Montréal*, 15 février, p. 22

RÉHEL, Augustin (2013). « Une langue évolue », *Le Journal de Montréal*, 14 janvier, p. 22

RENAUD, Philippe (2007). « Chanson / Brigitte Fontaine », *La Presse*, 6 janvier, p. ARTS SPECTACLE

RIOUX, Christian (2007). « La mesure des choses », *Le Devoir*, 25 mai, p. A6

RIOUX, Christian (2009). « Post Mortem », *Le Devoir*, 24 avril, p. A3

RIOUX, Christian (2015). « Pauvre Académie », *Le Devoir*, 29 mai, p. A3

RIOUX, Christian (2017). « Jeu de genres », *Le Devoir*, 10 novembre, p. A3

RIOUX, Christian (2018a). « Pour un français fier de lui-même », *Le Devoir*, 20 mars, p. A1, A8

RIOUX, Christian (2018b). « La poutre et la paille », *Le Devoir*, 23 mars, p. A3

ROULOT-GANZMANN, Hélène (2018). « Moins d'un maire sur cinq est une mairesse », *Le Devoir*, 3 mars, p. C3

ROULOT-GANZMANN, Hélène (2019). « Parité vers une politique d'égalité entre les femmes et les hommes à l'UMQ », *Le Devoir*, 4 mai, p. C5

ROUX, Paul (2017). « Faut-il avoir peur de l'écriture inclusive », *La Presse*, 26 novembre, p. DÉBATS_6

ROY, Marie-Josée R. (2018). « Une captivante "Autre histoire" », *Le Journal de Montréal*, 17 décembre, [En ligne], https://www.journaldemontreal.com/2018/12/17/une-captivante-autre-histoire (page consultée le 3 mars 2021)

SCALI, Dominique (2016). « Des titres au féminin pour les employées de la construction », *Le Journal de Montréal*, 24 juin, p. 3

SURANITI, Sophie (2017). « Place aux "cheffes", aux femmes chefs ou aux chefs tout court ! », *Le Devoir*, 16 septembre, p. D4

TARDIF, Dominic (2018). « Les nouveaux mâles de la littérature québécoise », *Le Devoir*, 29 septembre, p. LeD28, LeD29

TEISCEIRA-LESSARD, Philippe (2018a). « Iels sont nombreuxes et heureuxes », *La Presse*, 17 avril, p. ACTUALITÉS_1, ACTUALITÉS_4

TEISCEIRA-LESSARD, Philippe (2018b). « Les militants pour un français dégenré font fi des critiques », *La Presse*, 18 avril, p. ACTUALITÉS_5

THERRIEN, Richard (2018). « Autre histoire, même Marina », *La Tribune*, 18 décembre, p. 17

LA TRIBUNE (2017). « Atelier sur les communications non sexistes », *La Tribune*, 12 septembre, p. 6

TVA NOUVELLES (2019). « Fini le masculin qui l'emporte sur le féminin au journal étudiant de l'UQAM », *Le Journal de Montréal*, 13 février, [En ligne], https://www.journaldemontreal.com/2019/02/13/fini-le-masculin-qui-lemporte-sur-le-feminin-au-journal-etudiant-de-luqam-1 (page consultée le 8 mars 2021)

VILLERS, Marie-Éva (2017). « Pour une féminisation respectueuse de la langue française », *La Tribune*, 1er décembre, [En ligne], https://www.latribune.ca/opinions/une-feminisation-respectueuse-de-la-langue-1c7fc8c65062a2c2a900373f49ec3412 (page consultée le 20 février 2021)

VILLERS, Marie-Éva (2019). « L'Académie française capitule enfin », *La Presse*, 25 février, p. DÉBATS_5

YERGEAU, Denise (2009). « À trop vouloir tout féminiser… », *La Tribune*, 3 avril, p. 17

2. Références

ABBOU, Julie (2019). « La langue est-elle toujours un lieu de lutte féministe ? De la contrefaçon sémiotique à la libéralisation », *Recherches féministes*, vol. 32, n° 2, p. 235-258

ACADÉMIE FRANÇAISE (2019). « La féminisation des noms de métiers et de fonctions », *Academie-francaise.fr*, [En ligne], http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf (page consultée le 10 octobre 2020)

AGENCE FRANCE-PRESSE (2021). « La France interdit l'utilisation de l'écriture inclusive dans les écoles », *La Presse*, 7 mai, [En ligne], https://www.lapresse.ca/international/europe/2021-05-07/la-france-interdit-l-utilisation-de-l-ecriture-inclusive-dans-les-ecoles.php (page consultée le 15 août 2021)

AGIN-BLAIS, Maude, Alexia GIROUX, Sophie GUINAMAND, Émeline MERLET, Carolanne PARENTEAU-L. et Sabrina RINFRET-VIGER (2020). *Guide d'écriture inclusive*, Revue *FéminÉtudes*, Hors-séries, [En ligne], https://www.fp.ulaval.ca/sites/fp.ulaval.ca/files/fp/GuideEcritureInclusiveRevueFeminitudes.pdf (page consultée le 10 août 2021)

ALPHERATZ (2018a). « Français inclusif : conceptualisation et analyse linguistique », *SHS Web of conferences*, n° 46, [En ligne], https://www.shs-

conferences.org/articles/shsconf/pdf/2018/07/shsconf_cmlf2018_13003.pdf (page consultée le 10 octobre 2020)

ALPHERATZ (2018b). *Grammaire du français inclusif*, Les Éditions Vent Solars linguistique, Châteauroux, 440 p.

ANTIDOTE (2019). « Avant-propos », *Guide d'utilisation d'Antidote 10*, [En ligne], https://antidote.info/fr/antidote-10/documentation/guide-utilisation/avant-propos (page consultée le 15 janvier 2019)

ARBOUR, Marie-Ève, Hélène de NAYES et Ariane ROYER (2014). « Féminisation linguistique : étude comparative de l'implantation de variantes féminines marquées au Canada et en Europe », *Langage et société*, n° 148, p. 31-51

BAILLARGEON, Stéphane (2010). « Cent ans de Tribune », *Le Devoir* (Montréal), 11 février, [En ligne], https://www.ledevoir.com/culture/medias/283523/cent-ans-de-tribune (page consultée le 20 novembre 2020)

BAILLARGEON, Stéphane (2021). « Dis son pronom », *Le Devoir*, 6 juillet, p. A8

BANQUE DE DÉPANNAGE LINGUSITIQUE (2018a). « Qu'est-ce qu'un doublet abrégé ? », *La rédaction et la communication*, [En ligne], http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5343 (page consultée le 10 octobre 2020)

BANQUE DE DÉPANNAGE LINGUISTIQUE (2018b), « L'accord de l'adjectif se rapportant à un doublet », *Communication et rédaction*, [En ligne], http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3997 (page consultée le 21 mars 2021)

BANQUE DE DÉPANNAGE LINGUSITIQUE (2018c). « Épicène, neutre, non binaire et inclusif », *Dans les coulisses de la langue*, [En ligne], http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?T1=%C3%A9criture+inclusive&btn_chercher=CHERCHER&id=5421 (page consultée le 10 décembre 2018)

BANQUE DE DÉPANNAGE LINGUISTIQUE (2019a). « Comment former des noms féminins », *La rédaction et la communication*, [En ligne], http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3935 (page consultée le 10 octobre 2020)

BANQUE DE DÉPANNAGE LINGUISTIQUE (2019b). « Principes généraux de la rédaction épicène », *La rédaction et la communication*, [En ligne], http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3912 (page consultée le 3 août 2021)

BANQUE DE DÉPANNAGE LINGUISTIQUE (2019c). « Désigner les personnes non-binaire », *La rédaction et la communication*, [En ligne], http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5370 (page consultée le 10 octobre 2020)

BANQUE DE DÉPANNAGE LINGUISTIQUE (2019d). « Autrice », *Le vocabulaire*, http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5469 (page consultée le 15 juillet 2021)

BANQUE DE DÉPANNAGE LINGUSITIQUE (2021). « Qu'est-ce qu'un doublet ? », *La rédaction et la communication*, [En ligne], http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3991 (page consultée le 3 juillet 2021)

BERSIANIK, Louky (1976). *L'Euguélionne : roman triptyque*, Les Éditions La Presse, Montréal, 399 p.

BERTHELET, Charles (2014). *Le langage n'est pas neutre : petit guide de féminisation féministe*, Revue *FéminÉtudes*, Hors-série, [En ligne], https://iref.uqam.ca/upload/files/Guide_texte_suivi_diffusion_avec_liens_21.pdf (page consultée le 6 décembre 2018)

BIRON, Monique (1991). *Au féminin : guide de féminisation des titres de fonctions et des textes/*[*rédaction Monique Biron, avec la collaboration de Gisèle Delage… et al.*], Publications du Québec, Québec, 34 p.

BOILEAU, Clément (2020). « La militante », *La Libre Belgique*, 8 janvier, p. Nat_39

BOISVERT, Pierre-Yves (2018). « Voici l'état du lectorat des quotidiens et des magazines au Québec en 2017 », *Infopresse*, 20 avril, [En ligne], https://www.infopresse.com/article/2018/4/20/vividata (page consultée le 25 novembre 2020)

BOIVIN, Michelle (1997). « La féminisation du discours : le pourquoi », *Canadian Journal of Women & the Law*, vol. 9, n° 2 p. 235-268

BOUDREAU, Annette (2009). « La construction des représentations linguistiques : le cas de l'Acadie », *The Canadian Journal of Linguistics* / *La revue canadienne de linguistique*, vol. 56, n° 3, p. 439-459

BOUDREAU, Annette (2016). « Les idéologies linguistiques chez quelques chroniqueurs du journal *Le Devoir* de 1990 à 2015 : examen d'un discours d'autorité », *Francophonies d'Amérique*, n° 42-43, p. 125-140

BOUDREAU, Annette et Émilie Urbain (2013). « La presse comme tribune d'un discours d'autorité sur la langue : représentations et idéologies linguistiques dans la presse acadienne, de la fondation du *Moniteur acadien* aux Conventions nationales », *Francophonies d'Amérique*, n° 35, p. 23-46

BOURDIEU, Pierre (2001). *Langage et pouvoir symbolique*, Les Éditions du Seuil, Paris, 423 p.

BOYER, Henri (1990). « Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. Éléments de définitions et parcours documentaire en diglossie », *Langue française*, n° 85, p. 102-125

CÉGEP DE GRANBY (2019). « Écriture épicène et féminisation », *Cégep de Granby : Au cœur de nos passions !*, [En ligne], https://cegepgranby.ca/formations-a-la-carte/ecriture-epicene-et-feminisation/ (page consultée le 16 janvier 2019)

CHATARD, Armand, Serge GUIMOND et Delphine MARTINOT (2005). « Impact de la féminisation lexicales des professions sur l'auto-efficacité des élèves : une remise en cause de l'universalisme masculin ? », *L'année psychologique*, vol. 105, n° 2, p. 249-272

DAWES, Elizabeth (2003). « La féminisation des titres et fonctions dans la Francophonie : de la morphologie à l'idéologie », *Ethnologies*, vol. 25, n° 2, p. 195-213

DOISE, Willem (1985). « Les représentations sociales : définition d'un concept », *Connexions*, n° 45, p. 243-253

DUBOIS, Danièle (1993). « Lexique et catégories naturelles : représentations ou connaissances ? », *Cahiers de Praxématique*, n° 21, p. 105-124

DUMAIS, Hélène (1988a). *Pour un genre à part entière : guide pour la rédaction de textes non sexistes*, Publications du Québec, Québec, 36 p.

DUMAIS, Hélène (1998b). « Féminisation de la convention collective : rapport de recherche », *Syndicat des professeurs de l'Université Laval*, Québec, 47 p.

DUMAIS, Hélène (1992). « Pour un genre à part entière », *Recherches féministes* vol. 5, n° 1, p. 169-174

DUMAIS, Hélène (2008). « De la féminisation des titres à la rédaction épicène : regards croisés sur la parité linguistique », *Recherches féministes*, vol. 21, n° 1, p. 171-182

EVAIN, Aurore (2008). « Histoire d'autrice, de l'époque latine à nos jours », *Sêméion, Travaux de sémiologie*, n° 6, « Femmes et langues », p. 53-62

FORMATION QUÉBEC EN RÉSEAU (2019). « Français – Féminisation linguistique », *Formation en entreprises et développement des compétences*, [En ligne], https://www.quebecenreseau.ca/formations/details/francais-feminisation-linguistique (page consultée le 16 janvier 2019)

GIROUX, Daniel (2019). *Les médias québécois d'information, État des lieux*, Centre d'études sur les médias, [En ligne], https://www.cem.ulaval.ca/wp-content/uploads/2019/08/cem-mediasquebecois-etatdeslieux.pdf (page consultée le 24 novembre 2020)

GROUPE CAPITALES MÉDIAS (2015). *Martin Cauchon acquiert les six quotidiens régionaux de Gesca et annonce la création d'un nouveau groupe de presse, Groupe Capitales Médias : communiqué de presse*, Montréal, 18 mars, [En ligne], https://static.lpcdn.ca/fichiers/html/1649/18mars2015.pdf (page consultée le 29 janvier 2019)

GYGAX, Pascal et Noelia GESTO (2007). « Féminisation et lourdeur de texte », *L'année psychologique*, vol. 107, n° 2, p. 239-255

JAFFE, Alexandra (2008). « Parlers et idéologies langagières », *Ethnologies française*, « Corse : tout terrain », vol. XXXVIII, n° 3 p. 517-526

FONTON, Mickaël (2020). « Féminisme en folie », *Valeurs Actuelles*, 12 mars, p. 24-25

FORTIN, Caroline (2021). « Danielle Trottier. L'après-Unité 9 », *Bel âge*, [En ligne] https://www.lebelage.ca/mes-loisirs/rencontres/danielle-trottier-lapres-unite-9 (page consultée le 2 août 2021)

FRAMMERY, Catherine (2020). « L'écriture inclusive, mère de toutes les batailles *», Le Temps*, 18 février, p. 3

GROUPE CAPITALES MÉDIAS (2019). « Vers une nouvelle ère pour l'information au Québec », *Newswire.ca* (Québec), 23 décembre, [En ligne], https://www.newswire.ca/fr/news-releases/vers-une-nouvelle-ere-pour-l-information-au-quebec-821120485.html (page consultée le 25 novembre 2020)

IAZ, Chams (2021). « Tristan Bartolini, créateur de caractères typographiques épicènes », *Le Temps*, 11 janvier, [En ligne], https://www.letemps.ch/societe/tristan-bartolini-createur-caracteres-typographiques-epicenes (page consultée le 9 juillet 2021)

LE JOURNAL DE MONTRÉAL (2019). *Le Journal de Montréal, Kit Média 2019*, [En ligne], file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/JournaldeMontreal_TrousseMedia1.pdf (page consultée le 26 novembre 2020)

KHAZNADAR, Edwige (1990). *Le nom de la femme. Virtualisation idéologique et réalité linguistique*, Thèse de doctorat, Toulouse-Le Mirail

KLINKENBERG, Jean-Marie (2001). « La conception essentialiste du français et ses conséquences. Réflexions polémiques », Revue belge de philologie et d'histoire, vol. 79, n° 3, p. 805-824

LABROSSE, Céline (1996). *Pour une grammaire non sexiste*, Les Éditions du remue-ménage, Montréal, 106 p.

LABROSSE, Céline (2002). *Pour une langue non sexiste*, Les Intouchables, Montréal, 174 p.

LABROSSE, Céline (2019). « Une auteure ou une autrice ? » *Le Devoir*, 5 décembre, p.A7

LABROSSE, Céline (2020). « Pour une langue française non sexiste », *Le Devoir*, 23 janvier, p. A7

LARIVIÈRE, Louise-Laurence (2000). *Pourquoi en finir avec la féminisation linguistique ou à la recherche des mots perdus*, Les Éditions du Boréal, Montréal, 149 p.

LARIVIÈRE, Louise-Laurence (2005). *Guide de féminisation des noms communs de personnes*, Les Éditions Fides, Saint-Laurent, 217 p.

LECAPLAIN, Guillaume (2019). « Féminisation des noms de métiers : que dit exactement le rapport de l'Académie ? », *Libération*, [En ligne], https://www.liberation.fr/france/2019/03/01/feminisation-des-noms-de-metiers-que-dit-exactement-le-rapport-de-l-academie_1712324/ (page consultée le 3 août 2021)

LENOBLE-PINSON, Michèle (2002). « Extensions du féminin. Les incertitudes de la langue », *Revue belge de philologie et d'histoire*, Tome 80, fasc. 3, p. 1061-1064

LESSARD, Michaël et Suzanne ZACCOUR (2017a). *Dictionnaire critique du sexisme linguistique*, Les éditions Somme Toute, Montréal, 260 p.

LESSARD, Michaël et Suzanne ZACCOUR (2017b). *Grammaire non sexiste de la langue française, Le masculin ne l'emporte plus* !, M. Éditeur, Saint-Joseph-du-Lac, 192 p.

LEVASSEUR, Pierre-Elliott (2018). « Un grand pas en avant pour La Presse », *La Presse* (Montréal), 8 mai, [En ligne], https://www.lapresse.ca/debats/mot-de-lediteur/201805/08/01-5176941-un-grand-pas-en-avant-pour-la-presse.php (page consultée le 11 février 2019)

MAKEREEL, Catherine (2020). « Amérique du Sud Les violences et injustices envers les femmes marquent la scène », *Le Soir*, 20 mars p. 17

MARTIN, Gabriel (2018). « Histoire de la féminisation des appellations au Québec », *Histoire Du Québec*, vol. 23, n° 4, p. 5-9

MAURER, Bruno (1998). « Représentation et production de sens », *Cahiers de praxématique*, n° 31, p. 19-38, [En ligne], http://journals.openedition.org/praxematique/1228 (page consultée le 27 juillet 2021)

MOLINARI, Chiara (2013). « La langue française en France et au Québec : la presse comme source et réceptacle de représentations », *Repères-Dorif. Autour du français : langues, cultures et plurilinguisme*, vol. 2, n° 2, [En ligne], http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?id=78 (page consultée le 20 mars 2019)

MYLES, Brian (2016). « "Le Devoir" gagne en popularité », *Le Devoir* (Montréal), 15 avril, [En ligne], https://www.ledevoir.com/culture/medias/468165/le-devoir-gagne-en-popularite (page consultée le 24 novembre 2020)

PASSER, Christophe (2021). « Alors, on cause toutes et tous épicène et inclusif ? » *Le Matin Dimanche*, 7 mars, p. 22

PABOEUF, Caroline (2018). « Faisons du français une langue neutre », *Les Echos*, [En ligne], https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/faisons-du-francais-une-langue-neutre-139406 (page consultée le 3 août 2021)

PIRON, Sophie (2019). « Considérations linguistiques à propos du genre », *Argument*, vol. 22, n° 1, p. 111-119

PLANELLES IVÁÑEZ, Montserrat (1996). « L'influence de la planification linguistique dans la féminisation des titres en France et au Québec : Deux résultats différents en ce qui a trait à l'usage », *Revue Québécoise de linguistique*, vol. 24, n° 2, p. 71-106

POGAČNIK, Vladimir (1999). « Les ressources et les blocages de la féminisation des textes en français », *Linguistica*, vol. 39, n° 1, p. 145-152

LA PRESSE (2011). « Profil des lecteurs, consommateurs de choix », *Cyberpresse*, [En ligne], http://pdf.cyberpresse.ca/ventes/Profil%20La%20Presse%20fr.pdf (page consultée le 26 novembre 2020)

PY, Bernard (2004). « Pour une approche linguistique des représentations sociales », *Langages*, vol. 154, n° 2, p. 6-19

QUÉBEC (Province). OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1986). *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage*, Office de la langue française, 70 p.

QUÉBÉCOR (2019). *Québécor, Médias d'information*, [En ligne], https://www.quebecor.com/fr/nos-activites/medias-d-information (page consultée le 29 janvier 2019)

RADIO-CANADA (2019). « Martine Delvaux et Benoit Melançon : Pour ou contre l'utilisation de autrice », *Ohdio*, [En ligne], https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/plus-on-est-de-fous-plus-on-lit/segments/entrevue/129118/autrice-auteure-definition-histoire-dictionnaire (page consultée la 13 juillet 2021)

REMYSEN, Wim (2012). « Les représentations identitaires dans le discours normatif des chroniqueurs de langage canadiens-français depuis le milieu du XIXe siècle », *French Language Studies*, n° 22, p. 419-444

REMYSEN, Wim (2013). « Décrire le français en usage au Québec dans un dictionnaire, oui, non, peut-être… ? Le discours des chroniqueurs de langage au sujet de la lexicographie québécoise et française », *Repères-Dorif. Autour du français : langues, cultures et plurilinguisme*, vol. 2, n° 2, [En ligne], http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?art_id=79 (page consultée le 20 mars 2019)

REMYSEN, Wim (2016). « Les idéologies linguistiques dans la presse francophone canadienne : approches critiques », *Francophonies d'Amérique*, n° 42-43, p. 13-21

ROSIER, Laurence (2018). « Écriture inclusive, j'écris ton nom », *La Revue nouvelle*, vol. 2, n°2, p.42-50

ROSIER, Laurence (2019). « Touche pas à ma langue » : réformes, polémiques et violence verbale sur fond d'enjeux idéologiques », dans, Alain Rabatel et Laurence Rosier (dir.), *Les défis de l'écriture inclusive*, EME éditions, coll. Le Discours et la Langue, p. 41-52

S.A. (2017). *Petit guide des enjeux LGBTQIA+ à l'université*, [En ligne], http://setue.net/wp-content/uploads/2018/04/Guide-enjeux-LGBTQIA-UQAM-2017.pdf (page consultée le 18 janvier 2019)

S.A (2020a). « À la Faculté des lettres et sciences humaines, on rédige de manière inclusive ! », *Faculté des lettres et sciences humaines*, [En ligne], https://www.usherbrooke.ca/flsh/etudiants/documents-officiels-guides-et-formulaires/guides-de-presentation-et-de-redaction/guide-de-redaction-inclusive-de-la-faculte-des-lettres-et-sciences-humaines/ (page consultée le 20 mars 2021)

S.A. (2020b). « Guide de rédaction inclusive en sciences », *Université de Sherbrooke*, [En ligne], https://www.usherbrooke.ca/sciences/fileadmin/sites/sciences/documents/Faculte/EDI/FacSciences_guide_de_redaction_inclusif_web.pdf (page consulté le 20 mars 2021)

SIMARD, Guy (1984). « La féminisation des titres et des textes », *Québec français*, n° 56, p. 54-56

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (2008). *Guide relatif à la rédaction épicène : respect des genres masculins et féminins*, [En ligne], https://www.usherbrooke.ca/langue/fileadmin/sites/langue/documents/guide_redacepicene.pdf (page consultée le 8 décembre 2020)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (2019). *UQÀM, 50 ans d'audace*, [En ligne], https://uqam.ca/ (page consultée le 28 avril 2019)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (1991-1992). *Guide de féminisation ou la représentation des femmes dans les textes*, [En ligne], https://www.instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/06/Guide-de-f%C3%A9minisation-ou-la-repr%C3%A9sentation-des-femmes-dans-les-textes.pdf (page consultée le 18 janvier 2019)

VACHON-L'HEUREUX, Pierrette (1992). « Quinze ans de féminisation au Québec : de 1976 à 1991 », *Recherches féministes*, vol. 5, n° 1, p. 139-142

VACHON-L'HEUREUX, Pierrette et Louise GUÉNETTE (2006). *Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épicène*, Publications du Québec, Québec, 209 p.

VICARI, Stefano (2021). « L'écriture inclusive entre discours de la presse et discours métalinguistique ordinaire : quelles autorités ? » dans Geneviève Bernard-Barbeau et Franz Meier (dir.), *Conflit sur/dans la langue : perspectives linguistiques, argumentatives et discursives*, Éditions Peter Lang, Berlin, p. 145-168

VIENNOT, Éliane, Maria CANDEA, Yannick CHEVALIER, Sylvia DUVERGER, Anne-Marie HOUDEBINE (2015). *L'Académie contre la langue française, le dossier « féminisation »*, Les Éditions iXe, Donnemarie-Dontilly, 224 p.

VINCENT, Diane (2003). « Céline Labrosse Pour une langue française non sexiste. Montréal, Les Éditions des Intouchables, 2002, 174 p. », *Recherches féministes*, vol. 16, n° 1, p. 200-204

WOOLARD, Kathryn A. (1998). « Language Ideologies as a Field of Inquiry », dans Bambi B. Schieffelin, Kathryn A. Woolard et Paul V. Kroskrity (dir.), *Language Ideologies : Practice and Theory*, New York, Oxford University Press, p. 3-47

YAGUELLO, Marina (1978). *Les mots et les femmes*, Petite bibliothèque Payot, Paris, 202 p.

YAGUELLO, Marina (1989). *Le sexe des mots*, Éditions Belfond, Paris, 165 p.